

2016-2017

Master 1 Histoire et document

Parcours Archives

Les archives publiques de l'espace de la cause des femmes en France de 1974 à 2017

Julie Kergueris ■

Sous la direction de Mme ■
Bénédicte Grailles

2016-2017

Master 1 Histoire et document

Parcours Archives

Les archives publiques de l'espace de la cause des femmes en France de 1974 à 2017

Julie Kergueris ■

Sous la direction de Mme ■
Bénédicte Grailles

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.





L'élaboration de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide de tous les archivistes des services publics d'archives ayant répondu à mon enquête.

Je remercie Anne Lambert de la mission archives des ministères sociaux ainsi que Jean-Pierre Brière, adjoint au chef du bureau des archives et Chloé Moser pour m'avoir fourni des informations.

Je tiens également à remercier les directeurs des services des bibliothèques et des archives de l'Assemblée nationale et du Sénat : Patrick Montambault et Claire-Emmanuelle Longuet. Romain Tardy du service de la bibliothèque et des archives de l'Assemblée nationale ainsi que Christophe Boucheron de la direction des archives du Sénat sont également remerciés pour m'avoir renseignée sur les Archives des missions parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité.

Je remercie les directrices et directeurs des services d'archives départementaux ne pouvant malheureusement pas être ici individuellement nommés ainsi que leurs agents pour avoir répondu à nos sollicitations. Je tiens à remercier tout particulièrement Élisabeth Verry, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire pour l'entretien accordé.

Je remercie grandement Bénédicte Grailles pour m'avoir donné l'idée de ce sujet de recherche et pour ses nombreux conseils avisés.

Je tiens à souligner le soutien de mes camarades de promotion et leurs échanges fructueux.

Enfin, je salue la patience de mes parents et de mes sœurs pour la relecture de ce travail et leur aide quant à la mise en page.



Table des sigles et abréviations

CAF : Centre des archives du féminisme

CIDFF : Centre d'information des droits des femmes et de la famille

CIF : Centre d'information féminin

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

IEF¹ : instances étatiques chargées des femmes

MFPP : Mouvement Français pour le Planning Familial

SDFE : Services des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes

SPAE² : structures politico-administratives en charge des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes

¹ Selon la définition donnée par Anne Revillard.

² Selon la définition de Sandrine Dauphin.



Sommaire

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES ET SES ARCHIVES, UN ETAT DE LA RECHERCHE EN FRANCE ET DANS LE MONDE.....	13
1. État, féminisme et archives.....	13
2. Les enjeux spécifiques des archives féministes	28
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	42
BIBLIOGRAPHIE	45
1. Féminisme et archives	45
2. Contexte historique.....	46
3. Valorisation des archives des femmes	49
4. Archivistique générale.....	49
5. Pratiques archivistiques.....	50
SOURCES	51
1. Recensement des sources collectées par les services d'archives	51
2. Sources en ligne.....	52
3. Entretien oral.....	54
DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT ARCHIVISTIQUE DES ARCHIVES DE L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES : DE LA COLLECTE A LA VALORISATION.....	55
1. Une répartition territoriale des archives liée au “réseau déconcentré” des institutions du féminisme d’État ?	57
2. Les différentes étapes de la chaîne archivistique à l’épreuve de la diversité et de la spécificité des archives de l’espace de la cause des femmes.....	71
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	85
CONCLUSION	87
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	89
TABLE DES ANNEXES	91
TABLE DES MATIERES	145



Introduction

L'expression « droits des femmes » au sens féministe est employée pour la première fois par Olympe de Gouges dans la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* en 1791³. À cette même période, naît une ébauche de ce qui constitue aujourd'hui le réseau des Archives de France⁴. Pourtant, leur évolution ne sera pas la même. Ces « droits des femmes » restent nettement inférieurs à ceux des hommes et ce, au moins, jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle. De fait, les archives de femmes ou portant sur les femmes ne sont pas représentatives de cette moitié de l'humanité, du moins jusqu'à cette période. C'est pourquoi, s'intéresser aux archives contemporaines féminines permet de mesurer l'évolution des droits des citoyennes.

« History shows that for women the right to learn, to teach and to define has always come as the result of a political struggle. The structuring of society in such a way that women were for millennia excluded from the creation of the cultural product has more desively disadvantaged women in their economic and political rights than any other factor⁵. »

Selon les mots de l'historienne Gerda Lerner, les femmes ont longtemps été exclues de l'histoire et notamment de la création de celle-ci, à leur plus grand désavantage. L'attribution de droits et de charges à la gente féminine est le résultat d'une lutte militante. L'histoire, quant à elle, se construit grâce aux sources d'archives. Les termes d'archives de femmes, de féminisme ou d'État sont des concepts complexes, ils entretiennent des rapports ambivalents. Ils se prêtent donc particulièrement à faire l'objet d'une étude. Pour cette raison, ils constitueront la clé de voûte de cette recherche et nous essayerons de les éclaircir.

Il existe de nombreuses formes de féminisme⁶. Cette notion transdisciplinaire est un objet d'étude pour les universitaires et les chercheurs des sciences sociales mais c'est une question également hautement politique et de société. Le féminisme et les féministes sont présents dans des sphères

³ Christine Bard, « Introduction », Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources de l'histoire du féminisme de la Révolution française à nos jours*, p. 11.

⁴ Michel Duchein, « Chapitre préliminaire : Archives, archivistes, archivistique : définitions et problématique », Jean Favier, Danièle Neirinck, sous la dir. de, *La Pratique archivistique française*, p. 33-34. Les Archives nationales sont créées le 12 septembre 1790, puis prennent la tête d'un réseau centralisé en 1794. Les services d'archives bientôt départementaux sont instaurés en 1796.

⁵ Gerda Lerner, *The Creation of feminist consciousness. From the Middle Ages to the Eighteen-Seventy*, 1993, p. 272.

⁶ Christine Bard, *Le féminisme au-delà des idées reçues*, 2012, p. 18.

diverses et pas exclusivement dans le domaine privé. La sphère publique est également investie par les idées du féminisme. Elle est même, depuis les années 1960 et plus nettement dans les années 1970, actrice de l'évolution de la place des femmes. La sociologue Laure Bereni, devant la diversité de ces cercles, a défini le concept « d'espace de la cause des femmes ». Il est caractérisé par le fait de mettre au centre « la promotion du statut des femmes » et se distingue donc de l'espace des mobilisations féminines par sa finalité⁷. Selon Bereni, il est « étroitement lié à la trajectoire d'institutionnalisation qui a caractérisé [les] mobilisations [féministes] dans de nombreux pays durant les trente ou quarante dernières années. »⁸ Ce concept inclut des champs plus vastes notamment des associations, collectifs et institutions visant à la mise en valeur de la cause des femmes⁹. Le féminisme est donc bien présent dans les institutions et les structures de la vie publique.

Un terme plus précis, celui de féminisme d'État est employé pour désigner la « prise en charge par les institutions étatiques de politiques d'égalité des sexes, mises en œuvre par des structures spécifiques et des personnes à titre professionnel, mais souvent également mues par des convictions militantes. »¹⁰. Or, l'existence de cette action doit nécessairement engendrer une masse documentaire et en conséquence la création d'archives publiques du féminisme.

L'objet de cette étude portera sur ce type d'archives. Les structures et institutions du féminisme d'État sont nombreuses et entretiennent des liens avec les associations féministes, à la fois par le biais d'attribution de subventions mais également par la présence ou la consultation d'actrices féministes au sein de ces structures. C'est pourquoi, nous n'avons pas choisi la notion de féminisme d'État dans l'intitulé, pour pouvoir y inclure d'autres types de producteurs d'archives – les principales associations françaises agissant pour la défense des femmes, notamment le Planning familial. Ces producteurs, des associations subventionnées, gravitent autour du cercle du féminisme d'État mais n'en font pas intégralement partie. Les associations choisies dans cette étude, le sont du fait de leur statut, elles ne

⁷ Laure Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, 2007, p. 26. L'espace des mobilisations féminines est composé de groupes de femmes se réunissant dans un cadre autre que la défense des droits des femmes.

⁸ Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », Christine Bard, sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 40.

⁹ « L'espace de la cause des femmes s'appuie en effet sur une définition de la contestation féminine qui rompt avec l'opposition traditionnellement tracée [...] entre "mouvements" et "institutions". Il inclut des sites de défense de la cause des femmes inscrits dans une pluralité de champs sociaux, dont les institutions (administration, partis, institutions religieuses, université,...). », Laure Bereni, « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », p. 28.

¹⁰ Christine Bard, *Le féminisme au-delà des idées reçues*, p. 270.

sont pas à l'intersection entre l'espace de la cause des femmes et l'espace des mobilisations féminines¹¹, mais s'inscrivent clairement dans le premier espace. Le Planning familial et S.O.S. Femmes sont des associations dont le but est de défendre les intérêts des femmes des injustices dont elles sont victimes du fait de leur statut de femme – des droits liés à l'appropriation de son corps notamment pour en citer un exemple. L'étude s'attachera au cas français et s'étendra de la création du secrétariat d'État à la condition féminine en 1974, moment où naît réellement le féminisme d'État en France.

Le type des archives – publiques ou privées - sera au centre des problématiques. En effet, du fait de la complexité de cette notion « d'espace de la cause des femmes », les archives de cet espace le sont également. Si elles sont pour la plupart publiques – tout ce qui se rattache directement aux institutions du féminisme d'État – les archives associatives liées ne le sont pas¹². La nature et les différents traitements accordés à ces types d'archives seront donc scrutés.

Il s'agit ici de se questionner sur ce type d'archives particulier. Comment sont constituées les archives de l'espace de la cause des femmes ? De la collecte à une éventuelle valorisation, de quelle manière les archivistes perçoivent-ils les archives de l'espace de la cause des femmes ?

Nous étudierons tout d'abord les dires des archivistes, historiens et professionnels du document sur le sujet – avec parfois des élargissements aux archivistes féministes et de femmes. Un recensement des sources de cet espace nous permettra de nous enquérir de l'état des fonds de l'ensemble du réseau national et départemental¹³. Puis, à partir de des résultats obtenus et d'une enquête menée auprès des services d'archives départementaux, nous chercherons à vérifier les hypothèses émises sur les pratiques archivistiques.

¹¹ Laure Bereni, *De la cause de la loi...*, 2007, p. 26.

¹² Cependant, par souci de simplification, nous avons choisi de les désigner comme archives publiques dans l'intitulé du sujet.

¹³ Voir Annexes 1, 2, 3 et 4.



Première Partie : L'espace de la cause des femmes et ses archives, un état de la recherche en France et dans le monde

Les archives féministes sont un objet d'étude pour quelques universitaires, qu'ils soient archivistes, historiens ou sociologues, et ce, dans le monde francophone et anglo-saxon. Cependant, ces chercheurs – qui sont quasi-exclusivement des chercheuses – étudient plutôt les archives des militantes féministes et dans quelques cas des associations et mouvements. Les archives publiques appartenant au réseau féministe ne sont donc pas analysées. Ce réseau du « féminisme public » étant complexe, il s'agit tout d'abord de définir cette partie de l'espace de la cause des femmes : quels sont les acteurs et échelles concernés ? Quelles sont les caractéristiques de ce réseau ? Y-a-t-il un rapport spécifique aux archives féministes et plus particulièrement de l'espace de la cause des femmes et du féminisme d'État ? L'État, le féminisme et les archives publiques sont-ils des notions antinomiques ? Quelles sont les raisons de l'absence d'étude des archives du féminisme d'État ? Ces questions sont autant d'interrogations auxquelles nous tenterons de répondre. Pour ce faire, une fois les notions historiques et conceptuelles définies, nous reviendrons aux archives féministes et aux points sur lesquels se sont concentrés les chercheurs dans leurs études.

1. État, féminisme et archives

L'État et le féminisme ont une histoire assez complexe. Elle est résumée sous le terme de féminisme d'État, une expression désignant les institutions en charge de l'amélioration des droits des femmes. Ces institutions n'ont pas toujours été bien considérées, à la fois par le gouvernement et par les militantes féministes. À la plus haute échelle, c'est-à-dire au cœur même de l'État, les ministres et les déléguées ministérielles nommées à la tête de ce réseau ne l'ont pas toujours été du fait de leur implication pour le droit des femmes. Cependant, l'histoire des hautes instances gouvernementales est connue et c'est en grande majorité ces structures qui sont désignées lorsque l'on parle de féminisme d'État. *A contrario*, l'échelle la plus basse, celle des délégations départementales est mal étudiée par les chercheurs en archivistique. De plus, elle n'a pas fait l'objet d'études historiques ou sociologiques¹⁴. C'est pourquoi, nous allons nous efforcer de dépeindre le fonctionnement de l'ensemble de ce réseau – ses faiblesses comme ses atouts – afin de pouvoir comprendre la répartition des archives dans les

¹⁴ Les auteurs ne s'attardent jamais sur cette question : de plus, elle est toujours traitée par le haut – échelle nationale – par les historiens ou sociologues.

départements étudiés dans un second temps. Nous nous interrogerons sur les raisons pour lesquelles une partie des archives de l'espace de la cause des femmes n'est pas identifiée en tant qu'archives féministes par les archivistes. Est-ce dû à la définition complexe du féminisme d'État ? Après avoir dépeint le réseau, nous nous intéressons aux archives féministes étudiées par les chercheurs, en opposition avec celles du féminisme d'État, ignorées de leurs champs d'étude.

1.1. Historique de la cause des femmes en France : le féminisme d'État et ses institutions

Il ne s'agit en aucun cas de retracer l'histoire complète du féminisme d'État en France : certaines auteures l'ont déjà fait¹⁵. C'est notamment le cas de Sandrine Dauphin et d'Anne Revillard dans leur ouvrage respectif¹⁶. Pour la première, par une approche socio-historique du féminisme d'État en France tandis que la seconde s'est attachée à comparer les cas français et québécois.

Nous tenterons de distinguer les différentes périodes ainsi que les particularismes institutionnels en insistant sur la solidité des liens entre les différentes échelles. Il est cependant essentiel de connaître les dénominations précises des structures et institutions de cet espace dans un souci de précision quant à l'identification future des producteurs d'archives.

1.1.1. Un réseau territorial institutionnel

Nous allons dépeindre les différents réseaux du féminisme d'État ; pour une question de logique et de compréhension, nous nous intéresserons tout d'abord au réseau national puis aux plus petites échelles.

a) Les institutions nationales : entre délégations, secrétariats, ministère et instances consultatives

Les institutions nationales sont les plus connues du grand public, elles sont un peu la vitrine de la politique gouvernementale en termes de droits des femmes. Cependant, entre la création en 1974 – du

¹⁵ Sandrine Dauphin et Anne Revillard ont récemment publié des ouvrages sur la question. Par le passé, Martine Lévy s'était intéressée dans sa thèse de doctorat aux liens entre amélioration des conditions de travail chez les femmes et institutions du féminisme d'État. L'américaine Amy Mazur a elle étudié le ministère des Droits de la femme d'Yvette Roudy ; Claudie Baudino et Françoise Thébaud se sont elles aussi intéressées aux « années Mitterrand ».

¹⁶ Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité*, 2010 ainsi que Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec*, 2016.

secrétariat d'État à la Condition féminine – et aujourd'hui, diverses structures sont nées, ont été remplacées et ont disparu pour certaines. Par souci de clarté, nous utiliserons l'appellation, créée par Anne Revillard dans sa thèse, d' « instances étatiques chargées des femmes » (IEF)¹⁷ pour les désigner. À côté de ces IEF, nous évoquerons quelques instances consultatives. Nous nous limiterons à celles dont on trouve des traces aux Archives nationales, aux Archives du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

Le féminisme d'État n'est pas un concept français. Selon Martine Lévy, l'idée est à imputer à Ruth Nielsen¹⁸. Martine Lévy est une des premières Françaises à consacrer sa thèse de doctorat au féminisme d'État et à l'implication de celui-ci dans l'évolution des conditions de travail des femmes¹⁹. La notion de féminisme d'État a depuis été étudiée par d'autres chercheurs²⁰.

Avant toute chose, il faut signaler ce qui est considéré comme le moment fondateur du féminisme d'État français : la création du Secrétariat d'État à la Condition féminine en 1974.

Les chercheuses ayant traité de cette question sont d'accord pour distinguer plusieurs périodes dans l'histoire du féminisme d'État français : la première est celle de la fondation du féminisme d'État sous des gouvernements de droite de 1974 à 1981. La deuxième est celle de la refondation et du renforcement des problématiques liées aux droits des femmes au sein du gouvernement avec notamment la création du Ministère des Droits de la femme entre 1981 et 1986²¹. Entre cette date et 1998, l'enveloppe centrale du féminisme d'État est affaiblie - il n'y a plus de ministère de plein droit -

¹⁷ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France – Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat, 2007, p. 9.

¹⁸ Martine Lévy, *Le féminisme d'État en France, 1965-1985: vingt années de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, 1989, p. 12. « Il s'agit d'un féminisme particulier, d'un "Féminisme d'État". Ce concept a été élaboré initialement par Ruth Nielson pour rendre compte de l'abondante production législative d'égalité des sexes des États. »

¹⁹ Elle a, avant d'écrire sa thèse, été membre du Comité du travail féminin de 1978 à 1982. Elle fait donc partie du réseau des institutions du féminisme d'État.

²⁰ Voir dans la bibliographie les ouvrages de la partie 2. 1. Le féminisme d'État.

²¹ Il y a beaucoup d'écrits sur cette période en comparaison des autres, on peut citer Françoise Thébaud, « Promouvoir les droits des femmes : ambitions, difficultés et résultats », Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-Louis Bianco, sous la dir. de, *Les années Mitterrand. Les années du changement (1981-1984)*, 2001, p. 567-600 ; Amy G. Mazur, « Chapter 5: Strong State and Symbolic Reform. The Ministère des Droits de la Femme in France. », Amy Mazur, Dorothy McBride Stetson, sous la dir. de, *Comparative state feminism*, p. 155-182 ; Claudie Baudino « Gendering the republican system: debates on women's political representation in France », Joni Lovenski, *State Feminism and Political Representation*, sous la dir., p. 85-105. Dans tous les cas, l'accent est mis sur cette période même si les réalisations concrètes n'ont pas toujours été à la hauteur des attentes suscitées.

mais les IEF se consolident. Selon Anne Revillard, le féminisme d'État est une « cause réaffirmée » par le gouvernement depuis 1998²².

Depuis le début du féminisme d'État, les dénominations et l'importance des instances ont évolué : des secrétariats d'État en passant par les délégations gouvernementales, des ministères délégués aux ministères de plein droit ; l'attention accordée par le Premier Ministre varie en fonction des instances. La question des droits des femmes est, dans le cas des IEF, clairement un enjeu politique et électoral. Il est important de noter que les appellations sont teintées du clivage politique droite-gauche : les gouvernements de droite n'ont jamais eu de ministère dédié aux droits des femmes et ont préféré l'expression « Condition féminine » jusqu'en 1988. Au contraire, la gauche utilise la formule « droits des femmes ». En revanche, il n'est pas rare de voir lier la question des femmes avec d'autres thèmes dont la proximité est plus ou moins grande et évidente²³. Dans certains cas, cela souligne une ligne directrice principale dans la politique menée en faveur des femmes. Au début de la période, la question du travail est omniprésente²⁴. Au tournant des années 1990-2000, la parité²⁵ – notamment en politique – est au cœur des débats avec un point de départ, celui de la campagne présidentielle de 1995 :

²² Selon le titre d'une des sous-parties de son ouvrage de 2016.

²³ Pour ne citer que deux exemples : à droite entre 2007-2009, Valérie Létard, secrétaire d'État à la Solidarité est chargée du droit des femmes ; à gauche entre juin et août 2014, Najat Vallaud-Belkacem est ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Globalement, la question du droit des femmes est souvent rattachée à la famille.

²⁴ Anne Revillard, « La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'État », *Recherches et Prévisions*, 2006, p. 17-27. Dans cet article, Anne Revillard montre que la thématique du travail des femmes est traitée par les IEF, au moins jusqu'en 1981, en lien avec les enjeux de la maternité et de la vie de famille. Il y a par la suite une séparation plus grande de l'enjeu travail-famille – notamment par le biais des instances consultatives. Les IEF ne traitant plus directement de la question mais c'est tout de même un sujet qui reste présent en arrière-plan.

²⁵ Sur l'historique de la réforme paritaire, les instances liées et le rôle des IEF voir Éléonore Lépinard, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, 2007, 304 p. ; Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la Ve République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, 2011, 324 p. ; Claudie Baudino « Gendering the republican system: debates on women's political representation in France », Joni Lovenski, *State Feminism and Political Representation*, sous la dir., p. 94-103. Cependant, les débats sur la parité sont plus anciens, ils datent de la fin des années 1980 au niveau européen puis sont repris par les activistes dans la première moitié des années 1990.

« En 1995, les principaux candidats à l'élection présidentielle manifestent publiquement leur adhésion au terme de parité. La même année est créé l'Observatoire de la parité »²⁶.

Cet exemple souligne la cohérence entre le réseau - IEF et instances consultatives créées - et les thématiques privilégiées du moment. Mais il est surtout significatif du poids du symbole dans les politiques en faveur des femmes : les instances produisent des rapports commandés par les IEF sur l'état des inégalités entre les hommes et les femmes mais n'agissent pas²⁷. La question des droits des femmes est une question d'arrière-plan, qui perd du poids en cas de crise, bien que depuis quelques années ce sujet se fait plus présent dans la société, notamment à l'occasion des campagnes en ligne contre le harcèlement sexiste²⁸.

Les IEF sont également chargées d'un pouvoir symbolique, de représentation de la cause des femmes, mais elles ne peuvent pas toujours agir pleinement en raison de la transversalité de la question des droits des femmes. De nombreux sujets sont sous la tutelle d'autres ministères : l'avortement et l'égalité salariale dépendent des ministères de la Santé et du Travail par exemple. Le poids des IEF s'en trouve donc amoindri²⁹. L'idée de la visibilité par la représentation se retrouve dans le choix des femmes nommées à la tête de ces instances³⁰. Ces femmes politiques sont souvent des symboles.

²⁶ Laure Bereni, *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, 2007, p. 16. Depuis 2013, il est remplacé par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *Présentations et missions*, [en ligne], disponible sur <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hce/presentation-et-missions/> (consulté le 9 mars 2017).

²⁷ Amy G. Mazur, « Chapter 8: Republican Universalism Resists State Feminist Approaches to Gendered Equality in France », *State feminism, women's movements, and job training. Making democracies work in the global economy*, p. 155-182. Le manque de pouvoir des IEF est un constat qui revient très souvent : pour l'auteure sur le sujet des politiques de formation professionnelle – le thème de son article – elle montre le peu de pouvoir dont sont dotées les IEF et les instances consultatives dans les années 1980 et 1990 sur cette thématique (elles sont, la plupart du temps écartées des discussions).

²⁸ Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, *Lutte contre le harcèlement sexiste*, [en ligne], disponible sur <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/harcelement-transports/> (consulté le 18 avril 2017). Notamment par le biais d'une campagne du ministère menée sur les différents réseaux sociaux avec la création de hashtags.

²⁹ Anne Revillard, *La cause des femmes...*, 2016, p. 28-32. Selon Anne Revillard, les droits des femmes progressent grâce aux politiques du féminisme d'État mais également de politiques autres. Pour elle, le droit à l'avortement est avant tout une réponse à une détresse. Le fait qu'elle permette aux femmes d'acquérir de nouveaux droits n'est pas le but visé.

³⁰ Sandrine Dauphin, *L'État et les droits...*, p. 60. De plus, un homme ne peut pas être désigné à la tête de ce réseau : en 1986, la nomination de Philippe Seguin fait face à une telle hostilité de la part des

L'exemple de Françoise Giroud en est un, elle ne partage pas les idées du gouvernement. Cependant, la fonction n'est pas toujours le premier choix des femmes désignées, certaines femmes ont avoué qu'elles auraient préféré un autre portefeuille ministériel : c'est le cas de Véronique Neiertz. Peut-on aller jusqu'à dire qu'une partie des inégalités faites aux femmes se retrouve au sein de l'appareil d'État où les femmes sont chargées de missions au sein du gouvernement du fait de leur sexe ?

On peut se risquer à établir un parallèle avec la parité politique et notamment l'idée développée par Mariette Sineau que les femmes représentent une sorte de « vitrine du gouvernement »³¹. C'est notamment le cas pendant la campagne électorale de 2007 lorsque Nicolas Sarkozy désigne deux femmes comme porte-parole de sa campagne en les personnes de Valérie Pécresse et Rachida Dati. Pendant le début de son mandat présidentiel, le premier ministre nomme un tiers de femmes au sein du gouvernement. Celles-ci sont jeunes et pour beaucoup issues des minorités³². Elles sont la « vitrine de représentativité » du pouvoir et de la place accordée aux femmes au sein de celui-ci. Cependant leur succès est illusoire³³. Est-ce un moyen de compenser la faible place accordée aux droits des femmes ?³⁴

Dans les années 1970 et 1980, des mères de famille sont désignées à la tête des instances dédiées aux droits des femmes. Ceci renvoie une certaine image du rôle de la femme : celle de la conciliation entre vie de famille et travail. Le choix de personnalités plus politisées peut également être vu comme une manière de montrer une forme d'implication pour cette question.

De plus, l'Observatoire de la parité n'est pas le seul exemple d'instances consultatives du féminisme d'État. Deux instances consultatives chargées de la question des droits des femmes existent avant 1974 : le Comité du travail féminin fondé en 1965 ainsi que le Centre d'information féminin créé en 1972. En lien avec la création du premier Centre d'information féminin (CIF), il convient de mentionner l'implantation progressive de centres sur l'ensemble du territoire dans les années 1970 et

milieux féministes que le choix se porte finalement sur Hélène Gisserot comme déléguée interministérielle.

³¹ Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la Ve République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, 2011, p. 208-209.

³² C'est le cas de Rama Yade qui est secrétaire d'État chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'homme ou de Rachida Dati qui est Garde des Sceaux et ministre de la Justice pour ne citer que deux exemples.

³³ Une grande partie d'entre elles sont remerciées lors du remaniement de 2009, fin du gouvernement Fillon I. Mariette Sineau, *ibid.*, p. 215 et 218.

³⁴ Entre 2007 et 2009, la question du droit des femmes revient à Valérie Létard, secrétaire d'État à la Solidarité – sous l'égide du Ministère du Travail, des Relations sociales et de la solidarité – la question des droits des femmes n'est pas clairement formulée dans l'appellation de son secrétariat.

au début des années 1980³⁵. En 1999, deux délégations parlementaires sont créées : l'une au Sénat, la seconde à l'Assemblée nationale : ce sont les « Délégations parlementaires aux droits des femmes »³⁶. La naissance de ces délégations est une réponse aux politiques des autres pays européens en matière de droits des femmes. L'histoire du féminisme d'État en France est liée à des impulsions internationales ; la création en 1974 du secrétariat d'État est à mettre en relation avec la préparation de l'année internationale de la femme qui se déroule l'année suivante. Cependant, comme l'a souligné Amy Mazur, le féminisme d'État français et ses institutions ont la particularité d'être très liés à l'État jacobin³⁷. Le féminisme d'État est donc pluriel, que ce soit au niveau des instances ou des politiques menées³⁸. Un parallèle peut être établi entre le réseau national du féminisme d'État et ses échelles régionales et départementales, le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) représentant le plus haut échelon de l'administration consacrée aux droits des femmes³⁹. En effet, le SDFE fait le lien entre État et département : c'est la seule structure dédiée à cette thématique constituant une « administration centrale »⁴⁰.

³⁵ Anne Revillard, *La cause des femmes...*, 2016, op. cit., p. 45-46. Dans les années 2000, ce réseau est renommé et réorganisé : le centre de Paris – Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles – devient le pôle central des Centres d'information sur les Droits des Femmes (CIDF). Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État...*, 2016, p. 68-73 et Centre national d'information des droits des femmes et de la famille (CNIDFF), *Nous connaître*, [en ligne], disponible sur http://www.infofemmes.com/v2/p/Nous-connaetre/Nous-connaetre_3 (consulté le 2 mars).

³⁶ Conseil économique social et environnemental (CESE), *Délégation aux droits des femmes et à l'égalité*, [en ligne], disponible sur <http://www.lecese.fr/decouvrir-cese/delegations/droits-femmes-egalite> (consulté le 9 mars 2017).

³⁷ Amy G. Mazur, « Chapter 5: Strong State and Symbolic Reform. The *Ministère des Droits de la Femme* in France. », Amy Mazur, Dorothy McBride Stetson, sous la dir. de, *Comparative state feminism*, 1995, p. 155-182.

³⁸ Voir les ouvrages collectifs d'Amy Mazur et Dorothy McBride Stetson et de Joni Lovenduski.

³⁹ Préfecture de Maine-et-Loire, *Droits des femmes et Égalité entre les femmes et les hommes*, [en ligne], <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-femmes-et-r563.html>, (consulté le 9 avril 2017). Ce Service ne dépend pas exclusivement des IEF, il est par exemple en lien avec le ministère du Travail.

⁴⁰ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État...*, 2016, op. cit., p. 39.

b) Les branches régionales et départementales : les délégations régionales et les missions départementales aux droits des femmes

Il faut tout d'abord souligner la rareté des études sur ces branches dans les ouvrages historiques et sociologiques. Les causes sont certainement à chercher du côté du manque d'homogénéité du réseau - chaque département ne dispose pas d'une mission et l'existence de celle-ci peut être limitée dans le temps - et de la disponibilité des sources de fait très lacunaires. Les délégations régionales sont elles, un peu plus structurées, mais elles ne sont pas pour autant mieux étudiées. Leurs archives sont cependant moins sporadiques.

Les déléguées régionales n'ont pas dès leur apparition une fonction instituée. Elles existent de manière informelle sous le secrétariat d'État de Françoise Giroud (1974-1976)⁴¹. Amy Mazur nous apprend qu'en 1986 des délégations régionales existent dans les vingt-deux régions françaises⁴². Ce n'est cependant pas le cas dans tous les départements : soixante-seize (sur quatre-vingt douze) possèderaient une mission départementale. Elle précise quelques modalités quant à l'organisation de ces délégations, notamment que les déléguées régionales travaillent à temps-plein et en équipe alors que les déléguées départementales sont des bénévoles⁴³. La nomination des déléguées par arrêté préfectoral à partir de cette période permet de clarifier les missions et le statut⁴⁴. La connaissance de ces délégations semble imparfaite, voire contradictoire en fonction des auteurs. Martine Lévy parle de délégations régionales instituées dès la création du secrétariat d'État à la condition féminine contrairement à Sandrine Dauphin⁴⁵.

⁴¹ Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, PUR, 2010, p. 31-33.

⁴² Amy G. Mazur, « Chapter 5: Strong State and Symbolic Reform. The *Ministère des Droits de la Femme* in France. », 1995, p. 87.

⁴³ *Ibidem*.

⁴⁴ Cela est également précisé par Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État* : « Chargés de mission et déléguées voient par ailleurs leur statut précisé : les déléguées régionales sont désormais nommées par arrêté du ministère de la Condition féminine, et les chargés de mission par arrêté du préfet de département. Les déléguées régionales ont une vocation officielle de mise en œuvre de la politique élaborée par le ministre, qu'elles relayent à leur tour auprès des chargées de mission départementales. », p. 48-49.

⁴⁵ Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, 2010, p. 31-33 et Martine Lévy, *Le féminisme d'État en France, 1965-1985 : vingt années de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, p. 133-136.

Ces missions départementales sont liées à la fois par leur action mais aussi par leur personnel aux différents centres d'information féminins implantés sur le territoire. En effet, le personnel constituant les missions est fréquemment puisé au sein des centres⁴⁶.

Aujourd'hui, les délégations départementales sont toujours sous l'autorité du préfet. Depuis, le décret du 3 décembre 2009, elles dépendent de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) qui est elle-même sous l'autorité du préfet⁴⁷. Elles ont donc une visibilité amoindrie pour les citoyens, même si dans les faits, leurs missions sont toujours à peu près équivalentes. Cela me semble être quelque peu en contradiction avec leur rôle de porte-parole des femmes en département : pour remplir cette fonction cela implique d'être connues et vues des citoyennes. Quoi qu'il en soit, cela ajoute une difficulté pour retrouver les archives de ces délégations dans les services d'archives départementaux.

Les liens avec le réseau central sont assez distendus, la coordination n'est pas facile. Un parallèle peut être établi entre ces missions et délégations, possédant finalement assez peu de pouvoir, et les associations. Ces missions et délégations dépendant des arbitrages de l'État en matière de budget, elles sont souvent en bout de chaîne et ne sont, de fait, pas les mieux dotées. Les associations sont quant à elles très dépendantes des politiques de subventions, très variables. Associations comme délégations peuvent donc éprouver des difficultés budgétaires. Cela est notamment valable ces dernières années, puisque le SDFE a connu des difficultés :

« Le Service des droits des femmes et de l'égalité est vivement contesté et mis en difficulté, notamment au regard de ce qui constitue près de 60 % de son budget à savoir les subventions aux associations des femmes. »⁴⁸

⁴⁶ Martine Lévy, *op. cit.*, p. 133.

⁴⁷ Préfecture de Maine-et-Loire, *Droits des femmes et Égalité entre les femmes et les hommes*, [en ligne], <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-femmes-et-r563.html>, (consulté le 9 avril 2017). Le décret du 3 décembre 2009 a créé des directions départementales interministérielles rattachées au préfet. Depuis fin 2009, il y a donc un niveau supplémentaire entre les délégations et le préfet. JORF n°0281 du 4 décembre 2009, [en ligne], sur disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021373095&categorieLien=id> (consulté le 3 mai 2017). Selon l'article 4 du décret du 3 décembre 2009 « la direction départementale de la cohésion sociale met en œuvre dans le département des politiques relatives [...] aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes. »

⁴⁸ Sandrine Dauphin, *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, PUR, 2010, p. 13.

1.1.2. Un lien fort avec le monde associatif

Deux des principales associations avec lesquelles les IEF et les instances consultatives ont des connivences fortes sont le Mouvement français pour le Planning Familial et S.O.S. Femmes. Cette étude portera sur ces associations, du fait de leur ancienneté et de leur implantation sur le territoire. Ces deux associations sont nées des mouvements féministes et non pas d'une volonté des IEF⁴⁹. Le Planning Familial a été créé en 1956 sous le nom de Maternité Heureuse puis est devenu le MFPF en 1960. Des centres du Planning Familial ont commencé à s'implanter sur le territoire à partir de 1961⁵⁰. Il existe différentes échelles associatives : par ville, département, région ainsi que l'antenne nationale. L'association S.O.S. Femmes est née en même temps que les IEF, elle est créée le 2 octobre 1975 par la Ligue du Droit des Femmes⁵¹.

En termes d'image, le Planning familial est la grande association présente sur le territoire. Elle est soutenue par les IEF. On peut notamment évoquer la loi sur le délit d'entrave à l'IVG en ligne adoptée par le Parlement le 15 février 2017⁵². Cette loi permet de condamner les sites web faisant de la « désinformation » visant à dissuader les femmes d'avorter. Cette affaire montre le lien entre les IEF et l'association du MFPF.

a) Le monde associatif comme levier de revendications

Pour les IEF, le rôle des associations est plutôt celui d'un soutien à l'application de leurs réformes, ce que suggère Anne Revillard :

« Les associations sont essentiellement conçues comme des relais de la politique du ministère ; il s'agit de prendre appui sur elles pour agir auprès

⁴⁹ C'est surtout le cas du Planning familial qui, avant la loi Neuwirth, vit dans une forme d'illégalité notamment en donnant les noms des médecins pouvant prescrire des contraceptifs. Sylvie Chaperon, « Le MFPF face au féminisme (1956-1970) » et Françoise Picq « Le contrôle des naissances : du néo-malthusianisme au féminisme », Christine Bard, Janine Mossuz-Lavau, *Le Planning familial : histoire et mémoire (1956-2006)*, 2006, p. 21-33. S.O.S. Femmes n'est pas dans la même position d'illégalité, l'association est créée par des féministes révolutionnaires.

⁵⁰ Christine Bard, Janine Mossuz-Lavau, *Le Planning familial : histoire et mémoire (1956-2006)*, 2006, p. 16.

⁵¹ Monique Rémy, *Histoire des mouvements de femmes. De l'utopie à l'intégration*, p. 75. « Le 2 octobre [1975], la Ligue du Droit des Femmes crée le groupe S.O.S. Femmes, qui viendra au secours des femmes violées, en même temps qu'un groupe d'aide aux femmes battues, Alternative. »

⁵² *Le Monde*, [en ligne], disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopte-par-le-parlement_5080652_3224.html (consulté le 30 mai 2017).

des femmes. Le Mouvement français pour le planning familial a joué un rôle central dans ce dispositif. »⁵³

Cependant, il paraît réducteur de les limiter à ce seul rôle, la relation entre monde associatif et les IEF est plutôt conçue comme un flux. Les associations et leurs militantes peuvent influencer les politiques gouvernementales et repérer les formes d'injustice dont sont victimes les femmes. Le monde associatif est le lieu de naissance des revendications en faveur des droits des femmes. L'exemple récent des manifestations mondiales de soutien en faveur du Planning familial américain (*Planned Parenthood*) suite à la suppression des subventions par le président américain Donald Trump, le souligne.

L'histoire du groupe S.O.S. Femmes est elle liée plus directement aux IEF ; l'association est née des revendications des militantes suite à une affaire médiatisée : le viol de deux jeunes femmes belges par trois Français et la loi Veil du 17 janvier 1975. Des militantes occupent le bureau de Françoise Giroud afin « obtenir des refuges » pour les femmes violées ou battues⁵⁴. Ces deux associations sont très fortement financées par le biais de subventions publiques issues des IEF.

Pour les IEF, les associations se doivent donc d'être l'assise de la politique du ministère. Leur proximité avec les citoyennes est donc un critère important dans cette mission. Sandrine Dauphin montre que les liens entre les associations et ce qu'elle appelle les « structures politico-administratives en charge des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes (SPAE) » ne sont pas si simples qu'il n'y paraît⁵⁵. Il y a pour elle, un « phénomène d'institutionnalisation de certaines associations » :

« Les liens entre les associations de femmes et les SPAE se sont constitués autour d'une sorte d'interdépendance en raison de la faiblesse structurelle d'une part des associations marquées par leur division idéologique et d'autre part d'institutions en quête de légitimité dans l'appareil d'État⁵⁶. »

Selon elle, la relation associations-IEF est donc une relation de don/contre-don, se nourrissant des faiblesses et des points forts des unes et des autres. Les mobilisations des associations ont parfois permis la mise en lumière de causes et mené à la création d'organes consultatifs ou aux renforcements des IEF. Certaines associations comme les CIDFF se sont même institutionnalisées⁵⁷. Si les associations

⁵³ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État...*, 2016, p. 211.

⁵⁴ Monique Rémy, *Histoire des mouvements de femmes. De l'utopie à l'intégration*, p. 75.

⁵⁵ Sandrine Dauphin, « Les associations de femmes et les politiques d'égalité en France : les liens ambigus avec les institutions », *Pyramides*, p. 149-170.

⁵⁶ Sandrine Dauphin, *op. cit.*, p. 170.

⁵⁷ Sandrine Dauphin, *op. cit.*, p. 164-165. Cela reste cependant une figure d'exception.

peuvent être instigatrices de changement social pour les femmes, elles entretiennent des relations fortes avec l'État, avec comme point d'orgue la forte participation des militantes associatives aux structures du féminisme d'État⁵⁸.

b) Un espace ouvert ?

Les militantes associatives et les membres des IEF appartiennent donc, au moins pendant certaines périodes, aux mêmes cercles. Sous Yvette Roudy, les IEF et les instances consultatives sont directement liées au monde associatif par la participation de certaines militantes à celles-ci. Cela renvoie directement au concept phare d'espace de la cause des femmes. Les instances gouvernementales se nourrissent des grands mouvements associatifs et des formes de féminisme "mainstream" dotées d'une forte influence nationale et d'une visibilité. De plus, si une ouverture existe entre associations et État, elle dépend des degrés d'adhésion au gouvernement aux idées défendues par les associations. Pendant certaines périodes, les échanges sont limités.

Il ne faut pas penser qu'un lien d'égal à égal existe : seules les grandes associations ont des liens forts avec les gouvernements. Il y a de l'exclusion notamment à l'égard d'associations aux thématiques sensibles comme par exemple les militantes en faveur de la légalisation de la prostitution⁵⁹.

Nous avons donc vu que le réseau du féminisme d'État est dense, son histoire est jonchée d'évolutions et ses liens avec les autres acteurs, notamment les mouvements féministes, sont parfois difficiles. La relation IEF-associations apparaît parfois comme distendue, en raison de la structure jacobine de l'État et des politiques du féminisme d'État décrites par Amy Mazur⁶⁰. Ces éléments peuvent en partie expliquer les raisons de « l'exclusion » de ce type d'archives du champ d'étude.

⁵⁸ Sandrine Dauphin, *op. cit.*, p. 155-156 et p. 168-169. Notamment dans les années 1980, à la participation en tant que conseillères de militantes associatives au Secrétaire des Droits de la femme. Les militantes associatives exercent également un rôle d'experte au sein des IEF et des instances consultatives, cela apporte un gage de sérieux à l'État.

⁵⁹ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État...*, 2016, p. 112-114.

⁶⁰ Amy G. Mazur, « Chapter 5: Strong State and Symbolic Reform. The *Ministère des Droits de la Femme* in France », *chap. cit.*, p. 180.

1.2. Des archives spécifiques, très rarement étudiées par les universitaires

Du fait de l'histoire complexe et dense de ces institutions et instances, les archives du féminisme d'État sont plurielles. Au contraire des archives privées, elles ne sont pas regroupées en un seul lieu⁶¹. Ces archives sont donc utilisées en tant que sources pour les historiens et sociologues dont c'est l'objet d'étude, mais les archives privées leur sont préférées dans le cas d'une étude archivistique des sources du féminisme. Que disent archivistes et bibliothécaires de ce type d'archives ? L'exclusion de ce type d'archives est-elle due à la complexité du réseau, à l'éparpillement de ces archives sur l'ensemble du territoire ? Ou bien est-elle due à la nature même du féminisme d'État, parfois considéré comme forme de féminisme de seconde zone ?

1.2.1. L'existence de ce type d'archives soulevée seulement dans de très rares cas⁶²

Premièrement, il convient de préciser que sur l'ensemble des références bibliographiques, une seule fait part de l'existence de ces archives publiques féministes : il s'agit du *Guide des sources de l'histoire du féminisme*⁶³. De plus, comme l'indique son nom, il n'est en aucun cas dédié à une étude archivistique de cette question. Le seul but de cet ouvrage est de mettre en lumière l'ensemble des sources sur le féminisme. De plus, si des exemples sont recensés par les auteurs, la liste des fonds est loin d'être exhaustive⁶⁴.

⁶¹ Comme c'est le cas avec les archives privées, on recense des fonds d'archives privées féministes à la bibliothèque Marguerite Durand à Paris et au Centre des archives du féminisme au sein de la bibliothèque universitaire d'Angers. Ce sont en grande partie des fonds de militantes ou, dans quelques cas, d'associations. Christine Bard, « Introduction », Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources de l'histoire du féminisme de la Révolution française à nos jours*, Rennes, p. 7-17.

⁶² Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources de l'histoire du féminisme de la Révolution française à nos jours*, 2006, 442 p. À noter que les instances du féminisme d'État – le Service des droits des femmes ont participé par le biais d'une aide financièrement à l'élaboration de cet ouvrage.

⁶³ Élisabeth Verry, « Les fonds des services départementaux d'archives », *Guide des sources de l'histoire du féminisme...*, op. cit., p. 31-34. Élisabeth Verry cite, parmi les archives des femmes conservées dans les services départementaux d'archives des fonds de délégations départementales aux droits des femmes. Une liste plus détaillée figure aux pages 39 à 51 du *Guide*.

⁶⁴ Christine Bard, *Guide des sources de l'histoire du féminisme...*, op. cit., p. 21. Seulement vingt et un services d'archives départementaux ont répondu à l'enquête menée par les Archives du féminisme pour élaborer ce *Guide*.

A contrario, les archives d'associations sont plus souvent mises en avant dans les travaux universitaires. Ainsi d'autres problématiques sont soulevées comme l'existence de fonds mixtes⁶⁵. Cependant, aucun article ne s'attache à une problématique archivistique à travers l'exemple d'un fonds du Planning Familial ou de l'association S.O.S. Femmes. La sensibilité des thématiques abordées ainsi qu'une volonté de respect de la vie privée des femmes est l'une des raisons de ce vide.

1.2.2. L'image de l'institutionnalisation : un rapport difficile au féminisme d'État

Deux causes émergent quant au manque d'études de ce type d'archives, plus particulièrement pour les archives publiques : la question du rapport des militantes et du gouvernement au féminisme ainsi que les limites même du féminisme d'État. Cette complexité ne se pose pas pour les archives associatives. Elles sont plus facilement désignées comme archives féministes : leur statut n'est pas remis en cause. Elles n'appartiennent pas directement au champ du féminisme d'État, dont l'image est pour certains acteurs ternie.

Le féminisme d'État est un concept qui a posé question, ce qu'évoque Martine Lévy dans la phrase suivante :

« À cet égard s'interroger sur les raisons d'être du Féminisme d'État consiste à chercher à comprendre comment une population majoritaire peut vouloir, susciter et soutenir une politique publique qui s'adresse à elle comme une minorité⁶⁶. »

Dès ses débuts, ce concept interroge : mettre en exergue les femmes en leur accordant des politiques spécifiques, c'est concevoir qu'elles n'ont pas un statut d'égale à l'homme⁶⁷. Mais d'un autre côté, les inégalités entre sexes peuvent-elles se résorber sans une intervention extérieure ? L'État aurait tendance à répondre par la négative, c'est donc pour cela que les IEF ont été créées. Concevoir les

⁶⁵ C'est notamment le cas dans les articles suivants : Bénédicte Grailles, « Les raisons du don. L'exemple du Centre des archives du féminisme (2001-2010) », Christine Bard, sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, 2012, p. 52 ; Maryanne Dever, « Archiving Feminism : Papers, Politics, Posterity », *Archivaria*, 2014, p. 25-42. Ils mentionnent tous les deux, l'existence de fonds de militantes dits « mixtes » c'est-à-dire que on trouve à la fois des archives personnelles et des archives liées à l'action militante exercée au sein des différentes associations.

⁶⁶ Martine Lévy, *op. cit.*, p. 16.

⁶⁷ C'est l'argument de prédilection des opposants au féminisme d'État mais aussi – et surtout – des opposants à la réforme paritaire. Il est développé par la plupart des auteurs.

femmes comme une minorité relève d'un problème structurel⁶⁸. Les membres des IEF sont choisis du fait de leur sexe, nous pouvons donc penser que leur statut varie entre celui de membre du gouvernement et supportrice des femmes en fonction des situations – ce qui n'est pas perçu par les actrices des instances⁶⁹. La question de la neutralité est donc au cœur de ces instances : elle est-possible et n'est-elle pas un handicap de plus ?

Il est par ailleurs important de noter que les auteurs d'ouvrages et d'articles sont parfois des actrices du féminisme d'État ou des femmes ayant pris le parti des IEF et instances consultatives⁷⁰. Pour Sandrine Dauphin, l'ensemble des instances consultatives porte une action « militante », perçue par les politiques comme empiétant sur les champs d'activités des autres institutions et ministères⁷¹. Cela n'est pas toujours très bien vu par les acteurs gouvernementaux. De plus, l'empreinte militante n'est pas perçue comme forte de la part des féministes dans certains cas.

L'un des reproches le plus fréquent fait au féminisme d'État est sa tendance à définir les femmes comme un groupe homogène et à s'adresser à une sorte d'idéal-type de la femme. Cette idée a été développée par Anne Revillard⁷². Un des problèmes majeurs soulevé par l'auteur est que les femmes n'ont pas toutes les mêmes intérêts. Ceux de certaines entrent en collision avec ceux d'autres. Le féminisme d'État mène donc une politique qui semble s'adresser à une majorité ou à une catégorie de femmes, victimes de violences spécifiques pour des sujets sensibles⁷³. Nous pouvons établir un parallèle avec le constat de Mariette Sineau, à savoir que les femmes politiques sont elles généralement issues de la bourgeoisie parisienne – la fonction politique n'est pas accessible à toutes selon Yvette Roudy⁷⁴. Les

⁶⁸ Claudie Baudino, « Gendering the republican system: debates on women's political representation in France », Joni Lovenduski, *State feminism and political representation*, 2005, p. 85-105.

⁶⁹ Claudie Baudino, « Gendering the republican system... », Joni Lovenduski, *State feminism and political representation*, p. 90. Elle montre qu'Yvette Roudy se voit comme un membre du gouvernement comme les autres.

⁷⁰ Martine Lévy, Claudie Baudino ou Françoise Thébaud, par exemple, ont toutes participé aux instances consultatives de manière plus ou moins directe. Ces auteurs peuvent donc se montrer moins critique vis-à-vis des instances.

⁷¹ Sandrine Dauphin, « Les associations de femmes et les politiques d'égalité en France : les liens ambigus avec les institutions », *Pyramides*, p. 150.

⁷² Anne Revillard, « Chapitre 3 : Définir la cause des femmes dans l'État », *La cause des femmes dans l'État*, 2016, p. 109-140. Plus particulièrement dans l'introduction de ce chapitre (p. 109-110), Anne Revillard souligne la difficulté à définir le groupe des « femmes ». Ce paragraphe s'appuiera sur l'idée développée par Anne Revillard qu'il n'y a pas une cause des femmes unique. Sa réflexion est notamment basée sur des entretiens réalisés avec des agents du féminisme d'État.

⁷³ Pour certaines formes de violences notamment sexuelles : viols, mutilations, etc.

⁷⁴ Mariette Sineau, *op. cit.*, p. 151.

femmes ne représentent donc pas une classe sociale homogène, ce qui n'est pas le cas de leurs représentantes politiques, à quelques exceptions près, même si la tendance est à la diversification sociale depuis quelques années. De plus, il existe en Europe une montée des instances en charge des « politiques antidiscriminatoires visant d'autres publics (minorités ethnoraciales et religieuses, personnes handicapées...). »⁷⁵ La cause des femmes peut donc apparaître comme noyée au milieu de ces autres combats. Cependant pour Anne Revillard cette menace est peu avérée⁷⁶. Cela n'empêche pas des problèmes de lecture pour les observateurs extérieurs : les notions de défense des intérêts des femmes pouvant leur sembler floues.

Cette idée peut être mise en parallèle avec un courant d'étude qui s'est développé : celui des études de genre, un champ plus large qui inclut également les femmes. Pour certains sujets, cela peut aller à l'encontre d'une politique spécifique des droits des femmes. Nous affirmerons ici que cela est un paradoxe. Cette construction identitaire est explicative des inégalités entre les sexes, la place des femmes dans la société répondant à une éducation acquise depuis le berceau. Dans les faits, d'après une enquête codirigée par Amy Mazur, les IEF, en Europe comme en Amérique du Nord, constituent un élément renforçateur de la démocratie⁷⁷. L'importance de ces politiques du féminisme d'État est donc avérée.

Nous avons vu que le réseau du féminisme d'État est complexe. L'inclusion dans l'étude d'un cercle plus large, à savoir l'espace de la cause des femmes, complexifie encore le sujet. La difficulté pour les archivistes à traiter du sujet peut s'expliquer par un nombre de producteurs d'archives pluriel. Nous allons donc nous intéresser plus largement aux archives féministes, et à ce qui les différencie des archives de l'espace de la cause des femmes.

2. Les enjeux spécifiques des archives féministes

Comme l'a souligné Verne Harris, pour les archives dictatoriales et relevant de crimes contre l'humanité, certains types d'archives amènent des réflexions propres à leur contenu⁷⁸. Les archives

⁷⁵ Anne Revillard, *La cause des femmes...*, 2016, *op. cit.*, p. 215-216.

⁷⁶ *Ibidem*.

⁷⁷ Amy G. Mazur, « Comparative Conclusions », *State Feminism, Women's Movements and Job Training*, p. 317.

⁷⁸ Verne Harris, « Seeing (in) blindness: South Africa, archives and passion for justice », [en ligne], disponible sur http://scnc.ukzn.ac.za/doc/LibArchMus/Arch/Harris_V_Freedom_of_Information_in_SA_Archives_for_justice.pdf (consulté le 15 janvier 2017).

féministes ayant un contenu militant, elles seront l'objet d'enjeux propres à leur nature qu'il s'agira ici d'expliciter. Il s'agit de voir quels sont les aspects de la chaîne archivistique privilégiés par les chercheurs ainsi que les raisons de ces choix. Nous procéderons par ordre chronologique, c'est-à-dire que nous nous intéresserons tout d'abord au premier maillon : le don et la collecte. Le classement n'étant que très peu évoqué, il sera vu de manière transversale⁷⁹. La communication et la valorisation feront l'objet d'un deuxième développement autour des interrogations suivantes : que propose la France en matière de valorisation patrimoniale de l'histoire des femmes ? Les archives féministes font-elles l'objet d'une mise en valeur spécifique ? Pour finir, nous nous attarderons sur les problématiques posées par la dualité entre archives féministes et archives de la cause des femmes – cette dernière notion incluant les archives du féminisme d'État.

2.1. L'importance de la collecte et du don

L'arrivée d'un fonds d'archives dans un service constitue une étape majeure de la vie de ce fonds. L'archiviste y prête une attention particulière dans la mesure où sa bonne collecte va constituer la richesse de l'ensemble des fonds du service. Les archives publiques sont collectées pour deux raisons : leur « valeur administrative (primaire) » et leur « valeur de témoignage »⁸⁰. Les archives privées le sont essentiellement pour leur valeur de « témoignage ». Les archives publiques sont issues de versements des administrations de l'État, des régions et départements. Leur masse est très conséquente, elle est donc régulée par des usages à la fois aux Archives nationales comme dans les services départementaux d'archives : tableaux de gestion, tri par échantillonnage en sont des exemples⁸¹. Les fonds d'archives privées étant généralement moins volumineux et plus singuliers, le volume éliminé est moins conséquent.

Les archives féministes du fait de leur statut semblent avoir un intérêt fort à la pérennisation. Il est donc normal que des experts se soient intéressés à ce type d'archives. Les chercheurs se sont-ils

⁷⁹ Dans ce cas, la troisième mission de l'archiviste à savoir la conservation ne présente pas de considération particulière, c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas l'évoquer.

⁸⁰ Christine Pétillat, Hélène Prax, « Chapitre 5 : Les archives contemporaines ou l'arrivée du flux au quotidien », Jean Favier, Danièle Neirinck, sous la dir. de, *La Pratique archivistique française*, p. 237-238.

⁸¹ Tri, sélection, conservation. Quel patrimoine pour l'avenir ? (Actes de la table ronde de l'École Nationale du Patrimoine ; 23, 24 et 25 juin 1999 ; Paris), Paris, Éditions du patrimoine, 2001. Plus particulièrement la partie « Des archives », notamment les interventions de Line Skorka et Christine Pétillat.

attachés à dépeindre cette question du fait de la spécificité de telles archives ? Y a-t-il des modes de collecte différents des autres types d'archives ? Au regard des dons privés, peut-il s'agir de souligner l'intérêt de l'archivage dans l'optique d'autres dons futurs ? Les enjeux de la collecte et du don seront donc évoqués pour tenter de définir l'existence ou non d'une politique spécifique. Il sera également fait mention de la spécificité des archives de l'espace de la cause des femmes et de leur inscription dans ce cercle d'archives singulier.

2.1.1. La collecte et le don, sujets particulièrement étudiés pour les archives privées

Il est intéressant de noter l'importance accordée aux archives privées, la plupart du temps synonyme de condition *sine qua non* pour être définies comme archives féministes. Ainsi, les archives féministes étudiées par les chercheurs sont des archives personnelles et de militantes ou des archives associatives⁸². Au-delà de leur contenu, la démarche des militantes est une question clé ; les raisons du don, le classement et la collecte de ces archives personnelles sont donc des problématiques sur lesquelles les archivistes et professionnels du document se sont interrogés. L'affect semble plus fort lorsqu'une archive est directement liée à un individu. En effet, l'engagement féministe est une démarche personnelle. Dans ce contexte, il apparaît logique de lier féminisme et archives privées.

Pour les archives féministes – mais c'est également le cas pour d'autres mouvements de pensée – un second enjeu s'ajoute, celui de la transmission des idées et de l'inspiration des générations futures. Il ne s'agit plus seulement de pouvoir, grâce à ces archives, écrire un pan de notre Histoire⁸³. Les chercheurs français et anglo-saxons ont développé certaines idées sur les raisons du don et de la collecte des archives privées féministes. Il s'agira de distinguer les deux – en mettant l'accent sur les similitudes et les différences.

⁸² C'est le cas des articles de Maryanne Dever, Bénédicte Grailles et Christian Hottin ainsi que de l'ouvrage de Kate Eichhorn, *The archival turn in feminism: outrage in order*, 2014.

⁸³ Kate Eichhorn, *The archival turn in feminism: outrage in order*, 2014, p. 155-160. Pour elle, les archives féministes – et plus spécifiquement les collections de *girl zines* dont il est question dans son ouvrage – sont importantes dans ce qu'elles nous donnent à imaginer, à penser : leur reflet dans le présent est plus important. Ces archives sont pour elle, politiques et dotées d'un pouvoir : celui d'impacter le présent par le biais du lecteur. « *What makes the archive a potential site of resistance is arguably not simply its mandate or its location but rather how it is deployed in the present.* »

a) En France

Les études françaises sur la collecte et le don des archives féministes sont l'œuvre d'archivistes. Leur approche comprend des aspects pratiques⁸⁴. Dans son article, Christian Hottin étudie le rapport psychologique des donateurs à leurs archives⁸⁵. Dans le cas de cette étude, le choix de se baser sur l'étude de fonds de femmes constitue plutôt un hasard de circonstances : ce n'est pas le point central dans ce qu'il cherche à démontrer, à savoir « la place des archives dans la construction et la représentation de l'identité »⁸⁶. Il reconnaît toutefois que le contexte de l'évolution de la condition féminine au XX^e siècle joue un rôle à la fois dans le contenu des archives, dans leur conservation et leur organisation. Pour lui, dans le cas des archives privées, le fonds est toujours un marqueur d'identité quel que soit son contenu⁸⁷. Le donateur des archives va guider l'archiviste lors de la collecte et donc, sciemment, choisir le message qu'il veut véhiculer⁸⁸. Cela est vrai pour les fonds personnels du fait de leur lien étroit avec le producteur. Dans le cas de fonds publics, le rapport aux papiers n'est pas le même en raison du caractère plus impersonnel du fonds - lié à l'activité professionnelle. Cependant, dans le cas des archives des délégations départementales aux droits des femmes, la mission est souvent exercée par une bénévole engagée pour la cause des femmes. On pourrait alors y retrouver des caractéristiques similaires.

Une des autres raisons qui amène à privilégier la collecte des fonds privés est sa nature plus volatile. Cette collecte est un acte, de fait, plus difficile :

« La collecte est au commencement du dispositif. Il s'agit de capter des fonds mouvants, fragiles et difficiles à saisir, produits parfois dans un contexte

⁸⁴ Christian Hottin et Bénédicte Grailles ont tous deux exercé en tant que conservateur du patrimoine dans des services d'archives.

⁸⁵ Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n° 6, Paris, Alternatives Économiques, 2003, p. 99-109.

⁸⁶ Christian Hottin, *art. cit.*, p. 100.

⁸⁷ Dans le cas de cet article, deux fonds sont étudiés : un fonds syndical, celui de Thérèse, militante syndicaliste au sein « de la commission féminine de la CGT EDF-GDF à Lille » de la fin des années 1940 aux années 1970. Le second fonds est celui d'une entreprise de boîtes d'archives dirigée successivement par deux femmes - la fondatrice et sa fille - de 1887 à 1980. Dans le second cas, le produit sortant de l'entreprise joue un rôle plus grand dans l'organisation du fonds et le classement que le fait qu'il soit le produit de femmes. Christian Hottin, *art. cit.*, p. 99-109.

⁸⁸ Maryanne Dever, « Archiving Feminism : Papers, Politics, Posterity », *Archivaria*, n° 77, 2014, p. 25-42. C'est un point que constate tous les auteurs : Christian Hottin comme Bénédicte Grailles dans leurs articles précédemment cités. Mais également l'australienne Maryanne Dever.

contestataire qui ne les amènent pas facilement vers les services de l'État ou des collectivités territoriales⁸⁹. »

Au contraire des fonds publics, les fonds conservés au CAF sont tous issus d'une démarche active à la fois de la part des archivistes du Centre des archives du féminisme et des membres de l'association Archives du féminisme ainsi que des donatrices : leur collecte est donc plus difficile. Le fonctionnement de cette association et de son Centre est similaire à celui de l'espace de la cause des femmes dans le sens où il est organisé en « réseaux »⁹⁰. C'est grâce au bouche-à-oreille que la collecte se fait, mais également à la capacité des archivistes territoriaux à orienter les donateurs.

Ces exemples soulignent très bien les relations personnelles qu'implique la collecte des archives, voire, dans une certaine mesure, des relations interpersonnelles entre le donateur et l'archiviste. L'approche française de l'étude des archives féministes privilégie l'examen des lieux de conservation et des problématiques inhérentes aux difficultés du don.

b) Dans les pays anglophones

A contrario, l'étude anglo-saxonne est moins tournée vers la pratique archivistique mais plutôt sur l'apport de la collecte d'archives féministes à l'histoire des femmes. Cela est à mettre en relation avec l'histoire de chaque pays et son rapport au féminisme. Traditionnellement, les Etats-Unis sont un pays connu pour avoir été un berceau du féminisme dès le XIXe siècle et l'un des foyers d'étude de l'histoire des femmes à partir des années 1960. Leur rapport à la conservation des archives doit donc, de fait, être soigné. L'ouvrage de l'américaine Kate Eichhorn⁹¹, *The archival turn in feminism: outrage in order*, souligne un tournant dans la conservation des archives féministes à partir des années 1990⁹².

⁸⁹ Bénédicte Grailles, « Collecter et rendre visible les archives du féminisme : une action en réseaux », *La Gazette des archives* n° 221, 2011, p. 175.

⁹⁰ Bénédicte Grailles, « Collecter et rendre visible... », *art. cit.*, p.173-185. D'après le titre de l'article et le concept qui est développé autour au sein de celui-ci.

⁹¹ Kate Eichhorn n'est pas archiviste. Elle est professeur de civilisation et média sociaux au *Eugene Lang College* de New York.

⁹² Cet ouvrage s'intéresse aux collections de *girls zine* – des magazines autoédités par des femmes sur des sujets féministes – conservés dans trois bibliothèques universitaires américaines. Il s'intéresse à un type d'archives très récent dont la vocation première est la transmission d'idées. La nature même de « l'archive » est difficile à cerner. Les journaux n'étant pas considérés comme des archives du fait de leur tirage, cependant la plupart des services d'archives en conserve.

Cette période correspond au féminisme de la troisième vague en Amérique du Nord⁹³. Pour l'auteure, les militantes, à partir de cette décennie, perçoivent très nettement la nécessité de préservation des traces de leurs activités. Pour elles, le don des archives se fait plus naturellement, contrairement aux féministes de la génération précédente qui éprouvaient le besoin de justifier leur démarche⁹⁴. Il faut également souligner que Kate Eichhorn est la seule auteure à s'intéresser à une partie d'un cercle d'archives qu'elle définit, à savoir les *girl zines*⁹⁵.

L'australienne Maryanne Dever a elle aussi écrit sur les archives féministes : elle s'est notamment intéressée à l'exemple du don d'archives de la suffragette australienne de Melbourne, Merle Thornton⁹⁶. Grâce à cette expérience de l'archivage, l'auteure s'interroge sur la finalité de ces archives et met le doigt sur le concept derridien d'oubli pour mieux se souvenir⁹⁷. Les écrits ont été oubliés, voire ignorés pendant plusieurs décennies, le fait de les archiver leur donne une seconde vie ; l'auteure parle de « renaissance » des idéaux véhiculés par ces papiers⁹⁸. Après leur entrée dans les services et centres d'archives, les idées sont redécouvertes par les historiens : ce concept fait écho à celui développé par Bénédicte Grailles dans son article⁹⁹. L'idée d'une éventuelle altération du sens des archives pendant le

⁹³ Denisa-Adriana Oprea, « Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne », *Recherches féministes*, 2008, p. 5-28. L'existence d'une troisième vague féministe dans le monde francophone est sujet à débat. L'article de Denisa-Adriana Oprea traite de cette problématique – plus particulièrement au Canada de la naissance de la troisième vague notamment aux États-Unis, en lien avec le développement de définitions d'un féminisme plus individualiste face à de la place grandissante que prend l'État et aux déclin des mouvements féministes de la deuxième vague.

⁹⁴ Kate Eichhorn, *The archival turn in feminism: outrage in order*, 2014, p. 54.

⁹⁵ Kate Eichhorn, *The archival turn in feminism: outrage in order*, 2014, p. 9-17. Dans son introduction, l'auteure définit son champ d'étude et les raisons de celle-ci à savoir le développement d'une troisième vague féministe aux États-Unis en réponse au néolibéralisme de plus en plus présent : cela a donné naissance au développement de magazines féministes indépendants, autoproduits par les militantes. Ce sont ces « collections » d'archives qui sont l'objet de cet ouvrage.

⁹⁶ Maryanne Dever, « Archiving Feminism : Papers, Politics, Posterity », *Archivaria*, n° 77, 2014, p. 25-42. Son article s'attache à développer l'histoire militante de cette femme puis à la manière dont ses archives ont été collectées par Dever, une consultante du Musée d'Australie et une archiviste. La fin de son article est consacrée à une réflexion plus large sur les archives des femmes et le ressenti associé à cette démarche.

⁹⁷ Verne Harris, « Seeing (in) blindness: South Africa, archives and passion for justice », [en ligne], disponible sur <http://scnc.ukzn.ac.za/doc/LibArchMus/Arch/Harris V Freedom of Information in SA Archives for justice.pdf> (consulté le 15 janvier 2017). Harris évoque de cet article le concept de Jacques Derrida.

⁹⁸ Maryanne Dever, « Archiving Feminism... », *art. cit.*, p. 38-40.

⁹⁹ Maryanne Dever, « Archiving Feminism... », *art. cit.*, p. 41 et Bénédicte Grailles, « Les raisons du don... », *art. cit.*, p. 49.

processus d'archivage est également questionné, même si le rôle des archivistes est de préserver l'intégrité du fonds, le donateur peut effectuer des coupes avant le don dans une phase de pré-tri¹⁰⁰. De toute manière, les archives sont sujets à plusieurs phases d'interprétation : la première lors du classement archivistique – même si le rôle de l'archiviste est de garder le fonds intact, il effectue par son plan de classement une première interprétation du fonds. La seconde se fait par le chercheur en salle de lecture. Cela est une des idées qui se cache derrière cette citation :

« After all, as Verne Harris observes, “far from constituting the solid structure around which imagination can play, [the archival record] is itself the stuff of imagination.” In this way, the “feminist archive” can be re-imagined, not as congealed memory but in terms of anticipation and futurity¹⁰¹. »

Comme Eichhorn, Dever s'intéresse à la valeur des archives dans le futur et le présent. L'écriture de l'histoire s'écrit toujours dans une temporalité, celle-ci ne correspond pas à la date de production des archives : les archives ne sont que le reflet d'un moment de l'histoire. Ces archives tendent à introduire une part de leur message dans le présent de manière réinterprétée, en même temps que la « simple » valeur de transmission historique.

Maryanne Dever développe également l'idée qu'il existe un flou entre archives privées et publiques dans les fonds de militantes, zone d'ombre qui est due à la difficulté de définir une limite nette entre histoire privée et publique dans ce genre de cas¹⁰². L'activisme est un engagement personnel mais il agit sur la vie publique.

Un des points communs des auteurs est qu'ils sont tous des professionnels du document. De leurs conclusions, deux points notables sont à relever : l'accent est mis sur l'aspect personnel des fonds collectés et sur la trace que ces archives laissent dans l'histoire.

2.1.2. L'idée derrière le don : la valorisation et le partage

Le don des archives féministes soulève également d'autres questionnements. Si les problématiques inhérentes au classement des fonds sont évoquées, elles ne constituent pas le cœur de la réflexion : ce n'est pas ce qui intéresse les donateurs. Comme le souligne Bénédicte Grailles, le don d'archives féministes ne se fait pas sans contrepartie : pour les donatrices faire don de leurs archives est

¹⁰⁰ Maryanne Dever, *ibidem*.

¹⁰¹ Maryanne Dever, « Archiving Feminism... », *art. cit.*, p. 41.

¹⁰² *Ibidem*.

une manière de laisser une trace dans l'histoire du féminisme¹⁰³. Dans ce cas – celui des dons au Centre des archives du féminisme – s'ajoute l'autorité garantie par le lieu : c'est être accepté dans un cercle et « faire partie d'une histoire du féminisme, des féminismes, c'est se revendiquer comme acteur de cette histoire¹⁰⁴. » Le don est alors vu comme une chance de voir ces archives exploitées par des élèves de master ou de doctorat¹⁰⁵. Le lieu de conservation des archives publiques de l'espace de la cause des femmes étant les services départementaux ou nationaux d'archives, ce type d'archives se trouve mélangé aux autres fonds, il est plus difficilement identifiable comme archives féministes et ne bénéficie pas d'un quelconque « label » comme en bénéficierait une association féministe. C'est donc sûrement l'une des raisons pour lesquelles ces fonds sont moins étudiés par les archivistes.

Dans la thématique du don des archives privées, le rapport des donatrices à leurs archives apparaît comme un enjeu central, la nature de ces archives étant intimement liée à cela. Alors que les Français semblent s'appuyer à la fois sur la pratique et les concepts philosophiques et anthropologiques, le monde anglophone traite les archives de manière plus théorique ; malgré tout, leurs conclusions mettent en exergue des concepts assez similaires. Les féministes veulent par leurs dons que les idéaux pour lesquels elles se sont battues soient transmis à la génération suivante et réemployés dans le féminisme de demain.

2.2. La valorisation de ce type d'archives : une finalité ?

Le don d'archives est fait dans une optique de transmission des idées que ces archives portent en elles. Les archives ont, par leur communication en salle de lecture, une vie après leur don ou leur collecte. Une manière de prolonger cela est de les valoriser¹⁰⁶. C'est pourquoi, nous allons nous questionner sur les moyens mis en œuvre pour valoriser les archives féministes.

¹⁰³ Bénédicte Grailles, « Les raisons du don. L'exemple du Centre des archives du féminisme (2001-2010) », Christine Bard, sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 43-58.

¹⁰⁴ Bénédicte Grailles, « Les raisons du don. », *art. cit.*, p. 48-49.

¹⁰⁵ Le CAF est logé au sein de la Bibliothèque universitaire d'Angers. Ces membres sont à la fois des enseignants-chercheurs spécialistes de l'histoire des femmes comme des archivistes. L'histoire des femmes est une thématique développée par l'Université d'Angers.

¹⁰⁶ Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, 2012, p. 295-296. La valorisation des archives est dévolue à l'archiviste. Elle n'est pas une mission proprement inscrite dans les missions de l'archiviste aux yeux de la loi et est souvent négligée de ce fait.

2.2.1. Une carence dans la valorisation de l'histoire des femmes : la France et son absence de musée dédié aux femmes

La valorisation des archives est importante pour les services d'archives dans le sens où elle permet de faire connaître et de souligner l'intérêt – scientifique, intellectuel ou bien visuel – des collections et fonds conservés. Différentes actions peuvent être menées : si l'exposition apparaît comme la plus évidente, elle est loin d'être la seule¹⁰⁷.

Les études archivistiques ne se concentrent pas sur la valorisation de ce type d'archives en particulier. Si les expositions d'archives dédiées aux femmes existent, ce n'est qu'en petit nombre¹⁰⁸. Cela nous amène donc à nous tourner vers le monde des musées. Or, il n'existe pas de musée dédié à l'histoire des femmes en France. Ce n'est pas le cas de nombreux pays occidentaux (notamment les Etats-Unis où plusieurs musées sont dédiés à l'histoire des femmes)¹⁰⁹. Certains historiens et féministes ont pourtant été amenés à s'intéresser à cette réalité du fait de leur sujet d'étude. Cela a notamment été le cas au début des années 2000¹¹⁰. Les raisons de cette absence sont multiples¹¹¹ : il s'agit de citer le manque d'appui des féministes françaises ainsi que l'éclatement des mouvements. La masculinisation du milieu muséal n'aide également pas. L'histoire de France et sa « république universaliste » ne constitue pas non plus un terrain favorable : la République française est conçue dans l'optique d'englober les individus quelles que soient leurs différences¹¹². De plus, pour certains, l'existence d'un tel musée pose des questions plus philosophiques¹¹³.

¹⁰⁷ *Ibidem*. Des ateliers pédagogiques envers certains publics peuvent également être menés. L'exposition est par ailleurs coûteuse et n'est donc pas toujours privilégiée.

¹⁰⁸ C'est ce que j'ai constaté lorsque j'ai pris contact par mail par les services d'archives départementales. J'étudierai cela plus en détail dans la seconde partie de mon mémoire.

¹⁰⁹ Christine Bard, « Les musées des femmes à l'étranger », [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdufeminisme.fr/ressources-en-ligne/articles-et-comptes-rendus/fonds-archives-bibliotheques-musees/bard-c-les-musees-femmes-letranger/> (consulté le 18 mars 2017).

¹¹⁰ Aude Lorriaux, *Pourquoi nous n'avons pas de musée des femmes en France ?*, [en ligne], disponible sur <http://www.slate.fr/story/99029/pourquoi-musee-femmes-france> (consulté le 18 mars 2017). L'association *La Cité des femmes* l'appelait de ses vœux selon Christine Bard. Certains hommes et femmes politiques étaient intéressés mais le projet n'a pas abouti faute de moyens financiers et de manque de « volonté politique ».

¹¹¹ *Ibidem*.

¹¹² *Ibidem*. Contrairement à d'autres pays tels que les États-Unis. « Les musées, finalement, sont le "miroir des nations". Il est logique que les États-Unis, qui se conçoivent plus comme un "saladier" ("salad bowl") d'ethnies et de cultures, concentrent au moins une douzaine de musées dédiés aux femmes et au genre, et que le "creuset français" n'en ait aucun. »

¹¹³ *Ibidem*. Le problème est de définir ce qui est entendu par « femme ». L'existence d'un musée pourrait également exclure les femmes des autres musées.

Finalement, l'élan créé au début des années 2000 par des historiennes telles que Christine Bard a abouti à la création du site Muséa, site d'expositions virtuelles dédiées aux femmes, créé par des universitaires d'Angers en 2004.

2.2.2. L'exemple de Muséa : des expositions virtuelles comme réponse à cette carence

Faute de moyens pour créer un véritable espace tangible, un espace virtuel a été créé. Il s'agit de Muséa, un site web d'expositions virtuelles¹¹⁴. Ce site est construit autour du Centre des archives du féminisme (CAF) et de ses archives : aussi bien du point de vue de ses membres actifs que matériel¹¹⁵. Cela signifie que les archives du CAF sont valorisées par ce biais. Il existe donc un lieu dédié à la mise en valeur d'archives féministes mais seulement privées. Cependant deux expositions correspondent réellement au champ de recherche de l'espace de la cause des femmes, tel qu'il est ici défini : la première sur les affiches du Planning familial¹¹⁶ et la seconde sur Yvette Roudy¹¹⁷, ministre des droits des femmes pendant le premier septennat de François Mitterrand.

Le féminisme d'État étant une notion délicate, à la frontière entre monde politique et militant, il peut apparaître comme sensible aux yeux des archivistes. Cela peut donc peut-être expliquer le manque d'initiatives publiques sur le sujet. De plus, il paraît important de souligner qu'une initiative telle que Muséa émane d'universitaires étant connues pour être des féministes engagées, voire des militantes. Selon l'éthique professionnelle de l'archiviste, il se doit de mettre en lumière tous les pans de la société française et donc également l'histoire des femmes qui représentent la moitié de la population et ont été pourtant longtemps considérées au mieux comme une minorité, au pire comme une classe invisible¹¹⁸.

¹¹⁴ Musea, *À propos*, [en ligne], <http://musea.univ-nantes.fr/musea> (consulté le 19 mars 2017).

¹¹⁵ On trouve des membres du même réseau que le Centre des Archives du Féminisme (Christine Bard et Annie Metz par exemple). De plus, les expositions se nourrissent des archives conservées à la bibliothèque universitaire d'Angers.

¹¹⁶ Musea, *Le Planning familial : 50 ans en affiches*, [en ligne], disponible sur <http://musea.univ-nantes.fr/exhibits/show/le-planning-familial-50-ans/presentation> (consulté le 16 mars 2017).

¹¹⁷ Musea, *Yvette Roudy et l'histoire des femmes*, [en ligne], disponible sur <http://musea.univ-nantes.fr/exhibits/show/yvette-roudy-a-l-affiche/yvette-roudy-et-l-histoire-des> (consulté le 16 mars 2017).

¹¹⁸ Verne Harris, « Seeing (in) blindness: South Africa, archives and passion for justice », [en ligne], disponible sur http://scnc.ukzn.ac.za/doc/LibArchMus/Arch/Harris_V_Freedom_of_Information_in_SA_Archives_for_justice.pdf (consulté le 15 janvier 2017). Il souligne l'importance de l'archivage des papiers des minorités – dans ce cas, il prend l'exemple des archives de l'apartheid – comme un moyen de représentation de toutes les classes sociales, rôle de l'archiviste.

La valorisation de ce type d'archives apparaît comme extrêmement faible en France, ce qui est dû à la nature du féminisme. L'aspect double induit par ce type d'archives, découlant d'une initiative de l'État mais s'inscrivant dans une mouvance de pensée précise, sera donc l'objet d'un troisième point.

2.3. La difficulté d'intégrer les archives du féminisme d'État comme des archives féministes ?

Au centre de ce développement réside l'interrogation autour d'une éventuelle complexité à intégrer les archives du féminisme d'État comme des archives féministes. Elles sont situées dans une zone d'entre deux du fait de la volonté dans laquelle s'inscrit la politique du féminisme d'État. Elles possèdent la marque de leur démarche féministe. Toutefois, elles sont affaiblies par l'essence de la politique du féminisme d'État et la place des archives publiques. Il faut donc mettre un point d'honneur à tenter de définir plus clairement le statut de ces archives et le regard porté par les chercheurs sur celles-ci.

2.3.1. L'image du féminisme d'État dans l'imaginaire collectif et dans la recherche

« L'histoire du féminisme s'écrit encore dans un cadre national presque impensé tant il paraît évident¹¹⁹. »

Pour le féminisme d'État, c'est encore plus vrai. Il est significatif par son réseau de cet englobement tout entier du territoire. Malgré tout, l'image du pouvoir est associée à la capitale française, lieu de toutes les grandes instances. Aux yeux du public, le féminisme d'État apparaît comme se rattachant essentiellement au centre du pouvoir même si dans les faits ce n'est pas tout à fait vrai. De plus, le rapport du pouvoir au féminisme est souvent associé à la répression ce qui peut expliquer le ressenti négatif des militantes à l'égard de l'État :

« Les archives publiques n'ignorent pas totalement le féminisme. Leur apport majeur découle de la surveillance policière des activités militantes [...]. Pour la première vague, car il est trop tôt encore pour la seconde.¹²⁰ »

Le rapport des militantes au féminisme d'État et à ces instances semble plus fort ces dernières années. La suppression du Ministère des Droits des femmes et son remplacement par un secrétariat

¹¹⁹ Christine Bard, « Introduction », *Guide des sources de l'histoire du féminisme....*, op. cit., p. 12.

¹²⁰ Christine Bard, « Introduction », *Guide des sources de l'histoire du féminisme....*, op. cit., p. 13.

d'État, le 17 mai 2017 ont fait l'objet de critiques de la part des associations féministes, d'autant que le ministre avait promis le maintien du Ministère¹²¹.

Le caractère hybride du féminisme d'État et de ses archives le rend donc difficile à étudier. Cet élément est à prendre en compte dans l'absence d'études : il entremêle différentes problématiques déjà complexes à traiter séparément. Cependant, l'apport d'études récentes sur le féminisme d'État tend à ramener ce champ d'étude sur le devant de la scène. Les nouvelles parutions sur le féminisme d'État en France datent de la fin des années 2000 et du début des années 2010. Or, la recherche archivistique est un petit monde avec assez peu de chercheurs¹²². Il est difficile pour ces universitaires de s'intéresser aux champs extrêmement larges ouverts par la diversité des archives. Le féminisme d'État étant déjà un champ d'étude complexe, les chercheurs en archivistique ne se sentent peut-être pas assez légitimes pour écrire sur ce sujet.

2.3.2. Des archives féministes ayant plutôt tendance à être privées

La mixité de cet ensemble d'archives le rend difficile à être perçu dans sa globalité. De plus, cet ensemble est une construction intellectuelle, elle n'est pas forcément légitimée par tous. L'ajout d'une distinction entre archives privées et publiques ne facilite pas les choses :

« Les archives sur le féminisme sont, pour l'essentiel, des archives privées (qui gardent ce statut même quand elles sont confiées à des archives publiques). Elles appartiennent soit à des personnes, soit à des associations (la confusion entre les deux étant source de problèmes et souvent de pertes)¹²³. »

De plus, les archives privées peuvent également être remises en cause, la notion de féminisme étant difficile à définir. Le MFPP n'est pas un mouvement féministe à son commencement. Le terme « féministe » n'apparaît dans les statuts du Planning familial qu'à partir de 1983¹²⁴. Il y a là une

¹²¹ L'Express, *Où est passé le ministère des Droits des femmes "plein et entier" promis par Macron ?*, [en ligne], disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/ou-est-passe-le-ministere-des-droits-des-femmes-plein-et-entier-promis-par-macron_1909038.html (consulté le 18 mai 2017). C'est le cas notamment de l'association féministe Osez le féminisme.

¹²² Patrice Marcilloux, « La recherche en archivistique : structures, lieux et moyens », XVe journée en archivistique, Angers, 2017. Patrice Marcilloux conclut notamment sur le manque de médiatisation de la recherche en archivistique. Celle-ci est très peu visible et reconnue.

¹²³ Christine Bard, « Introduction », *Guide des sources de l'histoire du féminisme....*, op. cit., p. 12.

¹²⁴ Isabelle Freidmann, « Le Planning familial depuis le début des années 1980 », Christine Bard, Janine Mossuz-Lavau, *Le Planning familial. Histoire et mémoire. 1956-2006*, 2006, p. 33-35. Le congrès de

ambiguïté : l'association ne devient pas féministe dans les années 1980 ; dès les années 1970, elle défend l'avortement. Il y a seulement - comme dans beaucoup d'autres cas - un besoin d'affirmation de ce statut qui se fait sentir dans les années 1980¹²⁵.

La notion d'espace de la cause des femmes entre ici en collision avec celle du féminisme d'État : le cercle des archives s'élargit et les lignes entre archives publiques et privées se font plus vagues. C'est donc cette limite que nous allons maintenant interroger.

2.3.3. Les archives du féminisme d'État, une majorité d'archives publiques

La nature des archives du féminisme d'État est bien évidemment publique. De plus, leur caractère féministe, bien que parfois remis en cause, est légitimement établi. Ceci est confirmé par la citation de Christine Bard :

« On retrouve aussi la trace du “féminisme d'État” au niveau national, depuis le milieu des années 1960, dont le dispositif s'étoffe dans les années suivantes, avec la naissance du secrétariat d'État à la Condition féminine en 1974 et les déléguées régionales aux droits des femmes, puis les chargées de mission départementales, sans oublier les centres d'informations sur les droits des femmes (constitués à la fin des années 1970)¹²⁶. »

Pour le féminisme d'État, et notamment la notion d'espace de la cause des femmes telle qu'est ici définie, la grande majorité des archives est issue des services de l'État (ministères, instances consultatives, préfectures régionales et départementales). Seuls les fonds associatifs du Planning Familial, de S.O.S. Femmes et des foyers de femmes sont privés, ce qui représente une minorité en nombre. La différence se jouant entre les fonds privés et les fonds publics est la régularité des arrivées : les services publics ont des obligations légales de verser leurs archives, ce qui est une garantie d'avoir des fonds alors que pour les archives privées cela est aléatoire. Le choix des lieux de collecte pour les

1983 lors duquel a été votée cette mesure a été « le théâtre de débats houleux. » Certaines « militantes sont hostiles à ce changement. Pour elles, le féminisme faisait peur et le terme “féministe” paraissait péjoratif. », p. 33.

¹²⁵Bénédicte Grailles, « Les raisons du don... », *art. cit.*, p. 49. Le Planning familial n'est pas le seul à éprouver un besoin de légitimation, c'est aussi le cas des archives privées des militantes : le don est un signe d'affirmation de leur engagement et l'acceptation de leurs papiers dans ces cercles un moyen de confirmer l'appartenance à un cercle.

¹²⁶ Christine Bard, « Introduction », *Guide des sources de l'histoire du féminisme....*, *op. cit.*, p. 13.

archives privées de militantes est le résultat d'un long cheminement de la part des donatrices¹²⁷. Pour les archives publiques, c'est le résultat d'une collecte systématique : toute collectivité territoriale ou service de l'État devant verser ses archives au service d'archives départementales¹²⁸. Le producteur d'archives publiques n'est donc pas dans la même démarche active que le donateur. Or, le féminisme dans sa définition implique une forme d'engagement qui ne se retrouve pas dans cette action. Ces archives sont donc peut-être plus vues comme des archives de l'histoire des femmes s'inscrivant dans un cadre plus large pour le grand public. Cela va dans le sens de l'idée développée par Élisabeth Verry, à savoir qu'il existe des archives publiques liées au féminisme, les archives de l'État, mais qui sont plutôt associées à l'histoire des femmes qu'à celles du féminisme¹²⁹.

Dans le cas de dons d'archives associatives, un élément souligné par Bénédicte Grailles peut être pris en compte : le don doit être le fruit d'une décision collective, mûrie par l'ensemble des anciens membres de l'association¹³⁰. Cela peut être un frein supplémentaire à la collecte : les membres n'ayant, dans certains cas, pas tous la même volonté.

Les archives du féminisme d'État, et plus généralement de l'espace de la cause des femmes sont admises dans le cercle des archives féministes par les chercheurs spécialistes de l'histoire des femmes. Est-ce le cas pour tous les archivistes en département et en région ? La dualité entre archives privées et publiques pose plutôt la question de la difficulté à les répertorier et à admettre ou non certains fonds dans cet ensemble.

Nous nous sommes donc interrogés, dans cette partie, sur les angles d'étude approfondis par les chercheurs : la collecte et le don sont apparus comme les thèmes de prédilection de ces professeurs. Ceci est significatif de la nature particulière des archives féministes. L'étude des archives privées relève également, à notre avis, d'un souci de facilité : il est plus aisé de mettre en avant des exemples de

¹²⁷ Bénédicte Grailles, « Les raisons du don. L'exemple du Centre des archives du féminisme (2001-2010) », Christine Bard, sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, 2012, p. 44.

¹²⁸ Code du patrimoine, Article L212-2, [en ligne] : « A l'expiration de leur période d'utilisation courante, les archives publiques autres que celles mentionnées à l'article L. 212-3 font l'objet d'une sélection pour séparer les documents à conserver des documents dépourvus d'utilité administrative ou d'intérêt historique ou scientifique, destinés à l'élimination. », disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=38960512B111D52CC662B4F652AAFBE4.tpdila18v_2?idArticle=LEGIARTI000019202835&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170521, disponible sur (consulté le 29 avril 2017).

¹²⁹ Élisabeth Verry, « Les fonds des services départementaux d'archives », *Guide des sources de l'histoire du féminisme...*, op. cit., p. 27.

¹³⁰ Bénédicte Grailles, « Les raisons du don... », art. cit., p. 45.

militantes. De plus, du fait du statut des auteurs, il apparaît plus logique de lier d'autres champs d'étude et de se focaliser sur l'histoire des actrices des fonds ou d'autres aspects à valeur non-archivistique¹³¹. La valorisation des archives du féminisme apparaît comme quasi-inexistante, à l'exception de Muséa.

Conclusion de la première partie

Nous avons vu l'organisation des institutions du féminisme d'État. Or, un parallèle peut être établi entre ce réseau et le réseau déconcentré des archives. Ce dernier étant lui aussi structuré selon les mêmes échelles (nationale, régionale et départementale), il est légitime de s'interroger sur la répartition des archives en fonction de ces échelles. Nous étudierons l'ensemble de ce réseau en mettant l'accent sur les fonds et articles conservés dans les services d'archives départementaux, ce réseau apparaissant comme peu étudié par les chercheurs alors que pour l'ensemble des citoyens il s'agit de l'échelle la plus accessible. Cette partie met également en avant la nature diverse des producteurs.

Nous avons aussi affirmé que les archivistes écrivant sur le don le font à partir de deux types de fonds ou d'ensemble d'archives : soit les archives d'un lieu spécifique (le CAF, les bibliothèques des universités américaines ayant des collections de *girl zines*), soit autour d'un fonds précis de militante. Il n'existe pas d'étude transversale sur le féminisme et ses archives alors que le féminisme développe différentes idéologies. De plus, les fonds publics sont délaissés des études.

Cette partie permet de souligner la disposition des chercheurs à voir dans les archives féministes des archives privées. Cependant, il existe des archives publiques au contenu féministe. Les archives publiques, répondent à une collecte rationalisée. Ces archives constituent l'immense majorité du volume des fonds en service d'archives départemental. Celles-ci sont traitées de manière très organisée par le biais de méthodes de pré-tri et de tri¹³². C'est donc le cas des archives du féminisme d'État. De plus, elles apparaissent comme les plus facilement identifiables parmi ces archives publiques :

« Dans les séries et sous-séries réglementaires issues d'archives publiques, les documents concernant le féminisme sont dispersés dans les différents "fonds" »

¹³¹ Maryanne Dever, Ann Vickery, Sally Newman, *Intimate Archives: Journeys Through Private Papers*, Sydney, Antipodes Books and Beyond, Ltd, 2009, 272 p. Par exemple cet ouvrage porte sur les archives féministes littéraires : l'aspect archivistique n'est que très brièvement évoqué en introduction : c'est plutôt la définition littéraire des papiers et l'engagement féministe qui est étudié. Maryanne Dever, « Archiving Feminism : Papers, Politics, Posterity », *Archivaria*, 2014. L'article de Maryanne Dever a également, un peu les mêmes travers même si l'aspect archivistique est développé plus longuement.

¹³² Tri, sélection, conservation. *Quel patrimoine pour l'avenir ?*, 2001, *op. cit.*, p. 40.

et rarement signalés en tant que tels, à l'exception des versements des services des Droits des femmes »¹³³

Tous ces points permettent d'affirmer la pertinence d'une étude des archives publiques de l'espace de la cause des femmes. Il s'agit dans une seconde partie, de penser les archives féministes publiques de manière globale en s'intéressant plus particulièrement aux fonds présents dans les services d'archives départementaux.

¹³³ Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources de l'histoire du féminisme...*, op. cit., p. 23.



Bibliographie

La bibliographie a été ordonnée en cinq grandes rubriques. La première recense les ouvrages et articles traitant des archives et du féminisme. La deuxième regroupe les approches historique et sociologique afin de définir le féminisme d'État et les concepts qui en découlent. La troisième s'intéresse à la valorisation des archives des femmes. Les deux dernières parties sont consacrées aux ouvrages d'archivistique générale et technique.

1. Féminisme et archives

BERENI (Laure), « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », BARD (Christine), sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 27-40.

BARD (Christine), METZ (Annie), NEVEU (Valérie), sous la dir. de, *Guide des sources de l'histoire du féminisme de la Révolution française à nos jours*, Rennes, PUR, 2006, 442 p. Plus particulièrement :

- VERRY (Élisabeth), « Les fonds des services départementaux d'archives » p. 27-34.

DEVER (Maryanne), « Archiving Feminism : Papers, Politics, Posterity », *Archivaria*, n° 77, Ottawa, Association canadienne des archivistes, 2014, p. 25-42.

DEVER (Maryanne), VICKERY (Ann), NEWMAN (Sally), *Intimate Archives: Journeys Through Private Papers*, Sydney, Antipodes Books and Beyond, Ltd, 2009, 272 p.

EICHHORN (Kate), *The archival turn in feminism: outrage in order*, Philadelphie, Temple Press University, 2014, 184 p.

GRAILLES (Bénédicte), « Collecter et rendre visible les archives du féminisme : une action en réseaux », *La Gazette des archives* « Les archives des syndicats et des mouvements sociaux », n° 221, Paris, Association des archivistes français, 2011, p. 173-185.

GRAILLES (Bénédicte), « Les raisons du don. L'exemple du Centre des archives du féminisme (2001-2010) », BARD (Christine), sous la dir. de, *Les féministes de la deuxième vague*, Rennes, PUR, 2012, p. 43-58.

HOTTIN (Christian), « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n° 6, Paris, Alternatives Économiques, 2003, p. 99-109.

2. Contexte historique

2.1. Le féminisme d'État

BARD (Christine), *Le féminisme au-delà des idées reçues*, Paris, Le Cavalier bleu, 2012, 286 p.

BAUDINO (Claudie), « Gendering the republican system: debates on women's political representation in France », LOVENDUSKI (Joni), sous la dir. de, *State feminism and political representation*, Cambridge, Cambridge Press University, 2005, 336 p.

BERENI (Laure), *De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)*, thèse de doctorat en science politique, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, 2007, 539 p.

DAUPHIN (Sandrine), « Les associations de femmes et les politiques d'égalité en France : les liens ambigus avec les institutions », *Pyramides*, n°6, CERAP, 2002, p. 149-170.

DAUPHIN (Sandrine), *L'État et les droits des femmes. Des institutions au service de l'égalité ?*, Rennes, PUR, 2010, 134 p.

Le Monde, *Le délit d'entrave à l'IVG définitivement adopté par le Parlement*, [en ligne], disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/02/16/le-delit-d-entrave-a-l-ivg-definitivement-adopte-par-le-parlement_5080652_3224.html (consulté le 30 avril 2017).

LÉPINARD (Éléonore), *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, 304 p.

LERNER (Gerda), « Chapter Eleven: The Search for Women's History », *The Creation of feminist consciousness: from the Middle Ages to the Eighteen-Seventy*, vol. 2, Oxford University Press, New York, 1993, p. 247-273.

LÉVY (Martine), *Le féminisme d'État en France, 1965-1985: vingt années de prise en charge institutionnelle de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes*, thèse de doctorat en science politique, Paris, 1989, 714 p.

L'Express, *Où est passé le ministère des Droits des femmes "plein et entier" promis par Macron ?*, [en ligne], disponible sur http://www.lexpress.fr/actualite/politique/ou-est-passe-le-ministere-des-droits-des-femmes-plein-et-entier-promis-par-macron_1909038.html (consulté le 18 mai 2017).

MAZUR (Amy G.), « Chapter 5: Chapter 5: Strong State and Symbolic Reform. The *Ministère des Droits de la Femme* in France. », MCBRIDE STETSON (Dorothy), MAZUR (Amy G.), sous la dir. de, *Comparative state feminism*, Londres, Sage Publications Inc., 1995, 349 p.

MAZUR (Amy G.), sous la dir. de, *State feminism, women's movements, and job training. Making democracies work in the global economy*, New York, Routledge, 2001, 320 p.

OPREA (Denisa-Adriana), « Du féminisme (de la troisième vague) et du postmoderne », *Recherches féministes*, vol. 21, n° 2, Montréal, Érudit, 2008, p. 5-28.

Préfecture de Maine-et-Loire, *Droits des femmes et Égalité entre les femmes et les hommes*, [en ligne], disponible sur <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/droits-des-femmes-et-egalite-entre-les-femmes-et-r563.html>, (consulté le 9 avril 2017).

REVILLARD (Anne), *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France – Québec*, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016, 265 p.

REVILLARD (Anne), *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France – Québec (1965-2007)*, thèse de doctorat, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2007, 625 p.

REVILLARD (Anne), « La conciliation travail-famille : un enjeu complexe pour le féminisme d'État », *Recherches et Prévisions*, n° 85, Paris, CNAF, 2006, p. 17-27.

SINEAU (Marianne), *Femmes et pouvoir sous la Ve République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, 324 p.

THÉBAUD (Françoise), « Promouvoir les droits des femmes : ambitions, difficultés et résultats », BERSTEIN (Serge), MILZA (Pierre), BIANCO (Jean-Louis), sous la dir. de, *Les années Mitterrand. Les années du changement (1981-1984)*, Paris, Perrin, 2001, p. 567-600.

2.2. Historique des associations et institutions de « l'espace de la cause des femmes »

BARD (Christine), MOSSUZ-LAVAU (Janine), sous la dir. de, *Le Planning familial : histoire et mémoire (1956-2006)*, Rennes, PUR, 2006, 209 p.

Centre national d'information des droits des femmes et de la famille (CNIDFF), *Nous connaître*, [en ligne], disponible sur <http://www.infofemmes.com/v2/p/Nous-connaetre/Nous-connaetre-3> (consulté le 2 mars 2017).

Conseil économique social et environnemental (CESE), *Délégation aux droits des femmes et à l'égalité*, [en ligne], disponible sur <http://www.lecese.fr/decouvrir-cese/delegations/droits-femmes-egalite> (consulté le 9 mars 2017).

Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, *Présentations et missions*, [en ligne], disponible sur <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hce/presentation-et-missions/> (consulté le 2 mars 2017).

Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, *Lutte contre le harcèlement sexiste*, [en ligne], disponible sur <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/harcelement-transports/> (consulté le 18 avril 2017).

REMY (Monique), *Histoire des mouvements de femmes. De l'utopie à l'intégration*, Paris, L'Harmattan, 1990, 170 p.

3. Valorisation des archives des femmes

BARD (Christine), *Les musées des femmes à l'étranger*, [en ligne], <http://www.archivesdufeminisme.fr/ressources-en-ligne/articles-et-comptes-rendus/fonds-archives-bibliotheques-musees/bard-c-les-musees-femmes-letranger/> (consulté le 18 mars 2017).

LORRIAUX (Aude), *Pourquoi nous n'avons pas de musée des femmes en France ?*, [en ligne], disponible sur <http://www.slate.fr/story/99029/pourquoi-musee-femmes-france> (consulté le 18 mars 2017).

Musea, *À propos*, [en ligne], <http://musea.univ-nantes.fr/musea> (consulté le 19 mars 2017).

Musea, *Le Planning familial : 50 ans en affiches*, [en ligne], disponible sur <http://musea.univ-nantes.fr/exhibits/show/le-planning-familial-50-ans/presentation> (consulté le 16 mars 2017).

Musea, *Yvette Roudy et l'histoire des femmes*, [en ligne], disponible sur <http://musea.univ-nantes.fr/exhibits/show/yvette-roudy-a-l-affiche/yvette-roudy-et-l-histoire-des> (consulté le 16 mars 2017).

4. Archivistique générale

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, AAF, 2012 (1^{ère} édition 2004), 346 p.

Code du Patrimoine, *Article L212-2*, [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?sessionId=38960512B111D52CC662B4F652AAFBE4.tpdila18v_2?idArticle=LEGIARTI000019202835&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170521 (consulté le 29 avril 2017).

FAVIER (Jean), NEIRINCK (Danièle), sous la dir. de, *La Pratique archivistique française*, Paris, 2008, Direction des Archives de France (1^{ère} édition 1993), 630 p.

JORF n°0281 du 4 décembre 2009, [en ligne], sur disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021373095&categorieLien=id> (consulté le 3 mai 2017).

5. Pratiques archivistiques

GUILLOT (Xavier), JAMES-SARAZIN (Ariane), *Les archives s'exposent*, Paris, Association des archivistes français, 2009, 63 p.

HARRIS (Verne), « Seeing (in) blindness: South Africa, archives and passion for justice », [en ligne], disponible sur <http://scnc.ukzn.ac.za/doc/LibArchMus/Arch/Harris V Freedom of Information in SA Archives for justice.pdf> (consulté le 15 janvier 2017).

MARCILLOUX (Patrice), « La recherche en archivistique : structures, lieux et moyens », XVe JOURNÉE EN ARCHIVISTIQUE, Angers, 2017.

TRI, SÉLECTION, CONSERVATION. QUEL PATRIMOINE POUR L'AVENIR ? (Actes de la table ronde de l'École Nationale du Patrimoine ; 23, 24 et 25 juin 1999 ; Paris), Paris, Éditions du patrimoine, 2001, 237 p.

Sources

1. Recensement des sources collectées par les services d'archives

Un tableau présentant les sources d'archives conservées dans les services d'archives départementales se trouve dans la partie « Annexes » sous le numéro un. Il porte le titre « Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés en services départementaux d'archives ». Ce tableau a été réalisé à partir d'indications et de sources présentées dans le *Guide des sources de l'histoire du féminisme de la Révolution française à nos jours*, et d'un recensement exhaustif des sites web des archives départementales et instruments de recherche disponibles en ligne. Dans un second temps, il a été complété par les réponses des services départementaux d'archives aux courriels que nous leur avons adressés¹³⁴. Une ligne correspond à un fonds ou à un versement. Le classement suit l'ordre alphabétique des départements.

Un second tableau listant les fonds conservés aux Archives nationales ainsi que les archives de l'Assemblée nationale et du Sénat est également visible dans la partie Annexe¹³⁵. Ce second tableau est basé sur des informations obtenues grâce aux ressources en ligne du site des Archives nationales ainsi que de nos contacts par courriels avec les services d'archives de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les informations obtenues grâce à cette méthode sont moins détaillées que celles du premier tableau¹³⁶.

Deux autres extraits de tableaux fournis par la mission archives des ministères sociaux – en charge notamment de la question des femmes – sont également présents¹³⁷. Ils soulignent la difficulté à étudier les archives intermédiaires du fait de leur niveau de détail et le peu de renseignements sur leur contenu.

¹³⁴ Nous avons envoyé à chaque service un courriel leur demandant s'ils conservaient des fonds ou des articles correspondant à mon sujet. Chaque courriel était personnalisé en fonction des informations dont nous disposions à la suite de la première phase de recherche.

¹³⁵ Voir Annexe 2 : « Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés par les Archives nationales, du Sénat et de l'Assemblée nationale ».

¹³⁶ Nous n'avons aucune date de versement ni de métrage linéaire pour toutes les sources conservées aux Archives nationales. Ce tableau est donc plus un recensement sommaire des sources à l'échelle nationale qu'un état des lieux exhaustif.

¹³⁷ Voir Annexes 3 et 4. Ils nous ont été communiqués après plusieurs contacts par courriel avec Jean-Pierre Brière, adjoint au chef du bureau des archives des ministères.

2. Sources en ligne

2.1. Répertoires numériques détaillés et livrets d'expositions

Archives départementales de Seine-Maritime, *Les femmes au XXe siècle. Représentations et revendications*, Rouen, 2016.

Archives départementales des Côtes d'Armor, *Dossiers pédagogiques*, [en ligne], disponibles sur <http://archives.cotesdarmor.fr/uploads/PanneauxElles.pdf> (consulté le 24 février 2017).

Archives départementales du Nord, *Société, cadres de vie et patrimoine*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/?id=700> (consulté le 9 mars 2017).

Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, Nantes, Archives départementales de Loire-Atlantique, 1920 W, consulté le 4 mars 2017, 4 p.

Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, Nantes, Archives départementales de Loire-Atlantique, 2109 W, consulté le 4 mars 2017, 6 p.

Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale à la Condition féminine, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, Nantes, Archives départementales de Loire-Atlantique, 1929 W, consulté le 4 mars 2017, 3 p.

2.2. Rapports statistiques

Archives de France, Rapport statistique annuel des Archives nationales, [PDF en ligne], disponible sur https://francearchives.fr/file/cbdbf1dd5c562a8358a70125cf45a123a3f5ae7f/static_9016.pdf (consulté le 20 mai 2017).

Assemblée nationale, *Délégation aux droits des femmes : fiche de présentation* [PDF en ligne], disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/static/14/ddf/fiche_presentation_ddf.pdf (consulté le 22 mai 2017).

Ministère de la Culture et de la Communication, *Département étude et statistique du ministère de la culture et de la communication*, [en ligne], PDF téléchargeable sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-actualite-du-DEPS/La-lente-feminisation-des-professions-culturelles-CE-2016-2> (consulté le 17 mai 2017).

Sénat, *Rapports de la délégation aux droits des femmes*, [en ligne], disponible sur <http://www.senat.fr/rapports-classes/crddro.html> (consulté le 22 mai 2017).

Service interministériel des Archives de France, *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public dans les services publics d'archives (2013-2014)*, [en ligne], disponible sur https://francearchives.fr/file/08ccbaa3654282501138a7739ac59dbecc364552/static_8431.pdf (consulté le 25 avril 2017).

2.3. Territoire, espace de la cause des femmes et archives

Gouvernement français, *La réforme territoriale*, [en ligne], disponible sur <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale> (consulté le 20 mai 2017).

Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, *GenderMed*, [en ligne], disponible sur <http://www.mmsh.univ-aix.fr/program/Pages/thematiques/gendermed.aspx> (consulté le 20 mai 2017).

Ministère de la Culture et de la Communication, *Grande collecte autour de la place des femmes dans la société française*, [en ligne], disponible sur http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Communiqués-de-presse-2012-2017/Annee-2017/Grande-collecte-autour-de-la-place-des-femmes-dans-la-societe-francaise-en-novembre-2017?utm_medium=twitter&utm_source=dlvr.it (consulté le 12 mai 2017).

Ministère des Solidarités et de la Santé, *Le fonds femmes*, [en ligne], disponible sur <http://social-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/ressources-documentaires/article/le-fonds-femmes> (consulté le 2 mai 2017).

Planning familial, *Où nous trouver ?*, [en ligne], disponible sur <https://www.planning-familial.org/carte/metropole> (consulté le 12 mai 2017).

Université Bordeaux-Montaigne, Égalité entre les femmes et les hommes à l'université, [en ligne], disponible sur <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/decouvrir-bordeaux-montaigne/egalite-femmes-hommes.html> (consulté le 20 mai 2017).

3. Entretien oral

Entretien oral du 11 avril 2017 avec **Élisabeth Verry**, directrice des Archives départementales du Maine-et-Loire.

Deuxième Partie : Le traitement archivistique des archives de l'espace de la cause des femmes : de la collecte à la valorisation

Cette seconde partie vise à étudier les particularités de traitement de la chaîne archivistique des archives de l'espace de la cause des femmes. Il s'agit également d'observer le comportement professionnel des archivistes vis-à-vis de ces documents. Pour ce faire, nous avons cherché à recenser les archives de cet espace : dans les services départementaux d'archives comme dans les services nationaux¹³⁸. Ce projet est à mettre en lien avec celui lancé sur la thématique du féminisme par les Archives du féminisme qui a donné lieu à la publication du *Guide des sources de l'histoire du féminisme*¹³⁹. Ce dernier recense déjà quelques fonds appartenant à l'espace de la cause des femmes et notamment au féminisme d'État. Le nombre de fonds listés était cependant bien moindre que ce à quoi nous aurions pu nous attendre au regard du réseau de l'espace de la cause des femmes évoqué précédemment¹⁴⁰.

La mise en œuvre de ce mémoire a soulevé de nombreuses interrogations. Celles-ci jalonnent la chaîne archivistique : de l'organisation de la collecte de ce type de fonds, en passant par leur traitement archivistique, notamment l'évaluation, tout pose question. Il s'agit par exemple de savoir si les archivistes réalisent des tableaux de tri spécifiques. Il faut également s'interroger sur les dénominations des fonds eux-mêmes ainsi qu'éventuellement sur les termes utilisés dans les chartes de nommage et les thésaurus. Nous pouvons aussi nous questionner sur la nature des fonds (publics ou privés), sur la

¹³⁸ Voir Annexes 1 et 2. Les résultats de ses recherches sont disponibles par le biais de ces deux tableaux. Contrairement au *Guide des sources de l'histoire du féminisme*, les articles isolés ou « semi-fonds » sont inclus dans les résultats.

¹³⁹ Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources...*, op. cit., p. 17-21. Ce projet est né avec la création du CAF en 2000. Le déroulement de cette enquête est décrit par la citation suivante : « Un questionnaire a été élaboré puis envoyé à 350 institutions (essentiellement des archives départementales et des bibliothèques universitaires). Peu de réponses nous sont revenues et le dépouillement a causé une certaine déception. » p.17. Seulement 21 services d'archives départementaux ont répondu à ce questionnaire, ce qui est finalement très peu.

¹⁴⁰ Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de *Guide des sources...*, op. cit., p. 39-64. Le guide cite les fonds d'archives de ma thématique, ils ont été repris dans l'Annexe 1. C'est le cas des fonds suivants : 1130 W, 1342 W, 1589 W et 1660 W pour le Bas-Rhin, 1600 W pour les Deux-Sèvres ; 1815 W pour le Puy-de-Dôme, 1394 W pour la Somme, 1470 W, 1641 W, 1871 W, 1904 W et 93 J pour le Tarn ainsi que le versement 2160 W pour le Val-de-Marne. Ces services ont été, de plus, contactés par courriels. Dans certains cas, cela a permis de soulever l'existence d'autres fonds, c'est le cas, par exemple pour le Val-de-Marne.

répartition géographique et quantitative de ces fonds et sur leur éventuelle valorisation par les services d'archives.

L'enquête menée s'est donc attachée à recenser de manière systématique les archives d'une thématique plus restreinte. L'étude des services d'archives départementaux semblait plus pertinente à approfondir du fait de sa diversité, et de la possibilité de comparer un nombre important de services d'archives dont les caractéristiques sont semblables. *A contrario*, les fonds nationaux collectés par la mission archives des ministères sociaux, les archives de l'Assemblée nationale ou du Sénat présentent des aspects propres à la collecte des archives gouvernementales mais le nombre restreint d'archivistes ainsi que leur spécificité ne nous ont pas semblés aussi appropriés. C'est pourquoi, ces fonds sont recensés moins finement et étudiés en comparaison avec les fonds départementaux¹⁴¹.

Les services d'archives départementaux ont tous été contactés individuellement par courriels¹⁴². Nous avons eu soixante-seize réponses sur les quatre-vingt-seize départements métropolitains approchés. S'ajoutent à cette liste quatre services pour lesquels nous avons trouvé des informations exclusivement sur leur site internet ou dans le *Guide des sources de l'histoire du féminisme*¹⁴³. Le détail des résultats obtenus est visible par la figure suivante :

¹⁴¹ Voir Annexes 2, 3 et 4. C'est également un problème d'outils mis à notre disposition. Les Archives du Sénat et de l'Assemblée Nationale ont été contactées par courriel, tout comme la mission archives des ministères sociaux. En revanche, les informations sur les fonds conservés aux Archives nationales sont seulement basées sur le contenu de leur site internet.

¹⁴² Ce contact a été établi après consultation du *Guide des sources de l'histoire du féminisme* et du site internet du service. Nous les avons interrogés sur la présence d'archives des producteurs suivants : préfecture (délégation régionale ou départementale aux droits des femmes, articles sur l'organisation du 8 mars), S.O.S. Femmes, Planning familial et foyers de femmes, en demandant des précisions sur la cote, le métrage, le nombre d'articles, les dates extrêmes et les dates de versements. Nous avons également demandé si le service avait mené des actions de valorisation à l'égard des archives de l'espace de la cause des femmes.

¹⁴³ Il s'agit des quatre départements suivants : la Loire-Atlantique, la Haute-Marne, la Haute-Saône et la Somme.

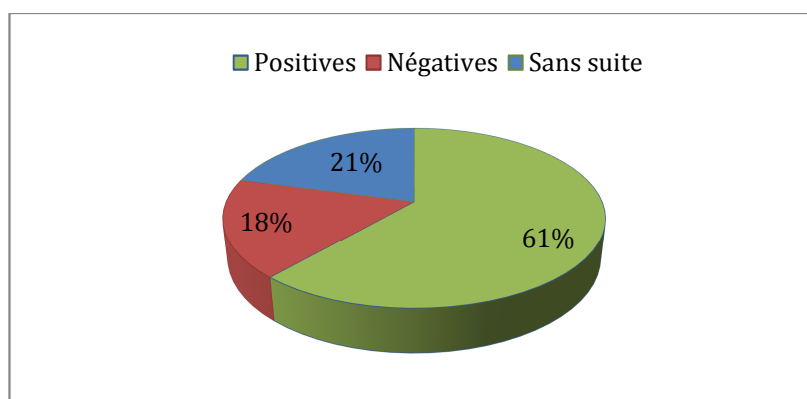


Illustration 1 : Répartition des réponses des services départementaux d'archives à l'enquête menée par courriels¹⁴⁴

Le diagramme indique en pourcentage la répartition des réponses par service, le taux de réponse total est de 79 %. Il est important, nous ne nous attendions pas à recevoir autant de réponses notamment au regard des résultats obtenus par les Archives du féminisme¹⁴⁵. Le champ plus restreint de nos recherches a dû jouer un rôle.

Afin d'étudier les pratiques et comportements des archivistes vis-à-vis de cette thématique et de ces fonds, nous avons entrepris de contacter les services les mieux dotés afin de demander des entretiens avec des agents chargés de la collecte¹⁴⁶. Aucun agent chargé de la collecte n'a souhaité être interrogé¹⁴⁷. Seule la directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire a accepté de répondre à notre demande d'entretien¹⁴⁸.

Finalement, l'objet de cette partie sera d'analyser les résultats obtenus. Il s'agira de tenter d'appréhender des comportements archivistiques singuliers vis-à-vis de ces fonds mais également de comprendre ce qui peut sembler être de la réticence de la part des archivistes à évoquer ces fonds et thématiques. L'étude des pratiques archivistiques, notamment de la collecte sera étudiée d'un point de vue global¹⁴⁹.

1. Une répartition territoriale des archives liée au "réseau déconcentré"¹⁵⁰ des institutions du féminisme d'État ?

Il existe un parallèle entre le réseau du féminisme d'État et le réseau des archives en France : tout deux dépendent plus au moins directement de l'État¹⁵¹. Les IEF constituent le point d'ancrage du féminisme d'État. De fait, leurs archives doivent être plus fournies que celles du réseau des services

¹⁴⁴ Les quatre départements précédents sont inclus dans la part sans réponse.

d'archives départementaux¹⁵². En effet, les archives sont le miroir de l'importance accordée à la question des femmes par les différents gouvernements successifs. Les autres acteurs tels que les associations sont présents sur tout le territoire.

Il s'agira donc de s'interroger sur la répartition réelle des archives de cette thématique ainsi que d'en comprendre les raisons. Nous tenterons tout d'abord de connaître l'importance matérielle des archives des différents réseaux. Puis nous nous intéresserons à un exemple plus ciblé, le réseau départemental.

1.1. Un nombre important d'archives émanant du réseau principal en comparaison avec le réseau départemental ?

Les principaux ouvrages consacrés au féminisme d'État s'intéressent quasiment exclusivement à la racine du réseau : le gouvernement et ses instances. Le SDFE et son réseau sont, de fait assez négligés des champs d'étude. Dès lors, nous pouvons nous interroger : la répartition de ces archives est-elle réellement plus importante en termes de volume aux Archives nationales et dans les archives

¹⁴⁵ Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources...*, op. cit., p. 21. Seulement 21 services d'archives départementaux ont répondu à ce questionnaire, ce qui est finalement très peu.

¹⁴⁶ Nous avons donc contacté les Archives des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, de Paris et de la Vienne.

¹⁴⁷ Un service – les Archives départementales de Loire-Atlantique – m'a indiqué la raison de son refus, à savoir que les agents chargés de la collecte des fonds indiqués ne travaillaient plus dans le service. Une difficulté résidait à identifier précisément les acteurs chargés de la collecte : l'absence de ressources en ligne a été un frein à cette démarche. Les précédents contacts par courriel n'ayant pas toujours émanés d'adresses nominatives.

¹⁴⁸ Voir Annexe 5.

¹⁴⁹ Une étude fine n'est pas possible faute d'entretiens avec des agents de la collecte. Des hypothèses seront par ailleurs proposées.

¹⁵⁰ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France – Québec*, Thèse de doctorat, Fontaine, Presses universitaires de Grenoble, 2016, p. 47.

¹⁵¹ Hervé Bastien, Robert Debant, Bruno Galland, Françoise Hildesheimer, « Chapitre 1 : Le cadre juridique », Jean Favier, Danièle Neirinck, sous la dir. de, *La Pratique archivistique française*, p. 47-53. Le réseau du féminisme d'État en département est sous l'autorité du préfet, il résulte donc de la déconcentration. Le réseau des archives en département, lui, découle de la décentralisation de 1982-1983, c'est un service du conseil départemental. Mais il dépend également du réseau déconcentré de l'État par le biais des compétences du directeur, agent de l'État.

¹⁵² Notamment du fait de l'importance relative des missions départementales aux droits des femmes.

ministérielles que dans les services d'archives départementaux ? La présence de ces archives en département n'est-elle pas sous-évaluée ? Nous tâcherons d'éclaircir ce point.

1.1.1. Les archives de l'activité gouvernementale et du réseau national : un poids qui varie au cours de la période ?

Les archives émanant directement de l'action du gouvernement et des instances consultatives peuvent sembler nombreuses en comparaison avec celles des départements et les régions¹⁵³. Il faut tout d'abord noter que le poids de ces archives est variable en fonction de l'existence de secrétariat, de délégation ou de ministère exclusivement dédié aux droits des femmes.

Afin de recenser les fonds de l'échelle nationale, nous avons travaillé à partir du site des Archives nationales et de documents fournis par la mission archivistique ministérielle dédiée aux Affaires sociales¹⁵⁴. Nous avons également contacté les missions parlementaires aux droits des femmes du Sénat et de l'Assemblée Nationale¹⁵⁵.

Les Archives nationales conservent des fonds sur le site de Fontainebleau et de Pierrefitte-sur-Seine : ces fonds concernent à la fois les IEF, les instances consultatives – Commission du Travail féminin par exemple – comme le Service des droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes¹⁵⁶. Dans les fonds découlant des ministères, il s'agit de distinguer les fonds du cabinet du ministre, du secrétaire d'État ou délégué en charge de la question des droits des femmes : les producteurs sont plutôt facilement identifiables. Les dates extrêmes des fonds s'étendent entre 1973 et 1998 pour les Archives nationales – si l'on excepte le fonds de la Commission du Travail féminin dont la création est un peu plus ancienne¹⁵⁷. Le nombre total d'articles présent aux Archives nationales sur cette thématique s'élève à seulement 369, ce qui est peu, d'autant que deux fonds ne comptent qu'un seul article et dix fonds moins d'une dizaine d'articles.

Les tableaux nous ayant été fournis par la mission archivistique aux Affaires sociales sont des tableaux internes à la mission et de ce fait, ils ne sont pas facilement lisibles. Et ce, malgré des demandes

¹⁵³ Voir Première Partie.

¹⁵⁴ Jean-Pierre Brière a envoyé deux courriels, un premier datant du 28 février 2017 dans lequel il a fourni les tableaux dont des extraits sont visibles en Annexes 3 et 4. Puis un second datant du 21 mars 2017 dans lequel il apporte quelques précisions sur la lecture de ces documents.

¹⁵⁵ Des réponses nous ont été apportées par MM. Romain Tardy (Archives de l'Assemblée nationale) et Christophe Boucheron (Archives du Sénat) respectivement les 20 et 23 mars 2017.

¹⁵⁶ Voir Annexe 2. Le nombre d'articles constituant ces fonds est très faible : deux fonds ne comptent que deux articles, un troisième, cinq.

¹⁵⁷ Voir Première Partie : cet organe consultatif est créé en 1965.

d'informations complémentaires. Aussi, avons nous choisi de les reproduire de manière parcellaire¹⁵⁸. Toutefois, les informations récoltées grâce à ces tableaux nous ont permis d'arriver aux constats suivants : le tableau portant sur les différents cabinets successifs dédiés à la question des droits des femmes couvre la période 1997-2016, ce qui correspond à la suite de la période des archives conservées aux Archives nationales. Trente-et-un versements sont recensés au total, pour 238 boîtes de type dimab¹⁵⁹. Le tableau fourni par le Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) est plus conséquent, on y dénombre trente-et-un versements pour un total de 605 boîtes de type dimab sur une période large – entre 1975 et 2009. Cela est dû au fait qu'une partie des archives liées aux droits des femmes est conservée au « Centre de ressources documentaires multimédias (CRDM) du ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes »¹⁶⁰ où il existe un fonds spécialisé « le fonds Femmes »¹⁶¹. Le poids de ce Service des droits des femmes est donc important, d'autant que d'après nos calculs, les archives du SDFE représenteraient environ 181,5 m. l.¹⁶². L'existence d'un espace dédié souligne une volonté de valorisation de ces archives. Cependant, certains fonds d'archives censés être conservés dans ce fonds sont en fait aux Archives nationales : c'est le cas d'un fonds de la Commission du Travail féminin et également d'un fonds relatif à la « mission de coordination du réseau déconcentré (service des droits des femmes et de l'égalité) » dont nous n'avons pas eu trace lors de nos recherches préliminaires¹⁶³.

Les archives de l'Assemblée nationale conservent cinq versements émanant de cette « délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ».¹⁶⁴

¹⁵⁸ Voir Annexes 3 et 4. De plus, les tableaux étaient extrêmement volumineux.

¹⁵⁹ Selon le courriel envoyé par Jean-Pierre Brière le 21 mars 2017, ce type de boîte présente les dimensions suivantes : « dimensions maximales extérieures : largeur 31 cm (33 avec le couvercle, hauteur 28 cm, profondeur 40 cm (41 avec le couvercle). »

¹⁶⁰ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État, 2016*, p. 34. C'est notamment le cas des archives du SDFE et de son centre de documentation.

¹⁶¹ Ministère des Solidarités et de la Santé, *Le fonds femmes*, [en ligne], disponible sur <http://social-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/ressources-documentaires/article/le-fonds-femmes> (consulté le 2 mai 2017). Ce fonds est issu des trois structures suivantes : du Comité du travail féminin, du Service des droits des femmes et de l'égalité et du Conseil supérieur de l'information sexuelle. Il comprend également des « publications des structures en charge des droits des femmes ».

¹⁶² Si l'on arrondit la largeur d'une boîte à 0,30 m. l. cela représente un très grand poids au regard des trois versements – pour seulement neuf articles – du SDFE aux Archives nationales - dont la présence aux Archives nationales ne semble pas être justifiée.

¹⁶³ Voir Annexe 2.

¹⁶⁴ Voir Annexe 2 : Assemblée nationale et Sénat.

L'ensemble des documents versés entre 2007 et 2012 mesure 9,58 m. l., dont plus d'un mètre-cinquante sont des revues de presse. Ce n'est pas un chiffre élevé, ce qui souligne le rôle consultatif de cet organe. Les archives du Sénat quant à elles, se sont vu confier deux versements (dont un, entièrement constitué de procès-verbaux), couvrant la période 1999-2008. Le total de ces versements représente seulement 1,5 m. l. Ces documents ne sont pas communicables (soumis au délai de vingt-cinq ans s'appliquant aux archives de l'Assemblée nationale et du Sénat). Le faible poids de ces fonds s'explique par une création des délégations relativement récente – en 1999 – et une fréquence des réunions assez peu importante. La délégation de l'Assemblée nationale s'est réunie 305 fois entre sa création en 1999 et juillet 2012¹⁶⁵. La délégation du Sénat a produit 42 rapports entre 1999 et 2012¹⁶⁶. Le nombre de rapports produits suppose une fréquence des réunions moins importante, d'où un nombre de versements moins élevé.

Un travail comparatif à partir du site des Archives nationales et des documents fournis par la mission archives interministérielle a permis de croiser les données et de soulever les limites de ces deux types d'approches. Les analyses des Archives nationales sont plus détaillées et une possibilité de recherche par producteur permet d'identifier des producteurs spécifiques. D'un autre côté, les documents internes de la mission archives soulignent l'ambivalence des structures dédiées aux droits des femmes, notamment des ministères et secrétariats d'État. Les structures ministérielles, dans les années 2000 et 2010, ne sont jamais exclusivement consacrées aux droits des femmes même lorsqu'un ministère dédié existe¹⁶⁷. Les archives des cabinets pour la période 1997-2016 sont importantes en poids puisqu'elles représentent 71,4 m. l. au total¹⁶⁸. Cependant, le niveau de détail des listes d'archives courantes et intermédiaires est plus ou moins important. Il ne permet pas toujours de savoir si certains dossiers sont consacrés aux droits des femmes : les périmètres des différents secrétaires d'État ou

¹⁶⁵Assemblée nationale, *Délégation aux droits des femmes : fiche de présentation* [PDF en ligne], disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/static/14/ddf/fiche_presentation_ddf.pdf (consulté le 22 mai 2017). Au cours de la XI^e législature, il y a eu 57 réunions, 101 au cours de la XII^e législature et 147 au cours de la XIII^e législature.

¹⁶⁶ Sénat, *Rapports de la délégation aux droits des femmes*, [en ligne], disponible sur <http://www.senat.fr/rapports-classes/crddro.html> (consulté le 22 mai 2017).

¹⁶⁷ Voir Annexe 3 : Najat Vallaud-Belkacem est ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement entre mai 2012 et mars 2014 ; puis elle est ministre des Droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports jusqu'à fin août. Ces fonctions diverses apparaissent donc dans les mêmes versements même avant mars 2014. Finalement, la part dédiée aux droits des femmes après mars 2014 est assez faible.

¹⁶⁸ Même méthode de calcul que pour les archives du SDFE.

ministère sont variables et des distinctions ne sont pas toujours faites entre ces différents périmètres¹⁶⁹. Pour le Service des droits des femmes et de l'égalité, l'ambivalence est moins grande puisque la thématique des femmes est toujours présente. Cependant les questions européennes sont assez fréquemment traitées.

Le SDFE est un service spécifique du fait de sa fonction administrative. Ses archives, de part le centre de documentation affilié et en raison de leur conservation au sein du fonds Femmes, ont droit à un traitement particulier. De plus, le SDFE est directement lié au réseau départemental des archives du féminisme d'État en région. Il est en charge de la « mission de coordination du réseau déconcentré (service des droits des femmes et de l'égalité) » et donc de la coordination du réseau des délégations régionales et départementales.

1.1.2. Une importance globale de ces archives assez faible ?

Il convient de s'interroger sur le poids global de ces archives en fonction des périodes mais également en comparaison avec d'autres thématiques.

L'étude de ces archives tend à montrer une importance du féminisme d'État qui varie en fonction de la période. L'existence d'un ministère de plein droit coïncide avec un nombre d'archives plus élevé que lors de l'existence d'un secrétariat d'État¹⁷⁰. Malgré tout, il semble qu'il y ait eu une augmentation au cours de la période. En effet, la masse d'archives conservée aux Archives nationales est inférieure à celle de la mission archives des ministères sociaux, cette dernière conservant des archives intermédiaires¹⁷¹.

Les compétences ministérielles sont parfois mêlées. Dans ce cas, le poids des archives sur les droits des femmes est amoindri comme on peut le voir sur les tableaux de la mission archives, le doute

¹⁶⁹ Voir Annexe 3. Par exemple, lorsque la question du droit des femmes est à la charge de Nadine Morano, nous ne connaissons pas le contenu des chronos de son directeur de cabinet et ne pouvons donc pas être sûrs de leur pertinence pour nous permettre de l'intégrer à cette étude. Le versement de Mme Djani-Caillaud, conseillère technique en charge du droit des femmes, est forcément à inclure dans l'étude (CAB/2010/034) ; mais des attributions de certains conseillers restent flous et de fait, nous ne pouvons pas savoir si le contenu de leurs archives se rattache aux droits des femmes.

¹⁷⁰ Voir Annexe 3. Cela est lié au fait que plus l'activité gouvernementale se fait à une grande échelle – ministère – plus le nombre de collaborateurs est élevé. Il en va donc de même pour leurs archives. C'est pourquoi les archives de la ministre Najat Vallaud-Belkacem sont nombreuses (103 dimab).

¹⁷¹ Leur poids est peut-être à relativiser, certains documents étant possiblement voués à la destruction.

est également permis pour les fonds des Archives nationales¹⁷². Pour les missions parlementaires, le poids est très faible par rapport à d'autres sujets, ce qui concorde avec nos dires précédents. Il faut toujours garder en tête que la « cause des femmes dans l'État »¹⁷³ n'a jamais été une priorité gouvernementale.

Le nombre d'articles conservés aux Archives nationales est donc très faible (369 articles selon nos sources). Il n'y a pas de taille standard pour un article mais dans la plupart des cas il représente souvent une boîte de 0,10 m. l. (voire moins) ce qui ferait moins de 37 m. l. soit moins 0,01 % des archives conservées aux Archives nationales¹⁷⁴. Le poids de ces archives est donc extrêmement peu élevé en comparaison avec d'autres thématiques.

Du fait de l'étude menée dans les services départementaux d'archives, il s'agit également de comparer le poids de ce réseau national à celui des archives de l'espace de la cause des femmes en département. Le métrage linéaire de 39 % des fonds ou articles conservés dans ce réseau sont connus¹⁷⁵. Ce métrage représente 192,53 m. l., ce qui n'est finalement pas rien en considération des fonds nationaux. De plus, les archives du SDFE sont elles aussi liées au réseau départemental des archives du féminisme d'État, mettre l'accent sur ce point est donc pertinent au regard de leur rôle dans l'activité gouvernementale. Ce poids est toutefois à relativiser notamment du fait de l'inclusion de fonds privé – lié au fait que la thématique étudiée en région inclut certaines associations qui pèsent parfois lourd¹⁷⁶.

¹⁷² C'est notamment le cas du fonds de la ministre déléguée Monique Pelletier chargée à la fois de la Condition féminine et de la famille. Les dates extrêmes de ce fonds s'étendent de 1978 à 1981 avec un poids de 92 articles, très important en comparaison des autres fonds. Le même constat est également valable pour le fonds de la délégation à la condition féminine, antenne de Lyon (1976-1981). À noter que tous les articles ne font pas forcément la même taille.

¹⁷³ Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État...*, 2016.

¹⁷⁴ Archives de France, Rapport statistique annuel des Archives nationales, [PDF en ligne], disponible sur https://francearchives.fr/file/cbdbf1dd5c562a8358a70125cf45a123a3f5ae7f/static_9016.pdf (consulté le 20 mai 2017). Au 31 décembre 2015, le métrage linéaire total conservé aux Archives nationales est de 356 364 m. l. dont un accroissement annuel des fonds publics de 7 017 m. l. (7 718 m. l. : total avec les fonds privés)

¹⁷⁵ Annexe 1. En se basant sur les informations de la colonne métrage linéaire, 72 métrages de fonds ou articles sont connus.

¹⁷⁶ Voir Annexe 1. C'est notamment le cas des fonds privés du Maine-et-Loire et du fonds du Planning familial de Paris.

1.2. Une répartition très hétérogène en département : le reflet de l'implication de certains acteurs ?

La répartition géographique est loin d'être homogène. Il s'agira, tout d'abord d'étudier la dispersion de ces archives puis d'expliquer les raisons de leur diversité. La question à laquelle nous allons tenter de répondre est la suivante : l'implication de certains acteurs – producteurs comme

archivistes – explique t-elle la raison de cette répartition ? Des comportements archivistiques spécifiques sont-ils l'apanage de certaines zones ?

1.2.1. La géographie des archives de l'espace de la cause des femmes

La répartition géographique de cet espace sera étudiée à partir de deux cartes réalisées en fonction des réponses obtenues. La première reprend les services conservant ou non des fonds¹⁷⁷. La seconde carte présente les métrages conservés par service¹⁷⁸. Il s'agira de distinguer plusieurs types de services.

Le premier constat que nous permet de faire l'illustration 2 est le suivant : les zones où aucune source d'archives n'est conservée sont souvent groupées. C'est le cas dans le Ouest et le Centre de la France : pour, par exemple, l'Ille-et-Vilaine, la Manche, l'Orne et l'Eure-et-Loir comme

dans le sud pour la Haute-Loire, l'Ardèche et le Gard. C'est également le cas des services n'ayant pas répondu à notre enquête par exemple dans le Sud-Ouest. En effectuant une comparaison avec la carte présente sur le site du Planning familial, il est visible que le quart Nord-Est de la France – en particulier le centre de cette zone – ne comprend pas d'établissement d'information ou de centre de

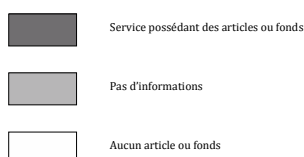
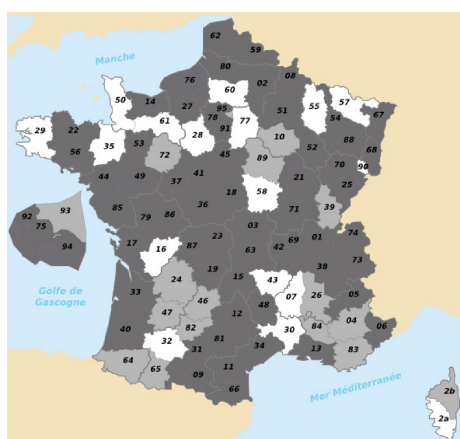


Illustration 2 : Répartition des fonds et articles d'archives de l'espace de la cause des femmes par service départemental d'archives

¹⁷⁷ Illustration 2. Elle présente également les zones pour lesquelles nous n'avons pas obtenu de réponse.

¹⁷⁸ Illustration 3. Pour cette carte, les services n'ayant pas répondu et ceux ne conservant pas d'articles ou fonds sont représentés en blanc.

planification¹⁷⁹. Cela ne se retrouve pas vraiment sur cette carte. Cependant les fonds de CIDFF, du MFPP, de S.O.S. Femmes ou de foyers féminins ne se trouvent pas dans cette zone¹⁸⁰.

La seconde carte permet d'affiner ces premiers constats. Elle permet de distinguer trois catégories majeures de services départementaux d'archives. La première catégorie est constituée des services où une absence de sources est à relever. Dans le deuxième groupe on observe quelques services dotés de fonds importants. Pour finir, il existe un entre-deux assez pauvre. Ce dernier cas est intéressant dans la mesure où il n'est pas homogène et représente la majorité des services d'archives départementaux.

Les services ne détenant pas de fonds représentent une part assez importante, ce qui est assez étonnant. En effet, nous pensions au départ que tous les services conserveraient au minimum quelques articles isolés¹⁸¹.

Le second type de département est le plus rare ; celui où le métrage linéaire et le nombre de fonds est élevé¹⁸². C'est le cas des départements suivants : l'Ain, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, le Maine-et-Loire et la Vienne. Ce sont des zones géographiques plutôt éloignées les unes des autres. Les Bouches-du-Rhône, l'Hérault et la Vienne ont en

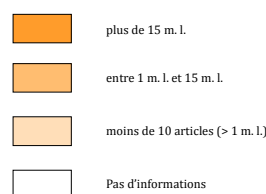
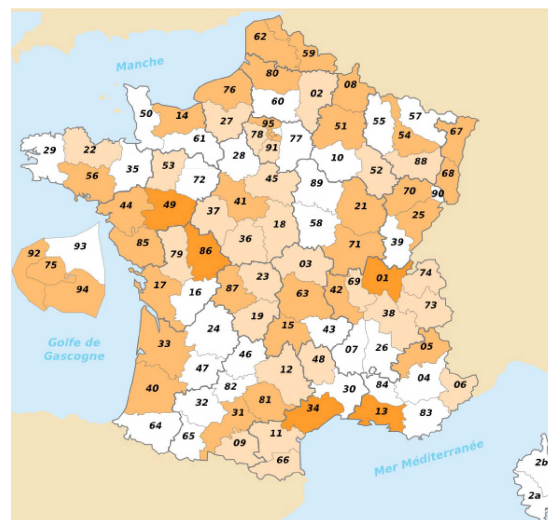


Illustration 3 : Carte représentant la répartition quantitative des fonds et articles de l'espace de la cause des femmes en service départemental d'archives

¹⁷⁹ Planning familial, *Où nous trouver ?*, [en ligne], disponible sur <https://www.planning-familial.org/carte/metropole> (consulté le 12 mai 2017).

¹⁸⁰ De plus, nous avons listé seulement quatre fonds du MFPP : dans le Maine-et-Loire, le Nord, le Tarn et les Hauts-de-Seine. Ainsi que cinq fonds de CIDFF : en Gironde, la Loire, le Morbihan, la Meurthe-et-Moselle et le Val-d'Oise. Les fonds de foyers féminins et de S.O.S Femmes sont situés dans le Pas-de-Calais, les Hauts-de-Seine, le Maine-et-Loire et le Loir-et-Cher.

¹⁸¹ Nous pensons cependant que certains services n'ont pas eu le temps ou l'envie de chercher des articles isolés : le côté lapidaire d'un ou deux mails peut faire pencher la balance du côté de cette hypothèse.

¹⁸² A noter que pour l'Hérault, un seul fonds de 23,15 m. l. est conservé. Le Maine-et-Loire ne conserve également que trois fonds mais aux métrages élevés.

leur sein des préfectures de région – ou anciennes préfectures de région – et de ce fait elles sont naturellement disposées à recevoir plus d’archives¹⁸³. Pour l’Ain, cela est lié au fait que l’intégralité des archives de la délégation départementale entre 1983 et 2008, semble être conservée, ce qui fait figure d’exception¹⁸⁴.

Le troisième type de zone est le plus difficile à cerner : ce sont les départements où le métrage est faible ou moyennement élevé, ces deux « sous-catégories » sont à peu près représentées de manière équilibrée. Les zones où sont conservés des articles isolés sont celles où les thématiques sont les plus diversifiées : par exemple des articles sur la préparation de la Journée de la Femme, l’organisation des visites des ministres ou déléguées aux droits des femmes ou plus rarement l’organisation d’un colloque ou une interview d’un membre de S.O.S. Femmes¹⁸⁵. Beaucoup de services ne conservent que des semi-fonds ou des petits fonds¹⁸⁶. Paris semble également se détacher : un seul fonds du Planning familial y est recensé mais il est conséquent¹⁸⁷. Le statut de capitale et le lien avec les autres instances nationales semblent être les raisons explicatives à cela.

La répartition des fonds en service d’archives départemental apparaît donc comme très variable. Afin de mieux la cerner, nous nous intéresserons aux différentes thématiques des fonds.

1.2.2. Les thématiques privilégiées dans les services départementaux

Le rôle des services d’archives est avant tout de conserver les archives des administrations publiques¹⁸⁸. La répartition de cette collecte obligatoire est visible dans les thématiques les plus

¹⁸³ De fait, le poids de ces départements est dû au poids des fonds des délégations régionales.

¹⁸⁴ Voir Annexe 1. Soit un total de 18,69 m. l.

¹⁸⁵ Voir Annexe 1. Pour la Journée de la Femme, trois articles isolés de l’Isère sont à mentionner ou un article du Cher ; des articles sur des visites ministérielles sont présents par exemple en Saône-et-Loire, dans l’Oise, le Haut-Rhin ou le Val-d’Oise pour ne citer que quelques exemples. Un article sur l’organisation d’un colloque sur les violences faites aux femmes est présent dans le Pas-de-Calais et l’interview provient du Val-de-Marne.

¹⁸⁶ Voir Annexe 1. C’est notamment le cas du Cher, où une partie d’un versement d’archives de la préfecture concerne les droits des femmes (1128 W). C’est également le cas dans le Calvados, où un petit fonds de la délégation régionale est conservé (3222 W).

¹⁸⁷ Voir Annexe 1. Ce fonds mesure 7 m. l.

¹⁸⁸ Code du Patrimoine, Article L212-2, [en ligne], disponible sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=38960512B111D52CC662B4F652AAFBE4.tpdila18v_2?idArticle=LEGIARTI000019202835&cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20170521 (consulté le 29 avril 2017).

présentes dans les services d'archives départementaux. Nous avons choisi d'établir un diagramme afin d'illustrer le poids des thématiques des fonds départementaux¹⁸⁹.

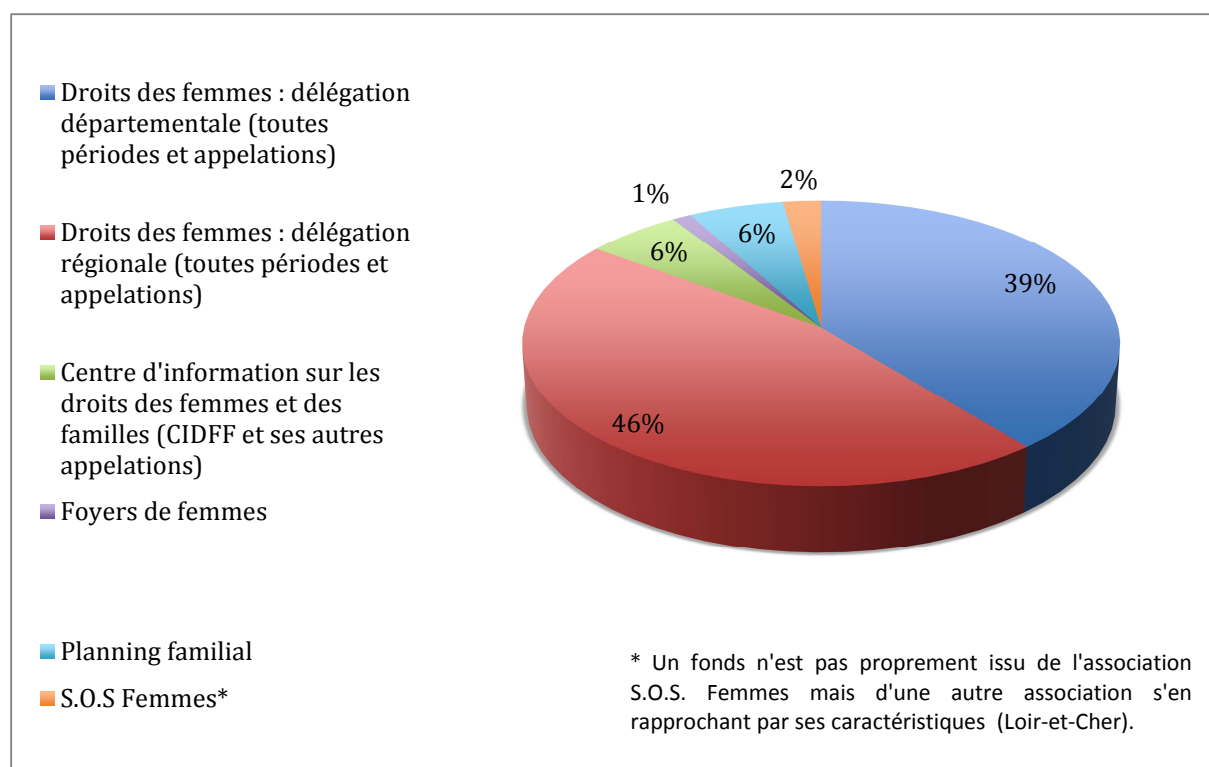


Illustration 4 : Répartition des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés dans les services départementaux d'archives en fonction de leur thématique¹⁹⁰

Le premier constat est simple, 85 % des archives (hors articles isolés) sont issues des délégations départementales et régionales aux droits des femmes. Les archives des CIDFF représentent également 6 % des fonds. Moins de 10 % des archives sont des fonds privés¹⁹¹.

¹⁸⁹ Voir Illustration 6. Par souci à la fois de clarté de lecture et du à leur faible poids, nous avons exclu les articles isolés (visites ministérielles, 8 mars, etc.).

¹⁹⁰ Les fonds complets et les fonds ouverts sont compris dans ce champ d'étude. Nous avons également choisi d'inclure les suites d'articles sur les délégations (minimum de trois articles successifs), pour des raisons de cohérence. Pour le fonds du Loir-et-Cher, l'association est l'Association des femmes en difficulté (AFD), ce qui semble correspondre aux caractéristiques de S.O.S. Femmes, c'est pourquoi nous l'avons inclus dans ce champ.

¹⁹¹ Dans les faits, de nombreux services ont mentionné d'autres fonds privés concernant les femmes : ceux-ci n'ont pas été retenus car ils n'entraient pas dans la définition du sujet (par exemple en raison de leurs bornes chronologiques). Cela met également en avant les problèmes de compréhension qu'il y a pu avoir entre les archivistes et nous.

Il y a tout de même une plus forte présence des délégations régionales que départementales, ce qui apparaît logique d'après les dires d'Amy Mazur¹⁹². Cependant, des articles isolés concernent les missions ou délégations départementales, leur plus faible poids est donc tout relatif¹⁹³. De plus, les raisons de ce « désordre » dans les fonds ou articles des délégations départementales sont liées, à notre avis, à la place des délégations au sein des préfectures, à la marge des autres actions de l'État. Enfin, en vertu du respect de l'intégrité des fonds, l'archiviste va conserver – au moins de manière partielle – l'aspect parfois marginal de certains fonds et c'est pourquoi des articles isolés sont présents.

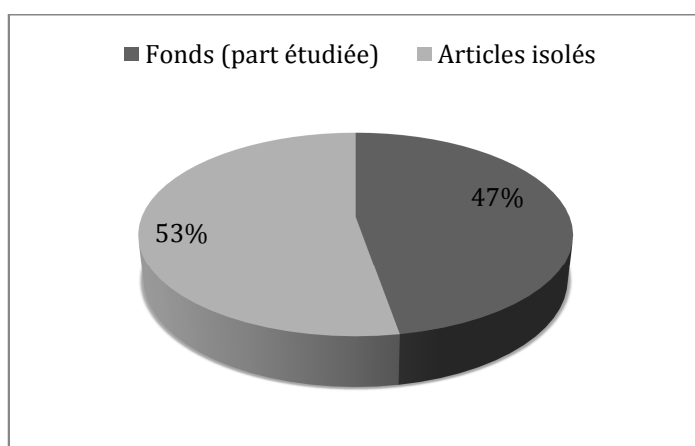


Illustration 5 : Ensemble des fonds et des articles de l'espace de la cause des femmes conservés dans les services départementaux d'archives

La collecte systématique des archives publiques explique le poids des archives du féminisme d'État dans l'ensemble des archives de l'espace de la cause des femmes. Il convient de s'intéresser à cette collecte afin de comprendre les causes d'une telle répartition à l'échelle du territoire.

1.2.3. Les raisons de ces zones de collecte

Le caractère obligatoire de la collecte des archives publiques est donc le moteur de la constitution de cet ensemble archivistique par les services. Cependant, ces zones de collecte ne sont pas homogènes. Nous allons essayer de comprendre les causes des disparités. Une des questions centrales liées à cela est l'implication des producteurs d'archives et la relation de ceux-ci avec les archivistes.

¹⁹² Voir Première Partie, p. 17-18.

¹⁹³ Voir Annexe 1. Par exemple, pour le Morbihan les articles 2012 W 244 et 245 sont de ceux-ci, c'est aussi le cas de l'article 1933 W 17 des Archives du Rhône et de la métropole de Lyon. Cela est également dû à l'aspect « associatif » de ces missions.

Les services les mieux dotés sont, à l'exception de l'Ain, des départements où le chef-lieu de département est une ville de taille moyenne, voire grande. De plus, ce sont des villes universitaires où les services départementaux d'archives ont plus de probabilité d'être fréquentés par des étudiants effectuant de la recherche historique. Or, lors d'un échange par courriel avec un archiviste en charge de la collecte, il a mentionné la programmation d'un versement futur de la délégation départementale aux droits des femmes. En raison de notre intérêt pour la question, il a indiqué qu'un versement plus conséquent sur cette thématique pourrait être envisagé¹⁹⁴. Une plus forte demande de la part du public pourrait-elle accélérer les versements dans certains services ? De plus, il faut noter que les universités d'Angers, de Bordeaux ainsi que de Marseille sont des lieux où l'étude de l'histoire des femmes et du genre est enseignée ; ce qui peut être une des raisons de cette plus forte densité d'archives¹⁹⁵. Pour les Archives départementales du Maine-et-Loire, le poids de ces archives privées est important. Le service possède deux grands fonds privés du Planning familial et de S.O.S. Femmes. L'explication peut provenir de la présence conjointe du CAF et d'historiennes spécialistes de l'histoire des femmes¹⁹⁶. Le département de la Vienne est également impliqué dans l'histoire du féminisme d'État, par le biais de sa députée, Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale depuis 2012. Cela pourrait peut-être expliquer l'état de ces fonds¹⁹⁷.

¹⁹⁴ Paul-Henri Lécuyer, archiviste aux Archives départementales du Maine-et-Loire, dans son mail du 14 avril 2017, nous a dit que pour le prochain versement de la DDCS, des articles allaient possiblement être ajoutés au versement initial – nous pensons qu'il n'a pas très bien compris notre démarche. Cette idée de demande de la part du public, comme facteur d'accélération des versements est également reprise par Élisabeth Verry dans son chapitre rédigé dans le *Guide des sources de l'histoire du féminisme*.

¹⁹⁵ C'est le cas de l'université de Bordeaux-Montaigne qui encourage « la recherche et l'enseignement du genre » Université Bordeaux-Montaigne, Égalité entre les femmes et les hommes à l'université, [en ligne], disponible sur <http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/universite/decouvrir-bordeaux-montaigne/egalite-femmes-hommes.html> (consulté le 20 mai 2017). C'est aussi le cas de l'université Marseille-Aix, qui a développé un réseau d'étude sur le genre. Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, *GenderMed*, [en ligne], disponible sur <http://www.mmsh.univ-aix.fr/program/Pages/thematiques/gendermed.aspx> (consulté le 20 mai 2017).

¹⁹⁶ C'est notamment le cas de l'historienne Christine Bard, fondatrice et présidente de l'association Archives du féminisme, à l'origine du CAF et de Musea.

¹⁹⁷ Assemblée nationale, *Délégation aux droits des femmes : fiche de présentation* [PDF en ligne], disponible sur http://www2.assemblee-nationale.fr/static/14/ddf/fiche_presentation_ddf.pdf (consulté le 22 mai 2017). Soit sous la XIV^e législature. Cependant les deux présidentes de la délégation étaient députées des Pyrénées-Atlantiques (Martine Lignières-Cassou) et de la Moselle (Marie Zimmermann), or les Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques n'ont pas répondu et celles de

Un examen de l'inventaire de la délégation régionale des Pays-de-la-Loire donne quelques éléments du contexte de versement¹⁹⁸. Le versement de ce fonds a lieu en 2009, il se fait à la suite du départ à la retraite de la déléguée exerçant ses fonctions entre 2000 et 2008. Dans ce cas, il faut, comme sur le modèle des dons d'archives privés, un élément déclencheur qui pousse au versement.

Nous constatons donc des zones d'ombre quant à l'absence de fonds dans certains départements, c'est le cas pour ce qui concerne les archives des missions et délégations départementales¹⁹⁹. Ces archives sont peut-être conservées aux Archives régionales pour certains fonds. Pour les délégations départementales, le caractère quasi associatif de ces structures a peut être entraîné des pertes. De plus, en raison du contrôle exercé par le SDFE, les archives des délégations sont peut-être envoyées au centre national en dépit du fait qu'elles dépendent de la préfecture départementale et qu'à ce titre, elles doivent être versées aux Archives départementales. Le rapport des productrices d'archives publiques de cette thématique serait important à connaître : les déléguées départementales reçoivent-elles des directives de la part des Archives départementales ?

Nous avons vu que la diversité archivistique de ces zones est assez difficile à expliquer, notamment l'absence de sources. En revanche, les raisons d'une plus forte concentration d'archives semblent apparaître plus clairement : l'implication de certains producteurs ainsi qu'une demande d'un public érudit peuvent jouer un rôle.

Le réseau des archives de l'espace de la cause des femmes apparaît comme très fourni dans sa partie centrale et plus disparate dans ses branches départementales. Cependant le poids total du réseau départemental est important au regard du réseau central, ce que nous ne supposons pas au début de cette étude. Les causes de ses disparités sont multiples²⁰⁰. Nous avons noté que les zones les mieux dotées sont celles où les militantes féministes sont fortement implantées et où coexistent des réseaux intellectuels et universitaires. Les services départementaux d'archives de ces zones entretiennent des liens étroits avec ces milieux. De plus, l'archiviste ne peut pas être un spécialiste de toutes les périodes

la Moselle nous ont informée qu'aucun fonds correspondant à cette thématique n'était recensé. Cette hypothèse est donc peut-être à écarter.

¹⁹⁸ Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, Nantes, Archives départementales de Loire-Atlantique, 2109 W, consulté le 4 mars 2017, p. 1.

¹⁹⁹ Alors que l'existence d'une délégation départementale ou régionale est avérée.

²⁰⁰ Un autre problème posé par notre étude est celui de la définition des archives de l'espace de la cause des femmes. Celle-ci n'a pas toujours été comprise bien comprise par les archivistes. Certains acteurs ont demandés des précisions à notre définition initiale.

historiques et de tous les concepts : le recensement de ces fonds peut être difficile à réaliser – surtout quand il y a plusieurs niveaux de producteurs. Par exemple, lors de l’entretien mené avec Élisabeth Verry, elle nous a indiqué la présence de fonds de délégations départementales aux droits des femmes alors que, lors d’un précédent contact avec l’agent en charge de la collecte des archives publiques, celui-ci avait affirmé que le service ne possédait pas de tels fonds²⁰¹. Cette partie a eu plutôt tendance à montrer une attention faible de l’archiviste vis-à-vis de ces archives. Est-ce réellement le cas ? Nous pouvons maintenant nous interroger sur l’existence de pratiques spécifiques des archivistes sur cette thématique.

2. Les différentes étapes de la chaîne archivistique à l’épreuve de la diversité et de la spécificité des archives de l’espace de la cause des femmes

La politique archivistique menée par les directrices et directeurs d’Archives départementales est liée au territoire sur lequel ils oeuvrent. Leurs parcours personnel et intellectuel peuvent également jouer un rôle catalyseur – notamment lorsqu’il s’agit d’organiser des actions de valorisation ou de collecter ces archives²⁰².

Toutes les étapes de la chaîne archivistique sont autant de questionnements sous-jacents. Nous en accentuerons certains, plus pertinents de notre point de vue.

Nous avons vu que certaines thématiques – liées aux archives privées – étaient très faiblement représentées. Ces thématiques peuvent-elles expliquer des difficultés de versements ? De plus, pour cerner une éventuelle évolution des pratiques archivistiques, la fréquence des versements est intéressante à étudier. Les versements des archives sont-ils réguliers ? En cas de réponse négative, pourquoi ? Existe-il des politiques archivistiques spécifiquement liées à ces fonds ?

Il s’agira donc d’appréhender les pratiques professionnelles des archivistes relatives aux archives de l’espace de la cause des femmes. Nous commencerons par nous intéresser au cœur du sujet, à savoir l’ambivalence entre archives publiques et privées vue par le prisme de la collecte. Puis nous nous

²⁰¹ Courriels des 13 et 14 avril 2017 envoyés par Paul-Henri Lécuyer. Finalement, un second contact a permis d’identifier un fonds de délégation départementale aux droits des femmes. Notamment en expliquant que ce type de fonds pouvait se trouver au sein d’une sous-branche de la préfecture : la DGCS.

²⁰² Dans le cas où les archivistes se rendent compte du manque d’archives sur une thématique alors que celle-ci est très présente sur le territoire.

interrogerons sur l'existence de pratiques spécifiques liées à la nature de ces fonds. Pour finir, les actions de valorisation dont nous avons eu vent seront examinées.

2.1. L'ambivalence entre archives publiques et archives privées : quelles raisons aux différents traitements archivistiques ?

Cette problématique est centrale dans la définition de l'espace de la cause des femmes. L'ambiguïté soulevée par le caractère privé de certaines archives implique des différences de traitements. Tout d'abord, au niveau des archivistes en charge de la collecte et du traitement des fonds privés. Il existe souvent des archivistes en charge des fonds privés et d'autres archivistes en charge de la collecte des fonds publics. De plus, le rapport aux producteurs n'est pas le même, il est plus régulier avec les producteurs d'archives publiques.

Il s'agira donc de s'intéresser aux différences de collecte entre archives publiques et privées de cet espace, puis d'évoquer les rapports des producteurs et archivistes à ces deux types d'archives.

2.1.1. Le contexte de la collecte des archives de l'espace de la cause des femmes

« Les archives contemporaines ou l'arrivée du flux au quotidien »²⁰³

Derrière le versement des archives publiques réside l'idée d'abondance des archives contemporaines. Les archivistes sont dans la gestion d'une masse très importante de documents produits par les agents administratifs et ont aussi un souci de préservation historique. La répartition des articles et fonds semble différente d'un service à un autre. Cela est lié aux producteurs et à leur évolution dans le temps. Leur évolution est rationalisée, les mêmes producteurs spécifiques se retrouvant pour les mêmes périodes²⁰⁴.

A contrario, les fonds privés dépendent de la volonté des producteurs à transmettre leurs archives. Les associations de notre corpus ne sont pas spécifiquement liées aux départements. Le fait que ces associations existent sur tout le territoire est peut être une des raisons d'une attention moins accrue de la part des archivistes quant à leur collecte. De plus, pour les archives privées, notamment les fonds ayant une valeur militante, une archiviste a souligné un sentiment de gêne de la part de certains de ses collègues à classer ce type de fonds.

²⁰³ Christine Pétilat, Hélène Prax, « Chapitre 5 : Les archives contemporaines ou l'arrivée du flux au quotidien », Jean Favier, Danièle Neirinck, sous la dir. de, *La pratique archivistique française*, p. 231.

²⁰⁴ Voir Annexe 1. Par exemple, pour les fonds de la déléguée départementale de Haute-Saône et de Saône-et-Loire, pour une même période, on observe logiquement les mêmes producteurs spécifiques.

2.1.2. Un retrait militant vis-à-vis de l'État, résultant d'une demande d'intimité vis-à-vis de certaines questions

Nous avons évoqué précédemment une méfiance militante vis-à-vis du féminisme d'État, celle-ci pourrait-elle expliquer le peu d'archives du MFPPF et de S.O.S. Femmes recensées ?

Notre enquête a permis d'effleurer un autre point, celui d'un besoin de retrait des membres associatifs vis-à-vis du secteur public. Une archiviste rencontrée lors d'un entretien informel nous a parlé du contexte de collecte d'un fonds associatif se rattachant aux violences faites aux femmes²⁰⁵. Ce contexte est très particulier : les membres de l'association ont fait appel aux Archives départementales car elles souhaitent se débarrasser des dossiers nominatifs de femmes et, par souci de confidentialité, ne voulaient pas jeter leurs papiers n'importe où. L'archiviste s'est donc rendue sur place et a constaté l'intérêt historique du fonds. Les membres de l'association étaient dans un premier temps réticents à donner leurs archives. L'archiviste leur a expliqué les règles de confidentialité et les délais de communication. Les productrices d'archives ont parlé de « devoir de confidentialité et d'anonymat vis-à-vis des femmes accueillies », cela souligne donc bien la difficulté du don pour certains fonds aux thématiques sensibles. Il a même fallu l'arrivée d'une nouvelle directrice à la tête de l'association pour que le fonds soit remis aux Archives départementales. Nous pouvons associer ce besoin de mise en confiance des militantes de la société civile et membres d'associations féministes à la méfiance des militantes vis-à-vis du gouvernement. Cela montre bien le rapport ambigu entretenu entre les militantes féministes et les fémocrates – féministes ou femmes à la tête des IEF du féminisme d'État. C'est une des explications du manque de sources privées en département. Elle peut également être liée à l'existence du CAF qui dans sa définition, à vocation à collecter des archives privées.

2.1.3. Une attache émotionnelle moins forte à l'égard des archives publiques

Aux archives publiques ne se rattache pas une charge émotionnelle aussi forte. Cela est lié à la démarche du versement qui n'est pas la même que celle du don. De plus, ces archives s'inscrivent dans un ensemble, un projet à échelle nationale répondant à une demande de l'État, il n'est pas le résultat direct d'un projet personnel²⁰⁶. Les fonds publics répondent aux prérogatives du féminisme d'État dans leur ensemble. Ils sont de ce fait souvent constitués de dossiers visant à l'organisation d'actions

²⁰⁵ Cette archiviste n'a pas souhaité être enregistrée.

²⁰⁶ Voir Première Partie. Les actrices des délégations sont choisies pour leur engagement militant dans la grande majorité des cas, selon Amy Mazur.

destinées à un public plus large²⁰⁷. Dans le cas des fonds privés, il y a de nombreux dossiers personnels. Les rapports de l'archiviste avec la préfecture sont réguliers, ils ne s'inscrivent pas dans la même optique²⁰⁸.

La collecte, objet très étudié par les chercheurs se révèle aussi dans ce cas précis une pratique sur laquelle il mérite de s'attarder, au regard des différences de traitement entre archives privées et publiques et en raison des rapports difficiles qu'entretiennent les producteurs privés avec les services. Une des hypothèses de départ était que la sensibilité des archivistes à l'égard du féminisme, ou plus généralement de la cause des femmes, jouait un rôle sur la collecte. Du fait du manque d'informations recueillies à ce sujet, il semble difficile de l'affirmer clairement mais une connaissance de l'espace de la cause des femmes ou de ses productrices favorise la collecte. Par exemple si l'archiviste est membre d'une association féminine ou féministe, il peut être plus enclin à verser ces archives. Plus généralement, le comportement de l'archiviste est primordial dans le cas des archives privées, le rapport aux producteurs étant occasionnel et non pas régulier comme pour les versements publics.

2.2. Du versement au classement : quels traitements pour les archives de l'espace de la cause des femmes ?

Ces étapes, pourtant au cœur de l'activité de l'archiviste, ne sont pas très étudiées. Il a été difficile d'obtenir des informations de la part des archivistes qui avaient tendance à nous renvoyer aux producteurs²⁰⁹. Il s'agit ici de s'intéresser au rôle de l'archiviste, ainsi qu'aux impératifs auxquels il doit se plier. Quels rapports sont entretenus par les archivistes à ce type d'archives ? Les chronologies des versements seront étudiées. Puis, nous nous intéresserons aux terminologies définissant ces fonds. Nous terminerons en évoquant la féminisation de cette profession.

2.2.1. Vers une augmentation de la collecte dans le réseau départemental ?

Les rapports au temps et au volume sont des facteurs importants pour les versements et les dons d'archives : ils en sont les éléments déclencheurs. Les dates de versements posent également question quant à l'étude des pratiques archivistiques. En effet, dans le cas de versements anciens, les archivistes

²⁰⁷ Voir Annexe 1. Par exemple pour la Charente-Maritime, on a des dossiers sur la situation de travail des femmes dans le département. On trouve également des rapports d'activités de la mission départementale dans l'Indre.

²⁰⁸ De plus, le directeur des Archives départementales dépend de l'autorité directe du Préfet. Il est, à ce titre, le représentant de l'État dans le service.

²⁰⁹ C'est notamment le cas du directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique.

en charge de la collecte de ces fonds peuvent ne plus travailler dans le service. Cette réalité nous a freinés dans nos demandes d'entretien²¹⁰.

Nous avons choisi d'étudier ces versements par décennie afin de déceler des périodes plus fleurissantes en termes de collecte²¹¹.

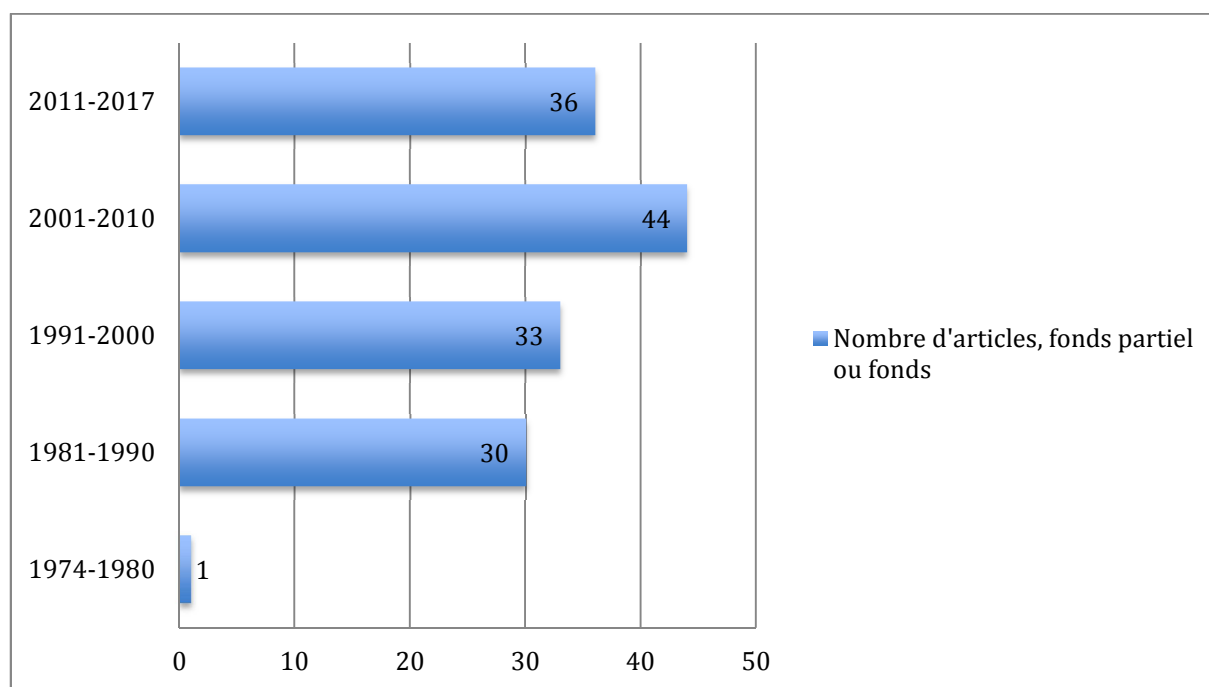


Illustration 6 : Répartition des versements et dons des archives de l'espace de la cause des femmes conservés par les services départementaux d'archives par décennie²¹²

Globalement, les versements sont plutôt réguliers, ce qui est cohérent avec la large majorité de fonds publics qui les constitue. Cela répond à la logique de création des missions départementales et délégations régionales dont l'existence n'est pas officielle avant les années 1980 et explique l'unique

²¹⁰ C'est par exemple le cas des Archives départementales de la Loire-Atlantique, la raison du refus d'entretien est liée au fait que les archivistes en charge de la collecte ne travaillaient plus dans le service. C'est ce qu'indique, dans son courriel du 11 mai 2017, Philippe Charon, directeur des Archives départementales de Loire-Atlantique.

²¹¹ Voir Annexe 2. À noter que l'étude des versements à l'échelle du réseau national ne présente pas un intérêt fondamental au sens où, une gestion des archives courantes et intermédiaires existe, à la charge des archivistes de la mission ministérielle : cette échelle ne sera donc pas ici étudiée.

²¹² Pour les années 2011 à 2017, du fait de la date à laquelle ont été contactés les services d'archives (à la mi-février), les réponses se sont faites pour la plus grande majorité dans le courant du mois de mars ce qui explique l'absence de versement cette année-là.

versement observé dans les années 1970. Le graphique montre une certaine accélération des versements des fonds et articles depuis les années 2000. Cette remarque est peut-être à relativiser : 22 % des dates de versements des articles ou fonds ne nous ont pas été communiquées²¹³. En effet, du fait de l'absence de date de versement pour certains articles et fonds, des versements pourraient avoir été effectués dans les années 1980 ou 1990 car la grande majorité des articles ou fonds aux dates de versements inconnus – au moins vingt-cinq sur quarante – ont été produits dans les années 1980²¹⁴.

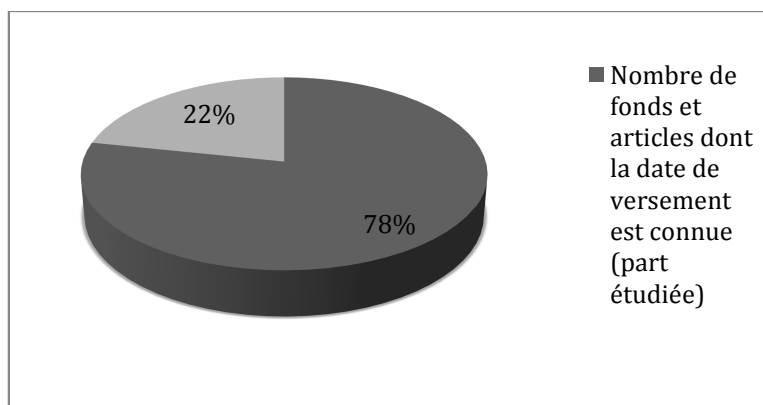


Illustration 7 : Part des versements connue par rapport à ceux inconnus

Au moins deux raisons, à notre avis, expliquent ce qui semble être une augmentation du nombre de versements. La première est le recensement plus important de fonds privés dans les années 2010²¹⁵. La seconde est celle de l'existence de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sur la décentralisation : elle fait partie d'un ensemble de lois sur la réorganisation des régions françaises (notamment le passage de vingt-deux régions à quatorze)²¹⁶. Cette loi peut être un moteur de versement

²¹³ Voir Illustration 7.

²¹⁴ Voir Annexe 1.

²¹⁵ Voir Annexe 1. Notamment les dons en Maine-et-Loire, des archives du Planning familial et de S.O.S. Femmes, du MFPF de Paris et de l'AFD dans le Loir-et-Cher. Dans les années 1990, seul un fonds privé est recensé, celui du MFPF du Tarn.

²¹⁶ Gouvernement français, *La réforme territoriale*, [en ligne], disponible sur <http://www.gouvernement.fr/action/la-reforme-territoriale> (consulté le 20 mai 2017). « Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. »

pour les fonds des délégations régionales²¹⁷. Cela semble être le cas puisque quinze fonds de délégations régionales ont été versés dans les années 2010²¹⁸. L'étude des données a également permis de révéler des versements groupés par service, ce qui n'était pas visible sur les figures précédentes²¹⁹.

Si les agents contactés ont refusé de répondre à un entretien sur les pratiques de la collecte des archives publiques, c'est peut-être qu'ils estiment que celle-ci se déroule de manière usuelle. C'est en tout cas ce que porte à penser cet échange avec M. Charon lorsqu'il parle d'archives ayant « fait l'objet de versements réglementaires par les services de la Mission régionale puis du Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) selon les procédures habituelles régissant les archives publiques (bordeaux de versements puis traitement des inventaires) »²²⁰.

Malgré tout, d'autres facteurs plus spécifiques n'interviennent-ils pas lors de cette collecte ? C'est ce que nous avons cherché à observer à travers l'exemple du classement de ces fonds.

2.2.2. Un classement de ces fonds assez classique ?

Le classement de ces fonds ne présente pas de distinctions particulières. L'exemple des descripteurs utilisés pour leur classement en département semble aussi confirmer ces dires.

En effet, le seul terme officiel pour classer ces fonds est le marqueur « femme ». Nous n'avons pas eu connaissance de suffisamment de descripteurs pour les fonds étudiés en département mais sur les fonds présentant des mots-matière, on ne relève pas l'utilisation de marqueurs libres²²¹. Ce n'est pas le cas des Archives nationales. Elles utilisent en effet des termes spécifiques, en lien direct avec la thématique du féminisme d'État. Ainsi les mots-matière « condition féminine » et « droits des femmes » apparaissent respectivement huit et neuf fois²²². Le mot-matière « femme » est aussi couplé à ces autres termes. Il apparaît plus facile d'identifier ce type de fonds dans les services d'archives nationaux.

²¹⁷ C'est le cas des archives de la délégation régionale aux droits des femmes de l'Hérault, versées suite à cette loi. Cela nous a été signalé par Sylvie Desachy, directrice des Archives départementales de l'Hérault, dans son courriel du 15 février 2017.

²¹⁸ Voir Annexe 1. En Haute-Garonne, dans le Nord, l'Isère, la Saône-et-Loire, la Vienne et le Val-de-Marne.

²¹⁹ Voir Annexe 1. Pour l'Ain, les dates de versements des fonds où quatre fonds de la délégation aux droits des femmes ont été versés entre 2008 et 2009. On retrouve le même modèle en Gironde entre 1987 et 1988, trois fonds de la délégation départementale sont versés.

²²⁰ Courriel du 11 mai 2017.

²²¹ Les archivistes peuvent ajouter au thésaurus des descripteurs dits « libres ». Notamment si leur département connaît des activités propres.

²²² Voir Annexe 2. En sachant que les deux termes sont marqués conjointement à une occasion.

L'utilisation de marqueur tel que « féminisme », peut apparaître délicat. En effet, comment l'archiviste peut-il se permettre de qualifier lui-même le fonds de féministe ?

Au sujet de l'organisation des fonds, nous avons récolté assez peu d'informations. L'étude des plans de classement des fonds de la délégation régionale aux droits des femmes de Loire-Atlantique tend cependant à mettre en avant une organisation assez conventionnelle avec la plupart du temps une partie autour du fonctionnement de la délégation et une – ou plusieurs autres – autour de ses activités²²³. Il serait toutefois mal avisé de généraliser.

Ces fonds ne semblent pas avoir donné lieu à des traitements spécifiques du fait de leur thématique, du moins en département. Toutefois, l'analyse de quelques échanges avec des archivistes a permis de mettre en lumière quelques particularités auxquelles nous allons maintenant nous intéresser.

2.2.3. Le rapport des agents à la collecte : des archives de femmes collectées par des femmes

Il est apparu, lors des différents contacts par courriel, que nombre des interlocuteurs étaient des femmes. Cela change-t-il quelque chose dans leur rapport à ce type d'archives ?

Il convient tout d'abord de souligner que sur un plan statistique les femmes archivistes sont plus nombreuses que les hommes puisqu'elles représentent deux-tiers de la profession²²⁴. Dans les réponses aux demandes d'informations, nous avons remarqué que les femmes apparaissaient plus intéressées par nos recherches : certaines ont demandé des précisions complémentaires sur le sujet et la finalité de

²²³ Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale à la Condition féminine, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, 1929 W, p. 1. Pour ce premier exemple, le plan de classement est le suivant : « 1929 W 1-5 : fonctionnement ; 1929 W 6 : communication ; 1929 W 7-8 : soutien moral et financier aux individus et aux projets associatifs ; 1929 W 9 : première année internationale de la femme (campagne nationale) ; 1929 W 10-16 : programmes d'actions ; 1929 W 17-18 : relations avec les centres d'information féminins et familiaux (CIFF) ». Répertoire dactylographié du versement de la Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité, [en ligne] https://archives.loire-atlantique.fr/jcms/chercher/inventaires-des-archives/recherche-fr-p1_8558, 1920 W, p. 1. Le second plan est assez similaire : « 1-6 : fonctionnement de la délégation régionale ; 7-8 : participation aux manifestations ; 9-21 : soutien à la formation des femmes ; 22-26 : soutien aux associations. »

²²⁴ Ministère de la Culture et de la Communication, *Département étude et statistique du ministère de la culture et de la communication*, [en ligne], PDF téléchargeable sur <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/L-actualite-du-DEPS/La-lente-feminisation-des-professions-culturelles-CE-2016-2> (consulté le 17 mai 2017). Selon les chiffres disponibles à la page six, en 1991, les cadres et techniciens de l'archivage, la conservation et de la documentation sont pour 79 % des femmes ; en 2013, elles représentent 66 % des postes occupés.

cette étude²²⁵. Toutefois, ce type de ressenti est difficile à évaluer. Ce n'est pas une affirmation qu'un archiviste peut émettre directement au regard de l'éthique professionnelle. Les archivistes ne sont pas censés privilégier des thématiques²²⁶. Malgré tout, il s'agit de souligner que sur les dix archivistes nous ayant donné des informations sur les actions de valorisation, seulement trois étaient des hommes²²⁷. De plus, les femmes ont pour la plupart cherché à détailler les actions menées.

Du fait du manque d'entretiens conduits, nous ne pouvons pas toujours présenter des conclusions formelles sur les pratiques archivistiques liées au versement et don d'archives. Les versements semblent s'accélérer du fait de l'existence de nouvelles lois. Le traitement des fonds apparaît, dans ce que nous avons entraperçu, classique. Une donnée notable est toutefois à relever, il s'agit de la présence de femmes archivistes intéressées par le sujet. La dernière partie de cette étude, sur la valorisation de ces archives, pourra peut-être faire apparaître des préférences de la part des femmes archivistes. Le choix des thématiques privilégiées pour ces actions étant moins réglementé que ne le sont les autres étapes de la chaîne archivistique.

2.3. Une rare mise en valeur des archives de l'espace de la cause des femmes ?

Les services départementaux d'archives dépendent du ministère de la Culture, les services d'archives sont des services patrimoniaux. De plus, les archives, selon leur définition légale sont des « biens patrimoniaux ». Les archivistes se doivent, dès lors, de valoriser leurs fonds. Il s'agira donc ici de se demander quelles sont les actions menées par les services départementaux d'archives pour la mise en valeur de ces archives. La spécificité de notre sujet n'a pas permis de découvrir d'actions de valorisation dédiées exclusivement à la thématique du féminisme d'État ou de l'espace de la cause des femmes – à l'exception d'un cas. Nous nous intéresserons donc à la représentation féminine dans les actions de valorisation et tenterons de comprendre pourquoi notre cercle d'archives n'est pas mis en avant.

²²⁵ Anne Debal-Morche, conservatrice en chef aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, dans son courriel du 9 mars 2017, nous a indiqué : « En effet le féminisme est un sujet qui me touche. » De plus, les réponses aux courriels les plus détaillées étaient le plus souvent le fait de femmes.

²²⁶ Voir Annexe 5. Comme l'a fait transparaître Mme Verry lors de son entretien. À plusieurs reprises, elle a évoqué d'autres fonds et d'autres actions de valorisation que celles menées envers les femmes et leurs archives.

²²⁷ Les Archives du Nord, des Hauts-de-Seine et de Seine-Maritime. De plus, il semble que ce n'était pas eux qui menaient les actions.

2.3.1. De l'espace de la cause des femmes à la représentation des femmes dans les services d'archives départementaux : des initiatives diverses mais assez rares

Le dernier point de cette enquête porte sur la valorisation de ce type de fonds : cette question a été posée aux services départementaux d'archives. Malheureusement de nombreux services n'ont pas fait mention de ce point dans leurs réponses. Seuls quelques services ont évoqué les actions de valorisation menées. Tous les services en ayant fait part ont souligné des actions conduites envers les archives de femmes d'un point de vue global – sauf rares exceptions. Le cas de l'Ain a malgré tout retenu notre attention. Ce service d'archives a mené des actions de valorisation en partenariat avec les déléguées départementales de l'Ain, Katherine Ravanat et Pascale Guillet, « autour du 8 mars ». Carine Renoux, responsable de la valorisation, a également souligné une « lecture spectacle avec le CIDFF [...] [dont] une représentation publique [a eu lieu] aux Archives et dans les salons de la préfecture en mars 2012 »²²⁸. Elle a aussi indiqué un partenariat dans le cadre « de la commémoration de la loi Neurwirth, avec un événement le 19 décembre 2017 »²²⁹. Cet aspect participatif des Archives départementales aux activités de la délégation départementale aux droits des femmes se retrouve également dans l'entretien effectué avec Élisabeth Verry. Elle dit avoir participé à des actions en lien avec la préfecture²³⁰.

Les départements ayant fait mention d'actions autour de valorisation d'archives de femmes sont les suivants : l'Ain, l'Aude, les Côtes d'Armor, l'Indre-et-Loire, le Loiret, la Lozère, le Maine-et-Loire, le Nord, la Seine-Maritime et les Hauts-de-Seine. Au total, dix départements ont évoqué leurs actions, ce qui est finalement assez peu au regard des réponses. Selon Élisabeth Verry, les initiatives de valorisation d'archives de femmes sont fréquentes²³¹. Les actions menées sont, pour nombre de services, des expositions. Les périodes d'étude de celles-ci sont généralement larges. L'Ain a organisé une exposition sur George Sand en 2004²³², une deuxième exposition a eu lieu dans l'Aude en 2016 intitulée « Femmes

²²⁸ Carine Renoux, responsable des publics, communication et valorisation, dans son mail du 15 février 2017.

²²⁹ *Ibidem*.

²³⁰ Voir Annexe 5, « Et de même, il m'est arrivé de participer, toujours à la demande du Préfet, à des actions pour le 8 mars sur la journée des femmes, et là maintenant on a l'impression que quand même il y a quelques petites choses qui sont faites mais c'est moins spectaculaire, c'est moins pris en charge par les pouvoirs publics qu'autrefois. ». Cela est toutefois lié au statut particulier du directeur des Archives départementales, qui dépend de l'État et donc de l'autorité du préfet.

²³¹ Voir Annexe 5. Lorsque nous avons interrogé Élisabeth Verry sur des actions de valorisation menées par d'autres services, elle nous a répondu : « Oui, il y en a des tas. Alors là sur les femmes... ». Nous l'avons également interrogée sur la valorisation spécifique d'archives dédiées aux droits des femmes mais la question était trop précise pour qu'elle puisse y répondre.

²³² Courriel de Carine Renoux, 15 février 2017 : « Exposition sur George Sand en 2004, parcours

en pays d'Aude (du Néolithique à nos jours) »²³³, une autre dans l'Indre-et-Loire en 2009 « L'histoire au féminin »²³⁴. Dans les Côtes-d'Armor, une exposition s'est déroulée aux Archives en 2013²³⁵. Dans le Loiret une exposition sur la condition des femmes est actuellement en préparation²³⁶, en Lozère une exposition sur les femmes est en cours d'élaboration²³⁷, dans le Nord une autre exposition a eu lieu²³⁸, enfin une exposition « Les Femmes au XXe siècle : représentations et revendications » s'est déroulée aux Archives départementales de Seine-Maritime en 2016²³⁹.

de femmes avec présentation de documents d'archives de 2005 à 2010. Exposition avec scénographie aux Archives plus une version itinérante en 2006-2007. »

²³³ Dans son courriel du 17 février 2017, la chargée d'études documentaires des Archives départementales de l'Aude, Joëlle Barbier nous a indiqué que « la partie contemporaine y est succincte faute de documents exploitables ».

²³⁴ Anne Debal-Morbal, la conservatrice des Archives départementales d'Indre-et-Loire, nous a demandé plus d'informations sur notre sujet. À la suite de cet échange, elle nous a indiqué, dans son courriel du 9 mars 2017, l'existence de cette exposition. Cependant, celle-ci ne comprend pas d'archives de notre cercle. Elle a également indiqué avoir réalisé « [une] petite note [...] sur l'usage du féminin dans les noms de professions » sur le site de son service pour la journée du 8 mars 2017.

²³⁵ Marlyse Le Cam, courriel du 24 février 2017. Archives départementales des Côtes d'Armor, *Dossiers pédagogiques*, [en ligne], disponibles sur <http://archives.cotesdarmor.fr/uploads/PanneauxElles.pdf> (consulté le 24 février 2017). L'exposition évoque les conditions de vie des femmes pendant les XIX^e et XX^e siècles, les thématiques des violences sont évoquées brièvement grâce à des articles de journaux, de même que la loi Veil.

²³⁶ Dans son courriel du 17 février 2017, Frédérique Hamm, la directrice, nous a indiqué que l'exposition sera visible à l'automne 2017.

²³⁷ Barbara Fountaine, archiviste en charge des archives contemporaines, a joint à son courriel du 15 février 2017, un tableau présentant le « résultat de [s]es premières investigations », celui-ci à montrer un champ d'étude chronologique plus large que notre période étudiée.

²³⁸ Le directeur Hervé Passot nous a indiqué dans son courriel du 9 mars 2017, la réalisation d'une exposition itinérante. Plus d'informations étaient disponibles sur le site des Archives départementales : le livret d'accompagnement est téléchargeable à l'adresse suivante : Archives départementales du Nord, *Société, cadres de vie et patrimoine*, [en ligne], disponible sur <http://www.archivesdepartementales.lenord.fr/?id=700> (consulté le 9 mars 2017). Celui-ci souligne la mise en valeur d'objets muséaux et non pas d'archives. La période concernée est de plus très éloignée dans le temps. Elle porte le titre suivant : « De femmes en femmes : regards sur l'histoire des femmes dans le Nord, de l'Antiquité à nos jours ».

²³⁹ Sylvère Dumont, courriel du 1^{er} mars 2017 : « J'ai le plaisir de vous informer que les Archives départementales de Seine-Maritime ont présenté une exposition en 2016 sur la thématique « Les femmes au XXe siècle : représentations et revendications » pour laquelle nous avons effectué un début d'état des sources ainsi qu'un livret d'exposition. »

Cette dernière exposition est intéressante, elle correspond à notre thématique, à savoir les droits des femmes²⁴⁰. Cependant, si l'on excepte des informations généralistes énoncées dans l'introduction, les documents d'archives du département utilisés concernent la première moitié du XXe siècle – sauf rares exceptions. Un panneau « Les violences contre les femmes » a retenu notre attention car il mentionne le secrétariat d'État à la Condition féminine mais des archives liées n'étaient pas présentes²⁴¹. Le manque d'expositions ou d'actions de valorisation de notre cercle d'articles est également dû à des raisons juridiques : les délais de communicabilité. En effet, de nombreux articles ne sont pas communicables à la date d'aujourd'hui²⁴².

Ces actions de valorisation des archives de femmes sont de différentes natures. Si les expositions sont les plus communes, il existe d'autres types d'initiatives. Nous avons également eu connaissance de l'élaboration de livrets pédagogiques dans les Côtes-d'Armor²⁴³. De plus, les Hauts-de-Seine et le Maine-et-Loire ont indiqué leur volonté de participer à la Grande Collecte sur les femmes de 2017²⁴⁴. Les Archives départementales du Maine-et-Loire ont également organisé deux colloques autour de la thématique, le premier en 2004, intitulé « Paroles de femmes » et le second en 2014 « Femmes dans la Grande Guerre »²⁴⁵. Ces manifestations, selon Élisabeth Verry, ne s'insèrent pas dans le même contexte. Le premier est le résultat d'une enquête orale menée par l'historienne Christine Bard²⁴⁶. La seconde journée d'étude s'inscrit dans la mise en valeur des archives de la Première Guerre mondiale à l'occasion du centenaire. Le service a l'habitude de coupler ses expositions avec l'organisation d'une journée d'étude. L'exposition étant tournée vers les hommes, la thématique de la journée d'étude a été

²⁴⁰ D'après le livret d'exposition fourni par Mme Dumont. Archives départementales de Seine-Maritime, *Les femmes au XXe siècle. Représentations et revendications*, Rouen, 2016.

²⁴¹ *Ibidem*.

²⁴² Voir Annexe 1. Colonne « délais de communicabilité ».

²⁴³ Ces livrets portent le titre suivant « Elles », courriel du 24 février 2017, ils sont associés à l'exposition « Elles » et à ce titre ne s'intéressaient toujours pas à notre thématique.

²⁴⁴ Avec la récolte de témoignages oraux étudiants d'anthropologie de Nanterre en 2017 pour les Archives départementales des Hauts-de-Seine (courriel du directeur Olivier Muth, du 16 février 2017). Voir Annexe 5, « Oui alors on n'a pas encore une information officielle là-dessus donc on va voir si en effet le thème de la prochaine collecte c'est sur les femmes mais de toute façon s'il y a une prochaine collecte, on y participera sans aucun doute. »

²⁴⁵ Voir Annexe 5, entretien avec Élisabeth Verry.

²⁴⁶ Voir Annexe 5, « [...] [Christine Bard] nous a transmis les interviews qu'on conserve désormais. Et à la suite de ça, Marie-Hélène Chevalier qui est la personne dans notre service qui s'occupe des témoignages oraux et qui a organisé une journée d'étude où on a pu écouter un certain nombre de témoignages de femmes et qui a ensuite donné lieu à une publication », extrait de l'entretien. C'était également peu de temps après la naissance des Archives du féminisme et du CAF.

choisie pour contrebalancer. Cette journée a été couronnée de succès selon Madame Verry²⁴⁷. Cet exemple, semble montrer que les thématiques plus « neutres » intéressent plus fortement le public. Pour les archivistes, l'organisation d'une journée d'étude n'a pas le même poids que l'organisation d'une exposition, le personnel n'est pas autant mobilisé – du fait de l'appel à des intervenants extérieurs. La durée d'intervention est beaucoup plus courte. Il faut également souligner que ces initiatives sont liées à l'université d'Angers – à l'existence du CAF, de l'association « Archives du féminisme » et à la présence de chercheuses en histoire des femmes. Ces éléments sont autant d'éléments favorables à de telles démarches.

Lors de l'entretien avec Madame Verry, cette dernière a souligné sa volonté de ne pas privilégier de thématique particulière. De très rares actions sont tournées vers la valorisation des archives de l'espace de la cause des femmes. Seul le service des Archives départementales de l'Ain a mentionné ce type de valorisation, ce que notre première partie ne laissait pas supposer. Nous allons donc maintenant nous intéresser aux raisons de l'exclusion de cette thématique des actions de valorisation.

2.3.2. Une majorité d'archives papiers aux sujets sensibles

Tout d'abord, il convient d'évoquer la raison la plus simple liée au manque de valorisation des archives de l'espace de la cause des femmes : le manque de supports autres que les archives papiers. Il ne s'agit pas de dire qu'il n'existe pas d'autres types de supports. Nous avons recensé des fonds audio et quelques photographies liés au sujet²⁴⁸. Par exemple, les enregistrements audio de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale²⁴⁹. Un autre exemple est notable, celui du témoignage de Florence de Robien, membre de S.O.S. Femmes²⁵⁰. De plus, l'existence de photographies est essentielle à la lisibilité d'une exposition. Cependant elle ne garantit pas la mise en place d'actions de valorisation²⁵¹. En revanche, la conservation de périodiques liés à l'espace de la cause des femmes peut être un

²⁴⁷ Voir Annexe 5. Toujours selon elle, la salle était pleine.

²⁴⁸ Voir Annexes 1 et 2. Par exemple, des affiches pour la campagne d'information égalité hommes-femmes dans l'Essonne (18 FI/2238 et 2239), des affiches de la délégation régionale, de l'organisation de la Journée de la femme et du Planning familial dans le Calvados (51Fi/240 ; 25Fi/368/48). Cependant, l'existence de photographies ne coïncide pas avec la mise en place d'actions de valorisation par le service d'archives.

²⁴⁹ Voir Annexe 2.

²⁵⁰ Voir Annexe 1. Archives départementales du Val-de-Marne, cote 2 AV 1491.

²⁵¹ Dans le courriel du 22 février 2017, la directrice des Archives départementales de Haute-Garonne, Anne Goulet, nous a indiqué la présence de photographies dans les dossiers des fonds de délégations. Pour autant, il n'y a pas eu d'actions de valorisation autour de ces fonds, ceux-ci n'étant pas classés.

prérequis dans la mise en place d'expositions : c'est notamment le cas dans le Loiret. Le service conserve le trimestriel du Planning familial, « La liberté prend corps »²⁵². Derrière ces différents supports ne réside pas le même message, le producteur des archives lorsqu'il crée une affiche ou est interrogé cherche à transmettre directement un message. L'idéologie contenue dans les archives est elle, sous-jacente dans les archives administratives des délégations.

Dans le guide établi à l'attention des archivistes, *Les archives s'exposent*, la citation suivante souligne le message derrière la mise en place d'une exposition :

« Une exposition véhicule une certaine image de l'institution qui la porte. »²⁵³

Derrière l'exposition réside donc la « réputation » du service. Les directeurs des services peuvent, de notre point de vue, être réticents à monter une exposition au contenu trop militant ou sur des thématiques sensibles comme les violences faites aux femmes²⁵⁴. Cette volonté de neutralité, apparaît aussi comme un devoir pour l'archiviste du fait de son éthique professionnelle. C'est également l'une des raisons pour lesquelles les termes « droits des femmes » ne sont que très peu employés²⁵⁵. Au contraire, le terme de « condition féminine » semble plus neutre, ce qui est cohérent avec ce que nous avons déjà relevé dans la première partie. De plus, le public fréquentant les archives est majoritairement masculin, cela peut être une des raisons pour lesquelles les actions de valorisation des archives des femmes ne sont pas si présentes – et notamment sur les droits des femmes²⁵⁶.

Les sujets abordés par ces archives semblent donc être difficiles à valoriser pour les archivistes. De plus, l'existence du CAF et de Muséa et ses expositions virtuelles peuvent conforter les archivistes dans l'idée que leur rôle n'est pas de valoriser spécifiquement ce type d'archives.

Des pratiques archivistiques spécifiques envers ces fonds et articles ne semblent pas réellement émerger, en tout cas, lorsqu'il s'agit d'archives publiques. La spécificité des archives privées est, une fois

²⁵² Indications provenant du courriel du 17 février 2017 de Frédérique Hamm. Les numéros de la revue éditée entre 1995 et 2004 sont présents sous la cote suivante : PR 2344. Du fait de l'élaboration d'une exposition, ils pourront éventuellement être utilisés.

²⁵³ Xavier Guillot, Ariane James-Sarazin, *Les archives s'exposent*, p. 6.

²⁵⁴ Ce que montrent les exemples de la partie précédente (2.3.1) où ces thématiques ne sont que brièvement évoquées.

²⁵⁵ Dans le cas de l'exposition de la Seine-Maritime où un panneau portait cette expression.

²⁵⁶ Service interministériel des Archives de France, *Qui sont les publics des archives ? Enquêtes sur les lecteurs, les internautes et le public dans les services publics d'archives (2013-2014)*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.fr/file/08ccbaa3654282501138a7739ac59dbecc364552/static/8431.pdf> (consulté le 25 avril 2017). Selon un rapport des Archives de France de 2013, 60 % du public des archives est masculin.

de plus mise en avant dans cette étude, de part les difficultés de versement qui lui sont associées. Cette partie a également permis de souligner un point important, la question du support des archives. En effet, quelques sources recensées sont des sources photographiques ou audio. Ce second support pose également la question du caractère aléatoire de création de ce type d'archives : pourquoi a-t-on choisi d'enregistrer ce moment précis ? De plus, les acteurs ne pensent pas toujours à enregistrer toutes les manifestations : c'est le cas des colloques ou des conférences données par les ministères par exemple. Toutes les traces des actions de l'espace de la cause des femmes ne sont donc pas archivées²⁵⁷.

Conclusion de la seconde partie

La mise en place de cette étude a donc permis, par le recensement des archives de l'espace de la cause des femmes, de relever une présence non négligeable d'archives du féminisme d'État sur l'ensemble du territoire. De grandes disparités entre départements ont également été décelées. Globalement, nous pouvons affirmer que l'existence de cercles universitaires liés à l'espace de la cause des femmes explique la plus grande dotation de certains services – dans des zones où l'activité de cet espace est déjà importante. Le cas des Archives départementales du Maine-et-Loire en est l'exemple même, d'autant que la présence du CAF sensibilise les producteurs et archivistes²⁵⁸.

La difficulté à trouver le bon interlocuteur a été maintes fois rencontrée²⁵⁹. Dans ce cas, le parallèle avec l'élaboration du *Guide des sources de l'histoire du féminisme* pour lequel les membres de l'association avaient été confrontés à des problématiques parfois similaires apparaît approprié²⁶⁰. Notre projet est également un semi-échec du point de vue de l'étude des pratiques archivistiques dans la mesure où un seul entretien a pu être réalisé.

²⁵⁷ Bien évidemment cette remarque n'est pas seulement valable pour les archives de l'espace de la cause des femmes. D'autres cercles d'archives en sont sujets.

²⁵⁸ Voir Annexe 5. « C'est sûr que la présence du CAF sensibilise, peut-être plus que je ne l'aurais été si je m'étais trouvée ailleurs ou s'il était plus éloigné, [...] C'est sûr que lorsqu'on a une forte tendance universitaire qui porte vers un sujet dans notre champ de collecte, on a tendance à être plus vigilant parce qu'on connaît mieux. »

²⁵⁹ Cette difficulté est liée à l'échelle. Nous nous sommes adressé au secrétariat mais ne savons pas comment notre demande a été orientée.

²⁶⁰ Christine Bard, Annie Metz, Valérie Neveu, sous la dir. de, *Guide des sources...*, op. cit., p. 17-18. Le projet s'était déroulé sur cinq ans, avec une prise de contact auprès de la Direction des Archives de France mais également des sites Internet et bases en ligne (PRIAM3 et BORA). Les résultats de ses recherches ont été maigres.

Malgré tout, cet entretien ainsi que des échanges par courriel ont permis de soulever certains points comme celui d'un intérêt porté pour les archives féminines dans quelques services. La disparité des archives ainsi que des délais de communicabilité longs sont autant de freins à la mise en place d'actions spécifiquement liées à l'espace de la cause des femmes. La mise en place de la Grande Collecte « autour de la place des femmes dans la société française » à l'automne 2017 tend à confirmer le manque ici observé des archives privées de cette thématique²⁶¹. Pour ces raisons, il apparaît pertinent de prolonger cette étude en s'intéressant spécifiquement au cas de la Grande Collecte et à son impact sur l'élargissement des fonds d'archives. Les pratiques des archivistes pourraient être étudiées par le biais de l'exemple d'un seul service ou de quelques services d'une même région, ce qui faciliterait la prise de contacts. De plus, l'organisation d'une telle collecte pourrait se traduire par des actions de valorisation. Un processus comparatif avec cette étude serait approprié.

²⁶¹ Ministère de la Culture et de la Communication, *Grande collecte autour de la place des femmes dans la société française*, [en ligne], disponible sur http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Archives-Presses/Archives-Communiquees-de-presse-2012-2017/Annee-2017/Grande-collecte-autour-de-la-place-des-femmes-dans-la-societe-francaise-en-novembre-2017?utm_medium=twitter&utm_source=dlvr.it (consulté le 12 mai 2017).

Conclusion

Ce travail souligne les raisons pour lesquelles les archivistes et professionnels du document s'intéressent aux dons d'archives privés. Ce type d'archives est réellement doté d'une spécificité, comme le confirme la seconde partie. Cette étude met également en avant ce qui pourrait être qualifié de « désintérêt » de la part des archivistes à parler des versements publics ; ce type de versement étant quotidien, il peut leur sembler banal et ils ne voient pas de singularité dans cette action. Le recensement des fonds s'annonçait plutôt facile au regard de la première partie. Il ne l'a pas été du fait de la multiplicité des échelles et des interlocuteurs. Les évolutions de dénomination des producteurs au fil du temps ont aussi compliqué les recherches. Tous ces points montrent la pertinence d'avoir mené le travail sur la globalité de ces deux réseaux. En effet, l'étude met en lumière l'importance du réseau du féminisme d'État déconcentré, par le nombre des archives du SDFE et la forte présence de ces archives en départements. Ce poids n'était pourtant pas évident à envisager d'après les écrits historiques sur le féminisme d'État.

Si une certaine globalité de ce réseau se confirme, nous soulignons toutefois des points de non-concordance entre l'ensemble du réseau des archives et celui de l'espace de la cause des femmes. Le corpus établi suite à cette étude montre des disparités importantes lorsque de petites entités sont analysées. En effet, des services bien dotés se révèlent parfois détenteurs d'un seul type de fonds. De plus, la faible place dévolue aux archives privées dans les services d'archives départementaux ne correspond pas toujours à la réalité de l'espace de la cause des femmes. Cette observation confirme le bien fondé de mener la Grande Collecte sur les archives de femmes.

L'étendue de ce réseau, tout comme sa complexité n'ayant pas permis une étude approfondie de chacun de ses aspects, certains champs de recherches restent ouverts. C'est le cas de l'étude des archives du Centre documentaire du SFDE et de la mission ministérielle qui mériteraient d'être développées.

Les échanges avec les différents archivistes ont permis de confirmer le rapport singulier des productrices d'archives privées à leurs papiers. Ce point avait déjà été mis en avant à l'occasion des travaux effectués par les chercheurs en archivistique²⁶². Une nouvelle recherche sur les rapports des producteurs à leurs archives pourrait pallier la difficulté à étudier dans le détail les pratiques des

²⁶² Travaux de Bénédicte Grailles, Christian Hottin, Maryanne Dever et dans une autre mesure de Kate Eichhorn.

archivistes. Elle pourrait consister à s'intéresser aux versements des archives publiques aux regards des pratiques des producteurs, influencés dans leurs actions par les préconisations des archivistes. Il faudrait également étudier les rapports des déléguées départementales à leurs papiers en comparaison avec d'autres services versants de la préfecture. Une étude des archives intermédiaires serait alors menée.

Finalement, le champ d'étude des archives de l'espace de la cause des femmes est large, tant au niveau matériel que spatial et c'est bien là où réside la difficulté. De surcroît, les archivistes n'ont pas toujours compris la démarche de cette étude. Elle a parfois été perçue comme historique, en particulier en raison du recensement nécessaire pour mener une enquête sur un tel territoire.

Table des illustrations

Illustration 1 : Répartition des réponses des services départementaux d'archives à l'enquête menée par courriels.....	57
Illustration 2 : Répartition des fonds et articles d'archives de l'espace de la cause des femmes par service départemental d'archives.....	64
Illustration 3 : Répartition quantitative des archives de l'espace de la cause des femmes en service départemental d'archives.....	65
Illustration 4 : Répartition des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés dans les services départementaux d'archives en fonction de leur thématique	67
Illustration 5 : Ensemble des fonds et des articles de l'espace de la cause des femmes conservés dans les services départementaux d'archives.....	68
Illustration 6 : Répartition des versements et dons des archives de l'espace de la cause des femmes conservés par les services départementaux d'archives par décennie	75
Illustration 7 : Part des versements connue par rapport à ceux inconnus	76



Table des annexes

Annexe 1 : Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés en services départementaux d'archives.....	93
Annexe 2 : Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés par les Archives nationales, du Sénat et de l'Assemblée nationale.....	113
Annexe 3 : Tableau parcellaire des versements des IEF fourni par la mission archives des ministères sociaux.....	122
Annexe 4 : Tableau parcellaire des versements du SDFE fourni par la mission archives des ministères sociaux.....	131
Annexe 5 : Retranscription de l'entretien avec Élisabeth Verry	134



Annexe 1 : Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés en services départementaux d'archives

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Ain (01)	1316 W 1-25	25	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation	1983-2006	Non communicable	24-nov-08	2,69 m. l.	
Ain (01)	1331 W 1-22	22	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation	1983-2007	Non communicable	19-janv-09	2,28 m. l.	
Ain (01)	1388 W 1-14	14	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation	1983-2007	Non communicable	27-juil-09	1,47 m. l.	
Ain (01)	1394 W 1-9	9	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation	2006-2008	Non communicable	02-sept-09	0,90 m. l.	
Ain (01)	737 W 1-124	124	Délégation aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation	1983-2002	Non communicable	2004	11,35 m. l.	
Aisne (02)	1621 W 31	1	Centre d'information du droit des femmes de l'Aisne	Préfecture, direction des affaires ministérielles, bureau de la cohésion sociale		2002	Non communicable	27-août-09		
Allier (03)	1580 W 89	1	« Droits de la femme » : rapports sur les trois mois d'action du Ministère des droits de la femme ; liste des femmes élues dans le département ; presse	Préfecture		1981-1985	Communicable	janv-94	0, 10 m. l.	
Hautes-Alpes (05)	1737 W 11	1	Planification : compte-rendu de réunion, rapport d'activité, projet de règlement intérieur, planning familial, interruption volontaire de grossesse	Conseil général des Hautes-Alpes. Direction territoriale et transversale de l'action sociale. Service protection maternelle et infantile		2001-2005	Non communicable	05-déc-14		
Alpes-Maritimes (06)	0457 W 0033	1	Préfecture .- Secrétariat général : bureau de l'orientation administrative des services extérieurs de l'Etat [...] Service d'urgence sociale : projet déposé par les associations "accueil loisir culture" et "SOS femmes battues" [...]	Préfecture		1984-1985		1987		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Ardennes (08)	1559 W 1 à 16	16	Délégation aux droits des femmes (dossier de demande de subvention, rapport d'activité, tableaux récapitulatif des actions, répartitions des crédits)	Préfecture	Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	1993-2007		20-oct-08	1,60 m. l.	
Ardennes (08)	1719 W 1 à 10	10	Droits des femmes. - Dossiers de demande de subvention des associations : fiche action, fiche projet, rapport d'activité, arrêté préfectoral, correspondance	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	2007-2012		24-mars-15	1, 00 m. l.	
Ariège (09)	540 W 176 et 177	2	Chargée de mission aux droits de la femme	Préfecture	Mission départementale aux droits de la femme	1979-1991	Non communicable (2042)			OFFRE D'EMPLOI ; COUPS ET BLESSURES ; VIOL ; RACISME ; AGRESSION SEXUELLE ; DELINQUANCE ; CRIMINALITE ; ASSEMBLEE GENERALE ; CONSEIL D'ADMINISTRATION ; COMPTE-RENDU DE REUNION ; COUPURES DE PRESSE ; CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION DES FEMMES ET DE LA FAMILLE

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Aude (11)	1415 W 17	1	Fêtes, cérémonies.- Commémoration : 25ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, (1973) ; Journée internationale de la femme (1982) ; Voeux Nouvel an (1961-1979) ; 1er mai (1976-1983) ; 14 juillet (1981-1983)	Préfecture. Cabinet du préfet		1961-1983	Communicable	1988		
Aude (11)	2303 W 1	1	Fonds d'Incitation à la Formation des Femmes. - Réglementation relative à l'institution du F.I.F.F., instruction des demandes de subventions au titre du F.I.F.F. : réglementation, correspondance, dossiers individuels des demandeurs, 1992-1995	Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle		1992-1995	Incommunicable	1999		
Aude (11)	2915 W 113 et 114	2	Hébergement d'urgence	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales	pôle social et médico-social – politique	2001-2003	Non communicable	2004		
Aveyron (12)	400 W 20	1	Droits de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1982-1987				
Aveyron (12)	543 W 68	1	Droits de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1987-1994				
Bouches-du-Rhône (13)	1232 W 1 et 6	2	Service du protocole : dossiers des manifestations officielles en 1980. Classement chronologique. Dont voyage de Mme Monique PELLETIER, ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la condition féminine. 27 février-6 mars ; 3 septembre, passage à Marseille de Mme PELLETIER, ministre délégué auprès du 1er ministre chargé de la Condition féminine, réception de personnalités Singapouriennes	Préfecture. Cabinet		1980	Communicable			CÉRÉMONIE PUBLIQUE ; VISITE OFFICIELLE ; PERSONNALITÉ ; VIE PUBLIQUE ; ÉTRANGER
Bouches-du-Rhône (13)	1331 W 28	1	Dossiers du directeur de Cabinet du Préfet. Dossier sur la Délégation des Droits de la Femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1978-1987	Non communicable (2037)			ECONOMIE ; FEMME ; INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Bouches-du-Rhône (13)	1451 W 1-195	195	Correspondance générale, fonctionnement de la délégation régionale, personnel	Préfecture de région	Droits des femmes	1969-1988	Partiellement communicable			FEMME
Bouches-du-Rhône (13)	1476 W 8	1	Visites officielles dont celle de Mme ANDRE, Secrétaire d'Etat Chargé des Droits des Femmes (8 décembre 1988)	Préfecture. Cabinet		1988	Communicable			CÉRÉMONIE PUBLIQUE ; VISITE OFFICIELLE ; PERSONNALITÉ
Bouches-du-Rhône (13)	1670 W 17 et 20	2	Dossiers constitués par le service du protocole pour l'organisation des cérémonies et manifestations officielles dont celles de Madame Michèle André, secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes, dans les Bouches-du-Rhône (31 janvier 1991) et de Madame Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la vie quotidienne, à Marseille (17 octobre 1991)	Préfecture. Cabinet		1991	Non communicable (2041)			CÉRÉMONIE PUBLIQUE ; VISITE OFFICIELLE ; SOCIÉTÉ ; ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Bouches-du-Rhône (13)	1824 W 26	1	Affaires traitées par le cabinet : Personnel des services déconcentrés. Dossier des services déconcentrés de l'Etat : dont Droits des Femmes	Préfecture. Cabinet		1970-1992	Incommunicable (2042)			
Bouches-du-Rhône (13)	1955 W 8	1	Organismes conventionnés dans le cadre du revenu minimum d'insertion, actions collectives mises en oeuvre : conventions signées en 1992. Dont Centre d'information sur les droits des femmes phocéén, convention du 3 décembre 1992, action pour l'emploi des femmes (1992-1994)	Conseil général	Action sanitaire et sociale	1991-1994	Non communicable (2044)			ACTION SOCIALE ; ORGANISME DE FORMATION ; ASSOCIATION
Calvados (14)	2434 W	9	Conseil général, Direction d'action sociale. Planning familial de Lisieux.- Dossiers médicaux	Conseil général		1978-1990		27-janv-04	0,9 m. l.	
Calvados (14)	25Fi/368/48	1	« Femmes seules. 50 mesures pour faire face... » Affiche émanant de la Délégation à la condition féminine			Années 1980			Pièce isolée	
Calvados (14)	2607 W	3	Conseil général, Direction d'action sociale. Centre de planification et d'éducation familiale de Lisieux	Conseil général		1980-1985		13-déc-05	0,1 m. l.	
Calvados (14)	2671 W	4	Conseil général, Direction d'action sociale. Centre de planification et d'éducation familiale, avenue du 6 juin à CAEN : dossiers médicaux (tri et échantillonnage 1 dossier sur 10) ; documents administratifs	Conseil général		1980-1993		28-nov-06	0,4 m. l.	

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Calvados (14)	2866 W	2	Conseil général, Direction d'action sociale. Centre de planification de Dives sur Mer. – dossiers de planification et de consultation prénatale (échantillonnage)	Conseil général		1978-1988		18-juin-09	0,2 m. l.	
Calvados (14)	3222 W	21	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité. – Prix de la vocation scientifique (1987-2012) et crédits d'intervention (1991-2005)	Préfecture		1987-2012		19-sept-16	2,1 m. l.	
Calvados (14)	51Fi/240	1	Café des Images. A l'occasion de la « Journée internationale des femmes » Affiche promotionnelle pour une soirée organisée par le Planning familial au Centre des Congrès de Caen			1999			Pièce isolée	
Cantal (15)	1598 W		Délégation aux droits des femmes	Préfecture		1983-1991		1997	2 m. l.	
Charente-Maritime (17)	1730 W 1 à 17	17	Mission départementale des droits de la femme : dossiers de travail sur le contrat de mixité, le centre d'information sur les droits des femmes, mission locale, organismes et associations, emploi des femmes	Préfecture. Cabinet	Service des droits des femmes et à l'égalité	1989-1996	Non communicable (2022)	20-mai-98	2,80 m. l.	
Cher (18)	1128 W 38 à 60	22	Divers droits des femmes (visites d'état ; actions départementales)	Préfecture				1986		
Cher (18)	1641 W 8	1	Mission droits des femmes	Préfecture		1981-1987		2002		
Cher (18)	2081 W 8	1	Une partie de dossier sur l'organisation de la Journée sur la journée nationale de la femme	Préfecture		2003		2014		
Corrèze (19)	1507 W 24 et 25	2	Droits de la femme	Cabinet du préfet		1974-1987	Communicable	13-nov-98		
Côte-d'Or (21)	1650 W 93 à 96	4	Condition féminine	Préfecture de région		1974-1979		01-juil-00	0,40 m. l.	
Côte-d'Or (21)	1810 W 1 à 82	82	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle (DRDFEP)	Préfecture de la région Bourgogne et du département de la Côte-d'Or		1978-2003		11-juil-05	7,20 m. l.	
Côtes-d'Armor (22)	1127 W 25 et 33	2	Centre de planification et droits des femmes	Préfecture		1975-1984	Communicable	14-mars-91		
Creuse (23)	1233 W 81	1	Condition féminine, affaires diverses	Cabinet du préfet		1986-1994		10-mars-99		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Doubs (25)	1527 W 1 à 14	14	Délégation régionale aux droits des femmes (DRDF)	Préfecture		1987-1996		18-janv-01	1,70 m. l.	
Doubs (25)	1720 W 1 à 10	10	Délégation régionale aux droits des femmes (DRDF)	Préfecture		1975-1999		04-août-06	1,10 m. l.	
Eure (27)	1166 W 1 à 3	3	Délégation du droit des femmes	Préfecture		1981-1982	Communicable	23-mars-84		
Haute-Garonne (31)	5436 W		Condition féminine : dossiers du chargé de mission	Préfecture	Droits des femmes et égalité. Délégation régionale (Midi-Pyrénées)	1981-1985	Bordereau communicable	02-avr-87		
Haute-Garonne (31)	5461 W		Condition féminine. Fonctionnement du service. Dossiers du chargé de mission	Préfecture	Droits des femmes et égalité. Délégation régionale (Midi-Pyrénées)	1982-1987	Bordereau communicable	28-avr-88		
Haute-Garonne (31)	7250 W		Fonctionnement du service (1987-2010). Promotion des droits des femmes et de l'égalité (1990-2007)	Préfecture	Droits des femmes et égalité. Délégation régionale (Midi-Pyrénées)	1987-2010	En cours de traitement	27-juin-12		
Haute-Garonne (31)	7621 W		Fonctionnement du service (1985-2007). Promotion des droits des femmes (2000-2007)	Préfecture	Droits des femmes et égalité. Délégation régionale (Midi-Pyrénées)	1985-2007	En cours de traitement	17-juin-14		
Haute-Garonne (31)	7661 W		Fonctionnement du service (2006). Promotion des droits des femmes et de l'égalité, subventions aux associations (2006-2008)	Préfecture	Droits des femmes et égalité. Délégation régionale (Midi-Pyrénées)	2006-2008	En cours de traitement	28-août-14		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Gironde (33)	1726 W 1 à 24	24	Centre régional d'information sur les droits des femmes	Préfecture	CIDFF	1978-1985		16-janv-86	3 m. l.	
Gironde (33)	2048 W 35	1	Droits des femmes, comptabilité	Secrétariat générale pour les affaires régionales		1983		18-févr-87		
Gironde (33)	2188 W 25 à 46	21	Délégation de la condition féminine	Préfecture		1982-1986		04-août-87	2 m. l.	
Gironde (33)	2465 W 47 à 59	12	Délégation de la condition féminine	Préfecture		1982-1988		25-août-88	0,40 m. l.	
Hérault (34)	2488 W		Délégation régionale des droits des femmes et à l'égalité	Préfecture de région			En cours de classement	12-avr-16	23,15 m. l.	
Indre (36)	1507 W 1488	1	[...] coupures de presse relatives à la conférence sur les violences conjugales (janvier 1991), un rapport d'activité de la chargée de mission aux femmes (1989), le livret de l'INSEE relatif aux femmes (collection contours et caractères 1991)	Préfecture		1989-1991		01-janv-06	0,5 m. l.	
Indre-et-Loire (37)	1388 W 67	1	Droits des femmes, Union départementale des associations familiales (U.D.A.F.) d'Indre-et-Loire, personnes en situation de pauvreté et de précarité, revenu minimum d'insertion (R.M.I.)	Cabinet du préfet		1988-1995	Non communicable (2046)	1997	0,10 m. l.	
Isère (38)	6857 W	1	Divers dont visites officielles des ministres et secrétaires d'État aux Droits de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1963-1988		1990		
Isère (38)	8086 W	1	Divers dont organisation de la Journée de la femme. Visites officielles des ministres et secrétaires d'État aux Droits de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1990-1999		2002		
Isère (38)	8504 W	1	Divers dont organisation de la Journée de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		1968-2007		2010		
Isère (38)	8687 W	1	Divers dont organisation de la Journée de la femme	Préfecture. Cabinet du préfet		2001-2013		2015		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Landes (40)	1407 W	29	Mission aux droits des femmes et à l'égalité	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population		1984-2007		05-août-11		
Loir-et-Cher (41)	150 J 1 à 28	28	Fonds de l'association Accueil des femmes en difficulté (AFD)			1983-2006	Non communicable	14-févr-13	5,8 m. l.	
Loire (42)	1837 W	1	Condition féminine (journée de la femme, CIF)	Préfecture. Cabinet du préfet		1974-1985				
Loire (42)	212 J	15	CIDFF	Centre d'information pour le droit des femmes et des familles		1976-2007			10 m. l.	
Loire (42)	2129 W	1	Conférences de presse du préfet (thèmes) dont Droits des femmes	Préfecture. Cabinet du préfet		1977-1985				
Loire (42)	2808 W	2	Documents concernant le Planning familial et SOS Femmes	Direction des affaires sanitaires et sociales		1969-2005				
Loire-Atlantique (44)	1105 W 1 à 39	39	Délégation régionale du ministère des Droits de la femme	Préfecture régionale	Délégation régionale	1974-1984		07-févr-86		FEMME
Loire-Atlantique (44)	1505 W 109	1	Droits de la femme	Préfecture régionale	Délégation régionale	1979-1985		06-oct-92		
Loire-Atlantique (44)	1533 W 1 à 47	47	Direction régionale aux Droits de la femme	Préfecture régionale	Délégation régionale	1978-1993		23-mai-95	3,50 m. l.	FEMME
Loire-Atlantique (44)	1920 W 1 à 26	26	Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité	Préfecture régionale	Délégation régionale	1985-1996		22-août-06	2,60 m. l.	FEMME
Loire-Atlantique (44)	1929 W 1 à 18	18	Délégation régionale à la Condition féminine	Préfecture régionale	Délégation régionale	1974-1989		03-oct-06	0,50 m. l.	FEMME
Loire-Atlantique (44)	2032 W 321	1	Délégation régionale chargée des droits des femmes	Préfecture régionale	Condition féminine	1981-1995		17-janv-02		
Loire-Atlantique (44)	2109 W 1 à 32	32	Délégation régionale aux Droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)	Préfecture régionale	Délégation régionale	1988-2009		22-juin-09	1,60 m. l.	FEMME

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Loiret (45)	1061 W 80377 A à 80438		Délégation régionale à la condition féminine	Préfecture	Délégation régionale à la condition féminine	1969-1981		04-oct-84	0,72 m. l.	
Lozère (48)	1224 W 39, 40 et 41	3	Condition féminine	Préfecture		1969-1990		Vers 1995-1996		
Lozère (48)	1354 W 22, 23 et 26	3	Droits des femmes	Préfecture		1969-1998		1999		
Lozère (48)	1417 W 8	1	Déléguée aux droits des femmes. – Dossier personnel de Mme Marie-Claude Monod			1984-1996		2001		
Maine-et-Loire (49)	1 J 4230	1	Mouvement Français pour le Planning familial	Planning familial de Maine-et-Loire		1974-1984			0,04 m. l.	
Maine-et-Loire (49)	2100 W	71	Délégation départementale aux droits des femmes	Cabinet du préfet		1983-2006		30-avr-06		
Maine-et-Loire (49)	266 J		Fonds SOS Femmes	SOS Femmes				2014		
Maine-et-Loire (49)	384 J		Fonds du Planning familial	Planning familial				janv-16		
Marne (51)	1036 W		Fonds du secrétariat général pour les affaires régionales, délégation régionale aux droits des femmes. Documentation sur le travail féminin, la politique familiale, la formation professionnelle	Secrétariat générale pour les affaires régionales	Délégation régionale aux droits des femmes	1977-1981		1982	4 m. l.	
Marne (51)	1065 W 297	1	Dossiers de travail du préfet. - Visite de Madame Nicole PASQUIER, secrétaire d'État auprès du ministre du Travail et de la Participation, chargée du travail féminin, le 30 septembre 1980 à Châlons-sur-Marne (1980)	Préfecture. Cabinet du préfet		1980		1984		
Marne (51)	1134 W 185	1	Dossiers de travail du préfet. – Visite de Madame ROUDY, ministre des droits de la femme, le 28 mai 1982 à Châlons-sur-Marne (1982)	Préfecture. Cabinet du préfet		1982		1987		
Marne (51)	1171 W 239	1	Dossiers de travail du préfet. – Journée internationale de la femme (mars 1982)	Préfecture. Cabinet du préfet		1982		1989		
Marne (51)	1296 W 51 et 109	2	Ministère de la Santé et de la Protection sociale, délégation à la condition féminine et visite de Mme Michèle ANDRÉ en 1990	Préfecture. Cabinet du préfet		1979-1990		1994		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Marne (51)	1334 W 53	1	Secrétariat d'État chargé des droits des femmes : correspondance. Délégation régionale de la région Champagne-Ardenne	Préfecture. Cabinet du préfet		1981-1990		1996		
Marne (51)	1442 W 35, 36 et 37	3	Dossiers de travail du préfet. Secrétariat d'État aux droits des femmes, délégation régionale aux droits des femmes. CIDEF	Préfecture. Cabinet du préfet		1984-1999		2004		
Marne (51)	1525 W 20	1	Dossiers documentaires du préfet. - Droits de la femme, centre d'information sur les droits de la femme (1998-2004) ; délégation régionale aux droits des femmes (1993-2004) : correspondance, synthèse, articles de presse, bilans, rapports d'activité, documentation	Préfecture. Cabinet du préfet		1993-2004		2008		
Marne (51)	1580 W		Rapports d'activité du service, notes, correspondance, comptes rendus de réunion, appels à projets, programmes européens, dossiers d'action de formation, dossiers ayant donné lieu à une subvention	Secrétariat générale pour les affaires régionales	Délégation régionale aux droits des femmes.	1987-1999		2012	3,80 m. l.	
Haute-Marne (52)	1463 W 34 et 35	2	Interventions pour la condition féminine	Préfecture		1975-1993		11-sept-96		
Mayenne (53)	1163 W 114	1	Secrétariat d'État à la condition féminine : "Projet pour les femmes"	Préfecture. Cabinet du préfet		1976-1981		13-mai-85		
Mayenne (53)	1352 W 61	1	Ministères divers : Semaines nationales, droits des femmes et divers, département (1988-1989), correspondance	Préfecture. Secrétariat général		1988-1989		06-juin-91		
Mayenne (53)	1354 W 229	1	Action nationale en faveur des droits de l'homme et des libertés, délégation aux droits de la femme. - Affaires diverses : revue de presse, documentation, correspondance	Préfecture. Cabinet du préfet		1974-1988		07-juin-91		
Mayenne (53)	1417 W 32	1	Visite ministérielle : Michèle André, secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes, le 15 février 1990	Préfecture. Cabinet du préfet		1990		08-déc-94		
Mayenne (53)	1466 W 74	1	Visite ministérielle : V. Neiertz, secrétaire d'État aux droits des femmes et à la vie quotidienne (6 février 1992)	Préfecture. Cabinet du préfet		1992		22-mai-97		
Mayenne (53)	1626 W 28	1	Visite ministérielle : Madame Guérague, conseillère spéciale de Madame Fraisse déléguée interministérielle chargée des droits des femmes (colloque du 28 avril 1998)	Préfecture. Cabinet du préfet		1998		10-août-03		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Meurthe-et-Moselle (54)	1710 W	10	Délégation régionale aux droits de la femme	Préfecture	Délégation régionale aux droits de la femme			05-sept-97	1,70 m. l.	
Meurthe-et-Moselle (54)	2097 W	14	Centre d'information sur les droits de la femme (CIDF)	Préfecture	Centre d'information sur les droits de la femme (CIDF)	1981-2005	Non communicable	22-déc-05		
Morbihan (56)	1761 W 14	1	Visite de Mme Kieffer, déléguée régionale aux droits des femmes	Préfecture		2000		28-janv-14		
Morbihan (56)	197 J		Centre d'information du droit des femmes et des familles	CIDFF		1981-2010	Non communicable	24-févr-14	7 m. l.	
Morbihan (56)	2012 W 244 et 245	2	Droits des femmes	Préfecture		1983-2008	Non communicable	nov-14		
Nord (59)	1611 J 1 à 12	12	Fonds du Planning familial de Lille	Planning familial de Lille		1971-1995		1994		
Nord (59)	2799 W 1 à 28	28	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture de Région Nord – Pas de Calais	Délégation régionale aux droits des femmes	1998-2006		13-déc-11	2,80 m. l.	
Nord (59)	2800 W	31	Délégation régionale aux droits des femmes. Prix de la vocation scientifique	Préfecture de Région Nord – Pas de Calais	Délégation régionale aux droits des femmes	1991-2006		13-déc-11	3 m. l.	
Oise (60)	1509 W 9	1	Visite de la secrétaire d'Etat chargée du droit des femmes	Cabinet du préfet		1991				
Pas-de-Calais (62)	1455 W 10 et 37	2	Centres d'hébergement féminins	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS)		1979-1982	Non communicable (2101)	janv-86		
Pas-de-Calais (62)	1500 W 3, 18 et 26	3	Centres d'hébergement féminins	DDASS		1981 ; 1983		août-86		
Pas-de-Calais (62)	1526 W 203	1	Foyers d'hébergement féminin du département : étude statistique sur la fréquentation des foyers du département (1979)	DDASS		1979		01-déc-86		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Pas-de-Calais (62)	1591 W 32 et 44	2	Foyers féminins	DDASS		1982-1984		nov-87		
Pas-de-Calais (62)	1661 W 31 et 32	2	Béthune, centre d'hébergement féminin	DDASS		1983 ; 1985-1986	Non communicable (2036)	août-88		
Pas-de-Calais (62)	1890 W 7/2	1	Colloque « Femmes victimes de violence » (9 décembre 1985)	Préfecture. Cabinet		1985		01-janv-94		
Pas-de-Calais (62)	2313 W 51 et 54	2	Foyers d'hébergement féminins	DDASS		1988-1991		sept-03		
Puy-de-Dôme (63)	1624 W 764	1	Chômage des femmes en Auvergne : bilan de la délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture. Actions de l'État. Généralités						
Puy-de-Dôme (63)	1815 W 1 à 97	97	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle	Préfecture de région	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle	1975-2007			5,08 m. l.	
Puy-de-Dôme (63)	1947 W 1 à 18	18	Fonds de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture de région	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle	1975-2007			0,94 m. l.	
Puy-de-Dôme (63)	2372 W 1 à 36	36	Fonds de la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture de région	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité professionnelle	1975-2007			1,88 m. l.	

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Pyrénées-Orientales (66)	2607 W 5, 8, 7, 11 et 12	5	Attribution de subventions à l'association Femme Espoir (lutte contre l'illettrisme). Planning familial (éducation à la sexualité) : accueil, écoute, info	Préfecture	Direction des actions interministérielles - Bureau des politiques de solidarité	(S. d.)	Non communicable	23-avr-01		
Bas-Rhin (67)	1130 W	3	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture. Cabinet du préfet		1960-1984			0,27 m. l.	
Bas-Rhin (67)	1342 W	14	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture		1981-1989			1,37 m	
Bas-Rhin (67)	1589 W	15	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture		1979-1992			1,40 m	
Bas-Rhin (67)	1660 W	47	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture		1976-1995			4,57 m	
Haut-Rhin (68)	1374 W 59	1	Visites officielles, dossier INP/6/260 : Mme Monique Pelletier, Ministre déléguée chargée de la famille et de la condition de la femme le 8/12/1980	Cabinet du préfet		1980		23-sept-85	0,12 m. l.	
Haut-Rhin (68)	2152 W 1 à 11	11	Actions menées, relations avec différentes associations, commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes, organisation des journées internationales de la femme	Préfecture		1992-2000		15-déc-02	1,32 m. l.	
Haut-Rhin (68)	2672 W 1 et 2	2	Droits de la Femme : circulaires, recrutement de déléguées et chargées de mission, journées commémoratives et années internationales, fonctionnement du Centre de Documentation d'Information des Femmes et des Familles de Mulhouse, correspondance et documentation diverse. 1982-1994	Préfecture		1982-1994	Non communicable (2045)	07-nov-07	0,24 m. l.	
Haut-Rhin (68)	2961 W 23	1	Visite de Mme Michèle André, secrétaire d'état chargée des droits des femmes le 15 novembre 1990 : programme, documentation. Visite de Georgina Dufoix, chargée de mission "solidarité" le 15 octobre 1990 : programme. Visite de Jean-Pierre Soisson, ministre du travail le 25 octobre 1990 : documentation, programme. Visite de M. André Laignel, secrétaire d'Etat auprès de Ministre du Travail : notes, presse	Préfecture		1989-1991	Non communicable (2042)	19-août-13		

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Haut-Rhin (68)	3079 W 1 à 16	16	Fonctionnement et actions menées par la mission départementale des droits des femmes et de l'égalité	Préfecture		1990-2013	Communicable sauf 3079 W 12 (50 ans)	31-déc-14	1,92 m. l.	
Rhône et métropole de Lyon (69)	1933 W 17	1	Condition féminine	Préfecture. Secrétariat général	Mme Martinez	[années 1970]		28-août-86		
Rhône et métropole de Lyon (69)	2307 W 40	1	Condition féminine jusqu'en 1986	Préfecture. Secrétariat général		[avant 1986]		27-juil-88		
Rhône et métropole de Lyon (69)	2577 W 2	1	Divers dont Droit de la femme	Secrétariat générale pour les affaires régionales		1981-1984	Communicable	12-oct-89		
Haute-Saône (70)	2788 W 1 à 17	17	Activités de la déléguée	Préfecture	Déléguée départementale	2002-2009		05-mai-10	1,50 m. l.	SOCIETE ; POPULATION ; FEMME
Saône-et-Loire (71)	1358 W 24	1	Visite d'Yvette Roudy, ministre déléguée aux droits de la femme, à Chagny, le 17 octobre 1983	Cabinet du préfet		1983		11-sept-90		
Saône-et-Loire (71)	2788 W 1 à 17	17	Déléguée départementale. - Rapports d'activité, cas individuels, violences, planification, carrières au féminin, bâtiment, fonds de garantie à l'initiative des femmes, emploi, jeunes médiatrices citoyennes, subvention à une association chalonnaise	Préfecture de Saône-et-Loire	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	2002-2009		05-mai-10		
Saône-et-Loire (71)	3218 W 1 à 15	15	Délégation départementale aux droits des femmes	Préfecture de Saône-et-Loire	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	2000-2013		2015		
Saône-et-Loire (71)	3417 W 31	1	Centre d'accueil pour femmes en difficulté du Creusot	Préfecture. Direction départementale de la cohésion sociale		1985-1990		14-avr-15		
Savoie (73)	1364 W	1	Dossiers Condition féminine	Préfecture. Cabinet du préfet		1976-1985				

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Haute-Savoie (74)	1563 W 22	1	Cabinet du Préfet. - Condition féminine : notes et divers, 1978-1985. Centre d'information féminin : notes et divers, 1978-1981. Logement, dossiers d'interventions divers, 1984-1986	Cabinet du Préfet		1984-1986	Non communicable (2036)	17-janv-91		
Haute-Savoie (74)	1579 W 10	1	Secrétariat général de la Préfecture : droits de la femme, [1991]	Préfecture		1991	Non communicable (2042)	12-sept-91		
Haute-Savoie (74)	1786 W 1	1	Cabinet du Préfet. - Déplacement de personnalités : madame Neiertz secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, 26 octobre 1992	Cabinet du préfet		1992	Non communicable (2043)	06-mai-97		
Paris (75)	3782 W 1 à 40	40	Mouvement Français pour le Planning familial	Planning familial de Paris		1963-2005	Partiellement communicable	nov-13	7,00 m. l.	action sanitaire ; association ; contraception ; femme ; interruption volontaire de grossesse ; maladie sexuellement transmissible ; mouvement féministe ; mouvement politique et sociétal ; opinion ; population ; protection maternelle et infantile ; santé ; société ; vie politique ; vie publique

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Paris (75)	55 WR 1 à 16	16	Délégation régionale aux droits des femmes : correspondance avec le ministère et les associations de défense de la condition féminine, comptes-rendus de réunions, études et enquêtes	Île-de-France. Préfecture de région	Délégation régionale aux droits des femmes	1973-1980	Communicable			accueil périscolaire ; conditions du travail ; enfant ; famille ; femme ; mouvement féministe ; mouvement politique et social ; opinion ; population ; société ; travail ; vie politique ; vie scolaire ; éducation et sciences
Seine-Maritime (76)	1878 W		Délégation départementale de la condition féminine	Préfecture	Délégation départementale					
Seine-Maritime (76)	2169 W	2	Délégation régionale de la condition féminine	Conseil Régional	Délégation régionale	1973-1983				
Seine-Maritime (76)	2215 W	1	Dépenses de la condition féminine	Conseil Régional	Délégation	1972-1984				
Seine-Maritime (76)	2345 W	1	Droits des femmes	Conseil général		1973-1986				
Seine-Maritime (76)	2509 W	4	Condition féminine, agriculture	Préfecture		1970-1988				
Yvelines (78)	2206 W 13	1	Conseil départemental des femmes des Yvelines	Préfecture	Direction de la réglementation et des élections ; Bureau de la réglementation Générale : section des Associations	1979-1980		19-oct-09		
Deux-Sèvres (79)	1600 W 1-6	6	Service départemental des droits des femmes	Cabinet du préfet		1996-1999		1999	0,60 m. l.	

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Somme (80)	1394 W	156	Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes	1982		2000	2 m. l.	
Somme (80)	75 W	59	Délégation régionale aux droits des femmes de Picardie	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes de Picardie	1981-1986			0,30 m. l.	
Tarn (81)	1470 W 2	1	Mise en place de la mission départementale des droits de la femme, textes, documentation	Cabinet du Préfet		1982-1983	Communicable	23-janv-92	0,08 m. l.	
Tarn (81)	1641 W 1 à 10	10	Droits des femmes	Préfecture	Délégation départementale aux Droits des femmes	1977-1993	Partiellement communicable	27-juin-95	0,84 m. l.	
Tarn (81)	1871 W 1 à 21	21	Condition féminine.	Préfecture	Délégation départementale aux Droits des femmes	1980-1982 ; 1985-1993	Partiellement communicable	21-mars-02	1,80 m. l.	
Tarn (81)	1904 W 1 à 16	16	Droits des femmes	Préfecture	Délégation départementale aux Droits des femmes	1980-2000	Partiellement communicable	2003	1,00 m. l.	
Tarn (81)	93 J 1 à 14	14	Mouvement Français pour le Planning familial du Tarn	Mouvement français pour le Planning familial du Tarn		1961-1988		1993	1,6 m. l.	
Vendée (85)	1844 W		Divers dont Condition féminine	Bureau du Cabinet du préfet		1980-1991		2004		
Vendée (85)	2161 W		Formation des femmes, femmes en milieu rural, femmes chefs d'entreprises, femmes seules, condition féminine	Préfecture		1978-1986		2011	2,40 m. l.	

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Vienne (86)	1025 W 185	1	Pacte national pour l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes : mise au point de programmes de stages de formation (1978-1979)	Préfecture		1978-1979		17-sept-80		
Vienne (86)	1180 W 8 et 267	2	Délégation régionale à la condition féminine	Préfecture de région		1974-1985		20-août-87		
Vienne (86)	1397 W 155 à 164 ; 212 ; 697 à 699 ; 708 à 709 ; 858 à 860	19	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes	Préfecture		1984-1996		08-juin-00		
Vienne (86)	1591 W 1 à 48	48	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes	1989-2000		28-mai-04	5,31 m. l.	
Vienne (86)	2280 W 72 et 273	2	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale	Préfecture		2000-2008		22-janv-16		
Vienne (86)	2634 W 1 à 51	51	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (2005-2006)	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes			24-mai-13	4,81 m. l.	
Vienne (86)	2635 W 1 à 11	11	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (1997-2000)	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes			24-mai-13	0,96 m. l.	
Vienne (86)	2636 W 1 à 26	26	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (2003-2008)	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes			24-mai-13	2,33 m. l.	
Vienne (86)	2841 W 1 à 28	28	Secrétariat général pour les affaires régionales. Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (2002-2009)	Préfecture	Délégation régionale aux droits des femmes			06-oct-15	2,53 m. l.	
Haute-Vienne (87)	1032 W 1 à 87	87	Condition féminine	Cabinet du Préfet		1970-1981	Communicable	30-juin-81	3,15 m. l.	
Vosges (88)	2300 W 1 à 3	3	Délégation aux droits des femmes	Préfecture		1987-1999		22-nov-07		
Vosges (88)	2831 W 29	1	Droits des femmes, dossiers des chargés de mission et d'instruction ; journée nationale du 8 mars 1982, criminalité à l'égard des femmes	Préfecture. Cabinet du préfet		1986-1992		1er juillet 2016		
Territoire de Belfort (90)	1261 W 148	1	Commissions condition féminine	Préfecture		1985-1987				

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Essonne (91)	18 FI/2238 et 2239	2	Affiches : campagne pour l'égalité femmes-hommes	Conseil général de l'Essonne		2011				
Hauts-de-Seine (92)	1220 W		Centre d'éducation et de planification familiale de Suresnes	Planning familial		1964-2003		2010	0,5 m. l.	
Hauts-de-Seine (92)	1550 W	45	Centre du Plessis			1972-1994		2005	5 m. l.	
Hauts-de-Seine (92)	2490 W 1 à 134	134	Droits des femmes	Préfecture	Chargée de mission du droit des femmes	1987-2014		2015	7 m. l.	
Val-de-Marne (94)	2 AV 1491	1	Interviews de Florence de Robien de l'association Tremplin 94-SOS femmes (11/12/00) et d'Evelyne Zwilling d' A.C ! (Agir contre le chômage et la précarité 13/12/00)	Cabinet de la présidence du conseil général, direction de la communication, unité audiovisuelle		2000		2013		
Val-de-Marne (94)	2160 W		Fonds de la délégation départementale aux droits des femmes	Préfecture	Délégation départementale aux droits des femmes	1975-1994				
Val-de-Marne (94)	2160 W 1-37	37	Délégation départementale aux droits des femmes	Préfecture	Délégation départementale aux droits des femmes	1975-1994		1995	5,6 m. l.	
Val-de-Marne (94)	3510 W 50	1	Femmes, journée internationale. Avec nous sera la vie. 8 mars 1988 : affiche en couleur, 47 x 75 cm, 2 exemplaires	Direction départementale de la communication		1988		2013	0,01 m. l.	
Val-de-Marne (94)	3511 W 1 à 6	6	Documents relatifs à l'activité de la délégation		Délégation départementale aux droits des femmes			2013	0,6 m. l.	
Val-de-Marne (94)	39 Fi		Une partie du fonds de la Photothèque du conseil général			1980-1987				

Département	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Val-d'Oise (95)	2158 W 15, 20 et 24	3	Dossiers de visites ministérielles	Cabinet du Préfet		2004-2006	En cours de traitement	15-juin-10		
Val-d'Oise (95)	2417 W		Dossiers de visites ministérielles			2013		23-janv-15		
Val-d'Oise (95)			Dossiers non classés de la mission départementale aux droits des femmes ; des déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité	Préfecture	Délégation départementale aux droits des femmes					
Val-d'Oise (95)			Dossiers non classés du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Préfecture	CIDFF					

Annexe 2 : Tableau des fonds de l'espace de la cause des femmes conservés par les Archives nationales, du Sénat et de l'Assemblée nationale

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Pierrefitte)	19930523/1-19930523/12	12	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre (1982-1992)	Cabinet du ministre ou du secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes		1982-1992				
Archives nationales (Fontainebleau)	19810408/1-19810408/90	90	Condition Féminine ; Antennes nationales ; Antenne nationale de Lyon (1976-1981)	Délégation à la condition féminine, antenne nationale de Lyon		1976-1981				action gouvernementale
Archives nationales (Pierrefitte)	19810409/1-19810409/7	7	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1973-1981)			1973-1981				sécurité sociale ; santé ; femme ; condition féminine ; membre de cabinet ministériel ; ministre ; action gouvernementale ; Spielerein, Marc ; poniatowski, michel (1922-2002) ; pelletier, monique (1926-....)
Archives nationales (Pierrefitte)	19930526/1-19930526/14	14	Condition féminine (1974-1981) ; Droits de la femme (1981-1986) - Condition féminine (1986-) (1979-1992)	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes II		1979-1992				travail ; service déconcentré ; information ; femme ; emploi ; égalité professionnelle ; droits des femmes ; association ; statistique ; rapport d'activité ; étude ; compte-rendu de séance ; relations du travail ; coordination

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Fontainebleau)	19860111/1-19860111/15	15	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au ministre ; Cabinet (1965-1981)	Cabinets et services rattachés au ministre ou au secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes	Ministère du Travail (Comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin puis le Comité du travail féminin)	1965-1981				travail féminin ; travail ; femme ; condition féminine ; action gouvernementale
Archives nationales (Pierrefitte)	19820480/1	1	Condition Féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1979-1980)	Cabinet de Monique Pelletier, ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine		1979-1980				sport ; jeune ; femme ; condition féminine ; documentation ; action gouvernementale ; législation
Archives nationales (Pierrefitte)	19930529/1-19930529/17	17	Condition féminine (1974-1981) ; Droits de la femme (1981-1986) - Condition féminine (1986-) (1982-1990)	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes II		1982-1990				travail ; publication ; femme ; emploi ; égalité professionnelle ; droits des femmes ; campagne d'information ; photographie ; ouvrage imprimé ; étude ; documentation ; revue de presse ; rapport ; document photographique ; document graphique ; relations du travail ; étude ; documentation

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Pierrefitte)	19990108/1-19990108/5	5	Premier ministre ; Organismes rattachés directement ; Délégation interministérielle aux droits des femmes (1984-1998)	Délégué interministériel aux droits des femmes		1984-1998				vie politique ; syndicat ; région ; parti politique ; femme ; emploi ; droits des femmes ; association ; élu ; conseil ; Fraisse, Geneviève
Archives nationales (Fontainebleau)	19910616/1-19910616/26	26	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au ministre (1976-1986)	Cabinet du ministre ou du secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes		1976-1986				personnel ; manifestation officielle ; femme ; famille ; droits des femmes ; campagne d'information ; budget ; association ; budget ; ministre ; préparation budgétaire ; action gouvernementale ; roudy, yvette (1929-....) ; pelletier, monique (1926-....)

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Fontainebleau)	19920534/1-19920534/26	26	Condition Féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre (1988-1991)	Cabinet du ministre ou du secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes		1988-1991				déplacement officiel ; violence ; subvention ; femme ; emploi ; égalité professionnelle ; droits des femmes ; divorce ; conseil des ministres ; conflit du travail ; comité interministériel ; colloque ; budget ; association ; interview ; étude ; budget ; chrono ; discours ; communiqué ; infirmier ; secrétaire d'état ; relations publiques ; relations internationales ; préparation budgétaire ; action gouvernementale ; organisation administrative ; financement ; étude ; andré, michèle (1947-....)
Archives nationales (Pierrefitte)	19930525/1-19930525/2	2	Condition féminine (1974-1981) ; Droits de la femme (1981-1986) - Condition féminine (1986-) (1984-1992)	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes II		1984-1992				femme ; droits des femmes ; association ; communauté européenne ; conseil de l'europe ; compte-rendu de séance ; relations internationales ; action gouvernementale ; politique communautaire

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Pierrefitte)	19930530/1-19930530/2	2	Condition féminine (1974-1981) ; Droits de la femme (1981-1986) - Condition féminine (1986-) (1982-1988)	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes II		1982-1988				personnel ; femme ; égalité professionnelle ; droits des femmes ; budget ; budget ; note ; compte-rendu de séance ; circulaire ; préparation budgétaire ; gestion logistique ; gestion du personnel
Archives nationales (Fontainebleau)	19930589/1-19930589/5	5	Condition féminine (1974-1981) ; Droits de la femme (1981-1986) - Condition féminine (1986-) (1989-1989)	Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes II		1989				
Archives nationales (Pierrefitte)	19970356/1-19970356/9	9	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1987-1993)	Cabinets et services rattachés au ministre ou au secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes		1987-1993				action gouvernementale
Archives nationales (Pierrefitte)	19970565/1	1	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1987-1993)	Cabinets et services rattachés au ministre ou au secrétaire d'État chargé de la Condition féminine puis des Droits des femmes		1987-1993				relations internationales ; action gouvernementale

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Fontainebleau)	19810604/1-19810604/12	12	Condition Féminine ; Antennes nationales ; Antenne nationale de Lyon (1976-1978)	Délégation à la condition féminine, antenne nationale de Lyon		1976-1978				femme ; condition féminine ; correspondance ; Pasquier, Nicole
Archives nationales (Fontainebleau)	19790873/1-19790873/4	4	Condition féminine ; Antennes nationales ; Antenne nationale de Lyon (1976-1978)	Délégation à la condition féminine, antenne nationale de Lyon		1976-1978		18-oct-79		femme ; condition féminine ; correspondance ; Pasquier, Nicole
Archives nationales (Pierrefitte)	19810409/1-19810409/7	7	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1973-1981)	Cabinet de Monique Pelletier, ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine		1973-1981				sécurité sociale ; santé ; femme ; condition féminine ; membre de cabinet ministériel ; ministre ; action gouvernementale ; Spielerein, Marc ; poniatowski, michel (1922-2002) ; pelletier, monique (1926-....)
Archives nationales (Pierrefitte)	19810605/1-19810605/92	92	Condition féminine ; Cabinet et services rattachés au Ministre ; Cabinet (1978-1981)	Cabinet de Monique Pelletier, ministre délégué chargé de la Famille et de la Condition féminine		1978-1981				femme ; condition féminine ; comité interministériel ; documentation ; dossier de séance ; coupure de presse ; correspondance ; compte-rendu de séance ; ministre ; réglementation ; action gouvernementale ; législation ; pelletier, monique (1926-....)

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Archives nationales (Pierrefitte)	19990287/1-19990287/4	4	Condition féminine ; Service du droit des femmes et de l'égalité ; Mission de coordination du réseau déconcentré (1985-1995)	Mission de coordination du réseau déconcentré (service des droits des femmes et de l'égalité)		1985-1995				femme ; droits des femmes ; association ; action sociale ; organisation administrative
Archives nationales (Pierrefitte)	19990294/1-19990294/2	2	Condition féminine ; Service du droit des femmes et de l'égalité ; Mission de coordination du réseau déconcentré (1984-1996)	Mission de coordination du réseau déconcentré (service des droits des femmes et de l'égalité)		1984-1996				service déconcentré ; emploi ; droits des femmes ; condition féminine ; budget ; action sociale ; budget ; organisation administrative
Archives nationales (Pierrefitte)	19970357/1-19970357/16	16	Condition féminine ; Service du droit des femmes et de l'égalité ; Mission de coordination du réseau déconcentré (1985-1993)	Mission de coordination du réseau déconcentré (service des droits des femmes et de l'égalité)		1985-1993				organisation administrative
Assemblée nationale	2007-052/1-4	4 boîtes	Dossiers de réunion et de colloques de la délégation, chronos courriers reçus	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale		1999-2007	Non communicable (2032)	2007	0,40 m. l.	

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Assemblée nationale	2008-012/1-291	6	Enregistrements audio des auditions de la délégation	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale		1999-2007	Non communicable (2032)	2008	0,60 m. l.	
Assemblée nationale	2011-094/1-14	14	Colloques internationaux, dossiers législatifs, revues de presse	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale		2002-2007	Non communicable (2032)	2011	4,62 m. l.	
Assemblée nationale	2011-095/1-7	7	Colloques internationaux, dossiers législatifs	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale		2007-2009	Non communicable (2034)	2011	2,31 m. l.	

Lieu de conservation	Cote	Nombre d'articles	Intitulé	Producteur	Producteur spécifique	Dates extrêmes	Communicabilité	Date du versement	Volume du fonds	Mots-matière
Assemblée nationale	2012-081/1-5	5	Revue de presse	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale		2010-2012	Non communicable (2037)	2012	1,65 m. l.	
Sénat		5 dimab	Procès-verbaux	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat		1999-2008	Non communicable (2033)		1,50 m. l.	
Sénat			Rapports d'information	Délégation parlementaire aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat		1999-2008	Non communicable (2033)			

Annexe 3 : Tableau parcellaire des versements des IEF fourni par la mission archives des ministères sociaux

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
2016-0014	B000008	21	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Mixité sociale : dossiers de rendez-vous, documentations, brochures.	01/01/2014	01/01/2016
2016-0014	B000009	22	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Conférences de l'égalité : feuilles de route.	01/01/2015	01/01/2016
2016-0014	B000009	23	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Budget.	01/01/2015	01/01/2015
2016-0014	B000010	24	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Territoires d'excellence : mixité des métiers, égalités hommes / femmes.	01/01/2014	01/01/2016
2016-0016	B000013	45	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Genre et changement climatique : documentation, notes.	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000013	46	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Femmes et climat, en marge de la COP21: dossiers de rendez-vous et audiences (oct.-déc. 2015).	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000011	5	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Petits déjeuners avec les directeurs du ministère.	01/01/2014	01/01/2015
2016-0014	B000002	5	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Colloque Agir ensemble pour l'égalité professionnelle, CNRS (12/03/2015).	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000019	54	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Egalité professionnelle (homme-femme) : rencontre avec les élèves du collège St-André de Nogent, réception de Maurane MEDJIKIAN meilleure apprentie de France en pâtisserie, RDV avec Mme ESSABAA enseignante, préparation à la panthéonisation du 27/05/2015, assemblée générale de la commission nationale des agricultrices (CNA), rencontre avec une délégation de femmes agricultrices (12/11/2015), tribune Award, RDV avec la coordination lesbienne de France, RDV avec Mme MIALOT (secrétaire générale du laboratoire de l'égalité), rencontre avec Mme le ministre BOISTARD à l'Artisanat du bâtiment, 70ème anniversaire du FCE (Femmes chefs d'entreprise), déjeuner de femmes d' "Oser au féminin", rapport, documentation, fonds de dossier.	01/01/2014	01/01/2016
2016-0014	B000002	6	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Charte autre cercle LGBT (24/03/2015).	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000012	6	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Conseil supérieur de l'égalité professionnelle (janvier 2015)	01/01/2015	01/01/2015
2016-0014	B000002	7	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Audience Secours populaire (02/04/2015).	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000012	7	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	réunions bilatérales (janvier-juin 2015, novembre-décembre 2015, janvier 2016).	01/01/2015	01/01/2016

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
2016-0014	B000002	8	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Entrevue avec Sandrine Lévêque (15/04/2015).	01/01/2015	01/01/2015
2016-0016	B000012	8	AFFSOC.BOISTARD - Cabinet de Pascale Boistard, Secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes	Rendez-vous bimensuels avec la conseillère de la fonction publique et des droits des femmes auprès du Premier ministre; rendez-vous avec le Premier ministre (décembre 2014-novembre 2015).	01/01/2014	01/01/2015
CAB/2010/061	CAB/2010/061/001	CAB/2010/061/001/001	AFFSOC.LETARD - Cabinet de Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité (juin 2007-juin 2009)	Signature de Valérie Létard (mars 2008-juin 2009)	01/01/2008	31/12/2009
CAB/2010/061	CAB/2010/061/001	CAB/2010/061/001/002	AFFSOC.LETARD - Cabinet de Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité (juin 2007-juin 2009)	Signature de Jean-Paul Le Divenah, directeur de cabinet (juillet 2008-juin 2009)	01/01/2008	31/12/2009
CAB/2010/061	CAB/2010/061/001	CAB/2010/061/001/003	AFFSOC.LETARD - Cabinet de Valérie LETARD, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité (juin 2007-juin 2009)	Signature de Jean-Michel Michalak, chef de cabinet (mars 2008-juin 2009)	01/01/2008	31/12/2009
CAB/2010/035	CAB/2010/035/001	CAB/2010/035/001/001	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	PLFSS 2010	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/035	CAB/2010/035/002	CAB/2010/035/002/001	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	PLF 2010	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/036	CAB/2010/036/001	CAB/2010/036/001/001	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	ONDAM 2010	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/036	CAB/2010/036/001	CAB/2010/036/001/008	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	Groupeement de coopération social et medico-social "a Stella / ARSEA-ADAPEI" : projet	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/001	CAB/2010/036/001/009	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	Entretien avec Philippe CROIZON	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/001	CAB/2010/036/001/010	AFFSOC.MORANO.CANUET - Conseiller technique (Handicap)	Déjeuner avec des personnalités engagées dans la lutte contre l'autisme	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/001	CAB/2010/040/001/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	PLFSS 2011 (4 dossiers)	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/002	CAB/2010/040/002/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	CNAF	01/01/2008	31/12/2009
CAB/2010/040	CAB/2010/040/003	CAB/2010/040/003/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	déplacements du ministre (12 dossiers)	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/004	CAB/2010/040/004/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	grippe A H1 N1	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/040	CAB/2010/040/005	CAB/2010/040/005/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	enfance	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/040	CAB/2010/040/006	CAB/2010/040/006/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	famille (2 dossiers)	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/040	CAB/2010/040/007	CAB/2010/040/007/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	protection de l'enfance	01/01/2009	31/12/2009
CAB/2010/040	CAB/2010/040/008	CAB/2010/040/008/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	traumatisés crâniens et blessés médullaires	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/009	CAB/2010/040/009/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	violence sur les femmes	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/010	CAB/2010/040/010/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	CIC	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/011	CAB/2010/040/011/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	adoption (premier dossier)	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/040	CAB/2010/040/012	CAB/2010/040/012/001	AFFSOC.MORANO.CHIEZE - Directeur de cabinet	adoption deuxième (dossier dossier)	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/009	CAB/2010/034/009/001	AFFSOC.MORANO.DJANI-CAILLAUD - Conseiller technique (Droit des femmes)	Courriers droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/010	CAB/2010/034/010/001	AFFSOC.MORANO.DJANI-CAILLAUD - Conseiller technique (Droit des femmes)	Courriers droits des femmes et égalité entre les femmes et les hommes	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/002	CAB/2010/036/002/001	AFFSOC.MORANO.GAINCHE - Chargé de mission	déplacements de mai à novembre 2010	01/01/2010	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/004	CAB/2010/014/004/001	AFFSOC.MORANO.RAPINAT - Conseiller (Famille)	Relations avec les partenaires : UNAF	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/005	CAB/2010/014/005/001	AFFSOC.MORANO.RAPINAT - Conseiller (Famille)	Relations avec les partenaires : Cnaf	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/005	CAB/2010/014/005/002	AFFSOC.MORANO.RAPINAT - Conseiller (Famille)	Relations avec les partenaires : SNCF.	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/006	CAB/2010/014/006/001	AFFSOC.MORANO.RAPINAT - Conseiller (Famille)	Relations avec les Partenaires.	01/01/2008	31/12/2010

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2010/039	CAB/2010/039/001	CAB/2010/039/001/001	AFFSOC.MORANO.ROUET - Conseiller parlementaire	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DE J.ROUET,CONSEILLER PARLEMENTAIRE.	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/039	CAB/2010/039/002	CAB/2010/039/002/001	AFFSOC.MORANO.ROUET - Conseiller parlementaire	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DE J.ROUET,CONSEILLER PARLEMENTAIRE.	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/039	CAB/2010/039/003	CAB/2010/039/003/001	AFFSOC.MORANO.ROUET - Conseiller parlementaire	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DE J.ROUET,CONSEILLER PARLEMENTAIRE.	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/039	CAB/2010/039/004	CAB/2010/039/004/001	AFFSOC.MORANO.ROUET - Conseiller parlementaire	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DE J.ROUET,CONSEILLER PARLEMENTAIRE.	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/002	CAB/2010/036/002/002	AFFSOC.MORANO.SECRETARIAT-CONSEILLERS - Secrétariat des conseillers	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DU SECRETARIAT DES CONSEILLERS TECHNIQUES (CHRONOS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/002	CAB/2010/036/002/003	AFFSOC.MORANO.SECRETARIAT-CONSEILLERS - Secrétariat des conseillers	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DU SECRETARIAT DES CONSEILLERS TECHNIQUES (CHRONOS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/002	CAB/2010/036/002/004	AFFSOC.MORANO.SECRETARIAT-CONSEILLERS - Secrétariat des conseillers	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DU SECRETARIAT DES CONSEILLERS TECHNIQUES (CHRONOS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/036	CAB/2010/036/003	CAB/2010/036/003/001	AFFSOC.MORANO.SECRETARIAT-CONSEILLERS - Secrétariat des conseillers	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS DU SECRETARIAT DES CONSEILLERS TECHNIQUES (CHRONOS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/005	CAB/2010/005/001	CAB/2010/005/001/001	AFFSOC.MORANO.SP - Secrétariat particulier	DOSSIERS SUSPENDUS FAMILLE (BIOETHIQUE-ALLOC-ADOPTION-OBSERVATOIRE DE LA PARENTALITE)	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/005	CAB/2010/005/002	CAB/2010/005/002/001	AFFSOC.MORANO.SP - Secrétariat particulier	COURRIERS (DC, DCA, CT...), NOTES, DECRETS	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/005	CAB/2010/005/003	CAB/2010/005/003/001	AFFSOC.MORANO.SP - Secrétariat particulier	DOSSIERS SUSPENDUS HANDICAP, CIV, DELINQUANCE, REVISION DES POLITIQUES PUBLIQUES, DROITS DES FEMMES, FAMILLE (congé mat, commission "famille, éducation, médias", carte enfant-famille", internet)	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/001	CAB/2010/014/001/001	AFFSOC.MORANO.SP - Secrétariat particulier	DOSSIERS SUSPENDUS FAMILLE (garde d'enfants, haut conseil de la famille, plan métier de la petite enfance, planning familial, ONED, prix musée en famille, statut du beau parent)	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/014	CAB/2010/014/003	CAB/2010/014/003/001	AFFSOC.MORANO.SP - Secrétariat particulier	ARCHIVES M WEISS	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/001	CAB/2010/034/001/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/002	CAB/2010/034/002/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/003	CAB/2010/034/003/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2008	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/004	CAB/2010/034/004/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/005	CAB/2010/034/005/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/006	CAB/2010/034/006/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/007	CAB/2010/034/007/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2010/034	CAB/2010/034/008	CAB/2010/034/008/001	AFFSOC.MORANO.TROUSSARD - Chef de cabinet	CABINET DE N.MORANO,SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE - DOSSIERS D'A. TROUSSARD,CHEF DE CABINET (DEPLACEMENTS).	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2014/081	CAB/2014/081/001	CAB/2014/081/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Conseil des ministres, réunions : dossiers (mai à juillet 2012)	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2014/081	CAB/2014/081/002	CAB/2014/081/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Conseil des ministres, réunions : dossiers (août à septembre 2012)	01/01/2009	31/12/2010
CAB/2014/081	CAB/2014/081/003	CAB/2014/081/003/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Conseil des ministres, réunions : dossiers (octobre à novembre 2012)	01/01/2009	31/12/2010

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2014/081	CAB/2014/081/032	CAB/2014/081/032/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Projet de loi égalité hommes/femmes : discours, entretiens	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/081	CAB/2014/081/032	CAB/2014/081/032/003	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Conférence sociale (juillet 2012)	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/081	CAB/2014/081/032	CAB/2014/081/032/004	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Haut conseil à l'égalité hommes/femmes	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/081	CAB/2014/081/033	CAB/2014/081/033/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (1er janvier au 6 février 2014)	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/034	CAB/2014/081/034/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (7 au 20 février 2014)	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/035	CAB/2014/081/035/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (21 février au 15 mars 2014)	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/036	CAB/2014/081/036/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (16 au 31 mars 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/037	CAB/2014/081/037/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (1er au 15 avril 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/038	CAB/2014/081/038/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (16 au 24 avril 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/039	CAB/2014/081/039/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (25 au 30 avril 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/040	CAB/2014/081/040/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (mai 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/041	CAB/2014/081/041/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Réunions et rendez-vous : dossier du jour (juin à août 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/042	CAB/2014/081/042/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Conseil des ministres, réunions : dossiers (mars 2014)	01/01/2014	31/12/2014

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2014/081	CAB/2014/081/042	CAB/2014/081/042/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/042	CAB/2014/081/042/003	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Agenda ministre 2015 (avril-juillet 2014)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/042	CAB/2014/081/042/004	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Dossiers déroulé journée (reste 2012)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/042	CAB/2014/081/042/005	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Déplacements (juillet 2012)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/043	CAB/2014/081/043/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Déplacements (octobre-novembre 2012)	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/081	CAB/2014/081/043	CAB/2014/081/043/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Déplacements (décembre 2012)	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/082	CAB/2014/082/001	CAB/2014/082/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Suites rapport Blanchard, LGBT, CGET, Politique de la Ville, SOS rascisme, lutte contre les discriminations, réunion Acsé Culture, Accenture	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/082	CAB/2014/082/002	CAB/2014/082/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	rapport mémoire expositions coloniales, courriers divers, Animafac, Kepel, Elements de langage, Entretiens divers, Discriminations, Lettres des jeunes Talents, Suites Pécaut-Rivolier, divers dossiers réunions	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/083	CAB/2014/083/001	CAB/2014/083/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Dossier divers de Shéraz GASRI	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/083	CAB/2014/083/002	CAB/2014/083/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Documents et dossiers divers de Shéraz GASRI	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/001	CAB/2014/086/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Programme d'actions aux droits des femmes	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/001	CAB/2014/086/001/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Régime de retraite	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/001	CAB/2014/086/001/003	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	GSW 2014	01/01/2014	31/12/2014

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2014/086	CAB/2014/086/001	CAB/2014/086/001/004	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Haut Conseil à l'égalité	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/001	CAB/2014/086/001/005	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Drice 2014	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/002	CAB/2014/086/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Fondation total	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/002	CAB/2014/086/002/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	GT interministériel	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/002	CAB/2014/086/002/003	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Proposition de loi égalité hommes/femmes	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/086	CAB/2014/086/003	CAB/2014/086/003/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Courriers adressés à Jérôme Teillard, directeur adjoint de cabinet	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/088	CAB/2014/088/001	CAB/2014/088/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : numéros 1-199, 202-400, 402-700.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/002	CAB/2014/088/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : numéros 702-1003.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/003	CAB/2014/088/003/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : numéros 1104-1233, 1235-1399 et 1401-1445.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/004	CAB/2014/088/004/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : numéros 1446-1701 et 1703-1826.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/005	CAB/2014/088/005/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : numéros 1829-1899, 1971-2050, 2089 à 2235.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/006	CAB/2014/088/006/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : 2237-2607, publipostage.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/007	CAB/2014/088/007/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : 2610-3230.	01/01/2013	31/12/2013

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2014/088	CAB/2014/088/008	CAB/2014/088/008/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ courriers 2013 : 3231-3593 et 3595-3811.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/009	CAB/2014/088/009/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos courriers départ 2013 : 3812--4111 et 4005-4190.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/010	CAB/2014/088/010/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos courriers départ 2013 : 4361-4192, 4360-4636.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/011	CAB/2014/088/011/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Courriers conservés (5159, 3295, 546), réponses trop tardives (novembre-décembre 2013) (3086), pétitions protestations droits de naître.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/012	CAB/2014/088/012/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Invitations courriers départ (43, janvier, 1993, 3336, septembre. Archives courriers dir 6200 - 6073 - 5585-5378 et courriers traités 2013 (2725-3438-3898-4795-4857-4877-5030)	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/013	CAB/2014/088/013/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Copies des courriers de distinctions honorifiques Duquesne. Classement des courriers traités (décembre 2012- février 2013). Arrêtés 2013. Copies des questions écrites (2013). Chrono des candidatures 2012 (janvier 2013-novembre 2013). Dossiers d'invitation à la remise de légion d'honneur CASALIS.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/021	CAB/2014/088/021/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	courriers sans suite (octobre-novembre 2013).	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/022	CAB/2014/088/022/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	courriers décembre 2013 sans suite	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/023	CAB/2014/088/023/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Courriers du directeur de cabinet (janvier-mai 2014). Copies des distinctions honorifiques (2014). Ccourriers 1904 et 1691 (février 2014, pégase). Candidatures 2014 (janvier-mai 2014).	01/01/2012	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/023	CAB/2014/088/023/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Chronos départ 2014 ; 1 à 117 et 118 à 327.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/024	CAB/2014/088/024/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ année 2014 : 256 à 511, 556 à 798.	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2014/088	CAB/2014/088/025	CAB/2014/088/025/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ année 2014 ; 513 à 887, 1048 à 1199, 841 du 26 mars 2014 au 31 mars 2014 (sans numéro).	01/01/2014	31/12/2014
CAB/2014/088	CAB/2014/088/026	CAB/2014/088/026/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	chronos départ des invitations 2014 du 4 janvier au 16 mai 2014 (pégase).	01/01/2014	31/12/2014

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2014/088	CAB/2014/088/037	CAB/2014/088/037/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Mails messageries (septembre 2012).	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/088	CAB/2014/088/037	CAB/2014/088/037/003	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	Courriers arrivés : 1993 à 2423 (décembre 2012).	01/01/2012	31/12/2014
CAB/2014/089	CAB/2014/089/001	CAB/2014/089/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS DES REUNIONS, NOTES (05/06/12 AU 10/10/2012)	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/089	CAB/2014/089/002	CAB/2014/089/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS DES REUNIONS, NOTES (15/10/2012 AU 19/11/2012 ; 07/01/2013 AU 08/03/2013)	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/089	CAB/2014/089/003	CAB/2014/089/003/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS DES REUNIONS, NOTES (11/03/2013 AU 02/05/2012)	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/089	CAB/2014/089/003	CAB/2014/089/003/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	EGALITE HOMMES FEMMES : DOSSIERS DE PROJETS ET D'ASSOCIATION	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/089	CAB/2014/089/004	CAB/2014/089/004/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	EGALITE AU TRAVAIL : DOSSIERS DE PROJETS ET D'ASSOCIATION	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/089	CAB/2014/089/004	CAB/2014/089/004/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	RAPPORTS OFFICIELS Français ET EUROPEENS	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/090	CAB/2014/090/001	CAB/2014/090/001/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS DE FRANCOIS PIROLA. LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL : PROJET DE LOI	01/01/2012	31/12/2012
CAB/2014/090	CAB/2014/090/001	CAB/2014/090/001/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS MINISTRES : DOSSIERS DE JOURNEES (janvier 2013)	01/01/2012	31/12/2013
CAB/2014/090	CAB/2014/090/002	CAB/2014/090/002/001	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	DOSSIERS MINISTRES : DOSSIERS DE JOURNEES (18 au 28 février 2013, juin 2013, 27 et 29 janvier 2014)	01/01/2012	31/12/2013
CAB/2014/090	CAB/2014/090/002	CAB/2014/090/002/002	JS.VALLAUD-BELKACEM - Cabinet de Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement (16/05/2012-31/03/2014), puis ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports (2/04/2014-25/08/2014)	CONSEILS DES MINISTRES (02/10/2013 ; JANVIER 2014)	01/01/2012	31/12/2012

Numéro de versement	Numéro de contenant	Numéro de dossier	Service producteur	Analyse	Date de début	Date de fin
CAB/2002/024	CAB/2002/024/005	CAB/2002/024/005/001	MINSOC.GUIGOU.PRESSE - Service presse	CABINET GUIGOU -- SERVICE DE PRESSE	01/01/2013	31/12/2013
CAB/2002/024	CAB/2002/024/006	CAB/2002/024/006/001	MINSOC.GUIGOU.PRESSE - Service presse	CABINET GUIGOU -- SERVICE DE PRESSE	01/01/2013	31/12/2014
CAB/2002/024	CAB/2002/024/007	CAB/2002/024/007/001	MINSOC.GUIGOU.PRESSE - Service presse	CABINET GUIGOU -- SERVICE DE PRESSE	01/01/2013	31/12/2014
CAB/2002/024	CAB/2002/024/008	CAB/2002/024/008/001	MINSOC.GUIGOU.PRESSE - Service presse	CABINET GUIGOU -- SERVICE DE PRESSE	01/01/1997	31/12/2002
CAB/2002/097	CAB/2002/097/001	CAB/2002/097/001/001	MINSOC.GUIGOU.VIGOUROUX - Directeur de cabinet	CABINET GUIGOU -- CHRISTIAN VIGOUROUX (DIRECTEUR DE CABINET)	01/01/1997	31/12/2002
CAB/2002/097	CAB/2002/097/002	CAB/2002/097/002/001	MINSOC.GUIGOU.VIGOUROUX - Directeur de cabinet	CABINET GUIGOU -- CHRISTIAN VIGOUROUX (DIRECTEUR DE CABINET)	01/01/1997	31/12/2002
CAB/2002/097	CAB/2002/097/003	CAB/2002/097/003/001	MINSOC.GUIGOU.VIGOUROUX - Directeur de cabinet	CABINET GUIGOU -- CHRISTIAN VIGOUROUX (DIRECTEUR DE CABINET)	01/01/1997	31/12/2002
CAB/2002/097	CAB/2002/097/004	CAB/2002/097/004/001	MINSOC.GUIGOU.VIGOUROUX - Directeur de cabinet	CABINET GUIGOU -- CHRISTIAN VIGOUROUX (DIRECTEUR DE CABINET)	01/01/2000	31/12/2002
CAB/2002/097	CAB/2002/097/005	CAB/2002/097/005/001	MINSOC.GUIGOU.VIGOUROUX - Directeur de cabinet	CABINET GUIGOU -- CHRISTIAN VIGOUROUX (DIRECTEUR DE CABINET)	01/01/2000	31/12/2002
CAB/2002/092	CAB/2002/092/001	CAB/2002/092/001/001	MINSOC.GUIGOU.YENI - Conseiller technique ? (Organismes de SS, accidents du travail)	CABINET GUIGOU -- DOSSIERS DE ISABELLE YENI (CONSEILLER TECHNIQUE ? ORGANISMES DE SS, ACCIDENTS DU TRAVAIL)	01/01/2000	31/12/2002

Annexe 4 : Tableau parcellaire des versements du SDFE fourni par la mission archives des ministères sociaux

Numéro de dossier	Analyse	Date de début	Date de fin
SDFE/2001/001/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : SECTEUR "EUROPE"	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/001/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : SECTEUR "EUROPE"	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/002/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/007/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/002/008/001	VERSEMENT SDFE 1999 : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES GENERALES	01/01/1991	31/12/1994
SDFE/2001/003/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/003/007/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COMMUNICATION	01/01/1989	31/12/1996
SDFE/2001/004/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/007/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/008/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/009/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/010/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/011/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/012/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/013/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/014/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/015/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/016/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/017/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/018/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/019/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/020/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/021/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/022/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/023/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/024/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/025/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/026/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/027/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/028/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/004/029/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997

Numéro de dossier	Analyse	Date de début	Date de fin
SDFE/2001/004/030/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/005/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/006/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/007/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/008/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/009/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/010/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/011/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/012/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/013/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/014/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/015/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/016/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/017/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/018/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/019/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/020/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/021/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/022/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/023/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/024/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/025/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/026/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996

SDFE/2001/004/030/001	VERSEMENT SDFE 1999 : EGALITE PROFESSIONNELLE	01/01/1984	31/12/1997
SDFE/2001/005/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/005/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : COORDINATION DU RESEAU DECONCENTRE	01/01/1988	31/12/1996
SDFE/2001/006/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/003/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/004/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/005/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/006/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/007/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/008/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/009/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/010/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/011/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/012/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/013/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/014/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/015/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/016/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/017/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/018/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/019/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/020/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/021/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/022/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/023/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/024/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/025/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/006/026/001	VERSEMENT SDFE 1999 : DROITS PERSONNELS ET SOCIAUX	01/01/1985	31/12/1996
SDFE/2001/007/001/001	VERSEMENT SDFE 1999 : ARCHIVES DE LA DIRECTION DU SDFE	01/01/1995	31/12/1996
SDFE/2001/007/002/001	VERSEMENT SDFE 1999 : ARCHIVES DE LA DIRECTION DU SDFE	01/01/1995	31/12/1996

Annexe 5 : Retranscription de l'entretien avec Élisabeth Verry

L'entretien avec Mme Verry, directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, a lieu le mardi 11 avril 2017, dans les locaux des archives.

[Nous avons tout d'abord exposé notre projet de mémoire et notre champ d'étude.]

Julie Kergueris : « [...] Je souhaitais vous interroger du fait de la politique du service qui met en valeur les femmes. Je sais que vous avez organisé des études sur ces thématiques et que vous-même êtes membre des archives du féminisme. »

Élisabeth Verry : « Disons que en général, la collecte des archives dans un département maintenant comme autrefois elle engrange les archives des administrations mais aujourd'hui si on veut être le reflet de la société, on ne peut pas se contenter de ça. Pour plusieurs raisons, la première étant que l'administration produit beaucoup de documents mais que nous disent-ils des gens et de l'état de la société ? Moins qu'autrefois parce que l'information est parcellisée et la notion de dossier disparaît au profit d'une avalanche de mesures ou bien de tris qu'on est obligé de faire dans des masses très importantes. Si on veut être véritablement à l'écoute de la société, si on se dit qu'on va transmettre des choses ensuite, on ne peut pas se contenter uniquement du service public. C'est une source certes, mais ce n'est plus l'unique source et c'est une première raison. La deuxième raison c'est que de grandes associations comme vous l'avez dit, ou des structures se sont emparées d'une partie du champ de l'intervention sociale et donc on ne peut pas non plus faire abstraction de ça. Et j'ai toujours été sensible à ce qu'on soit sur tous les terrains, effectivement les femmes et c'est l'objet de notre entretien aujourd'hui mais aussi les enfants, mais aussi les personnes âgées, l'écologie, la politique, aussi le syndicalisme, tout ce qui est le reflet de la vie sociale. Il se trouve que dans la ville d'Angers, à la bibliothèque universitaire se trouve une enseignante particulièrement engagée en la matière en la personne de Christine Bard et donc existe à Angers le Centre des archives du féminisme et que tout naturellement j'ai été amenée à assister aux premiers pas de cette institution et à l'accompagner et que je continue à le faire. Si vous voulez aller par-là, moi-même je n'ai pas d'engagement particulièrement féministe. Je ne suis pas une militante de la cause des femmes. J'ai bien sûr un intérêt pour la matière mais mon intérêt est plutôt "archivistiquement" parlant de refléter toutes les composantes de la société et des courants qui la traversent. Il se trouve que dans ce sens-là effectivement les femmes c'est représentatif aussi de certaines choses. »

J.K. : « Je sais que vous avez participé à la rédaction du guide des sources de l'histoire du féminisme, vous pouvez me parler de la manière dont vous avez appréhendé cela »

É.V. : « Là encore je ramènerai ça au métier en général, de même qu'on a participé au guide des sources sur l'Afrique ou sur la libération ou sur l'occupation. Il y a toujours des initiatives transversales. Or, c'était intéressant de voir que, dans notre collecte, qui avait été jusqu'à ces dix dernières années assez peu organisée en matière associative ou sociale, on avait quand même des fonds qui parlaient des femmes. Comment on a procédé : on a recensé avec mes collaborateurs les fonds qui pouvaient faire l'objet d'une fiche dans ce guide et puis on a travaillé pour remplir ces fiches et les leur transmettre. On a fait notre travail d'archivistes classiquement, mais ça nous a instruit parce que finalement on ne pensait pas qu'on en avait autant. On ne l'avait pas fait vraiment exprès, on n'est pas allé à la recherche des femmes mais finalement on en avait et ça m'a fait plutôt plaisir. »

J.K. : « Vous avez parlé de Christine Bard. J'ai recensé deux journées d'études sur le thème des femmes. En 2004, paroles de femmes et en 2014, femmes dans la grande guerre. Vous ne pensez pas à d'autres manifestations qui auraient pu tourner autour de cette thématique ? »

É.V. : « Non, je ne pense pas. Ce sont bien les deux. Elles n'ont pas du tout les mêmes caractéristiques. La première fois avec Christine Bard, c'était lié à une enquête orale qui avait eu lieu sous sa direction et dont elle nous a transmis les interviews qu'on conserve désormais. Et à la suite de ça, Marie-Hélène Chevalier qui est la personne dans notre service qui s'occupe des témoignages oraux et qui a organisé une journée d'étude où on a pu écouter un certain nombre de témoignages de femmes et qui a ensuite donné lieu à une publication, qui est la première publication de notre petite collection de "mémoire en paroles" qui en compte quatre et qui on l'espère en 2018 en comptera une cinquième puisqu'on s'apprête à faire une journée sur les assistantes de service social et à publier un numéro de "mémoire en paroles" sur la question. C'est vraiment un souvenir fort parce que c'était la première fois qu'on faisait avec Christine Bard une journée d'étude sur ce thème et c'était aussi les débuts des archives du féminisme. Enfin il y avait plein de choses qui se mettaient en place et on était très contentes d'être partenaires. Après, la grande guerre, c'était une approche un peu différente puisqu'on avait fait une exposition sur 1914 et toujours on a l'habitude de coupler une journée d'étude à nos expositions, enfin entre autres animations et là on a choisi le thème des femmes parce que dans cette exposition on parlait beaucoup des hommes ; des hommes soldats, des hommes maires ou exerçant des

responsabilités, des hommes prisonniers, toutes les sortes d'hommes et on avait assez peu de figures de femmes. On en avait quand même, on avait une femme infirmière et puis une femme épouse de soldat dont on racontait bien la vie de famille avec son mari qui malheureusement est mort au front. On s'est dit, en contrepoint un peu de cette exposition qui est très masculine puisqu'en 1914, les soldats c'était tous des hommes. On n'imaginait pas à ce moment-là qu'il puisse y avoir des femmes portant l'uniforme. Eh bien parlons des femmes et de ce qu'elles devenaient, d'autant qu'il y avait une littérature abondante qui était parue sur le sujet. C'était une sorte de rééquilibrage et en même temps, c'était un sujet qui était attendu par le public puisqu'on a eu un monde fou et que la salle a presque été trop petite. Le jour de la journée d'étude, on a été serré. »

J.K. : « Vous pensez que le traitement des femmes dans les archives c'est un sujet qui intéresse le public. Comment vous percevez ça ? »

É.V. : « Je pense qu'on peut intéresser le public sur des tas de thèmes. Là-dessus, je n'ai pas d'exclusive. Oui, le sujet des femmes ça dit des choses. Peut-être qu'un jour on traitera des femmes en politique. D'ailleurs, on l'a fait un peu. On a fait une enquête orale sur la vie politique où on a enregistré un certain nombre de personnalités politiques en majorité des hommes parce que dans le passé c'était surtout des hommes mais on a enregistré la première femme, maire et conseiller général du département, Mademoiselle Madeleine Grégoire et c'était un très beau témoignage de femme engagée. Donc oui il y a des choses à dire sur les femmes, il y a d'autres sujets qu'on n'a pas encore traités mais auxquels je pense qui sont par exemple, les femmes décorées. On a les dossiers des décorés de la légion d'honneur et c'est assez facile à trouver et de voir au fil du temps quelles sont les femmes qui ont été reconnues par la nation à travers ces décorations. D'abord pour leurs qualités humaines, leur engagement bénévole, social. Quand on a fait l'exposition sur la Grande Guerre, on a mis en avant des figures de femmes. Je vous parlais de ces infirmières et des mouvements des hôpitaux à travers la croix rouge. Oui il y a des choses à faire sur les femmes et la condition féminine. Et faire redécouvrir dans un esprit non polémique mais plutôt informatif à travers les archives. »

J.K. : « Vous avez parlé tout à l'heure de collectes de témoignages, en parlant de collectes, le thème de la prochaine grande collecte c'est sur les femmes, vous comptez y participer, enfin le service ? »

É.V. : « Oui alors on n'a pas encore une information officielle là-dessus donc on va voir si en effet le thème de la prochaine collecte c'est sur les femmes mais de toute façon s'il y a une prochaine collecte, on y participera sans aucun doute. »

J.K. : « Vous n'avez pas trop parlé des associations de femmes, est-ce qu'il y a un lien particulier avec ces associations ? Parce que j'ai déjà eu un entretien avec votre collègue des fonds privés, et est-ce qu'il y a un lien particulier avec ces associations de femmes ? »

É.V. : « Je ne sais pas ce qu'elle a pu vous en dire, pour moi non, il n'y a pas de rapport particulier parce qu'ils signent les mêmes contrats que les autres et ils ont droit exactement au même traitement que n'importe quel autre fonds d'archive, c'est-à-dire on classe, on inventorie, on met à disposition, etc. Il a le fait peut-être pour S.O.S. femmes, qui est un des fonds que l'on a collecté et qui est très riche, le cas particulier du hasard qui s'est produit parce qu'en fait le fonds de SOS femmes on n'est pas allé le chercher, il est venu à nous. Ces gens, c'est un peu symbolique d'ailleurs, sont venus à nous non pas pour garder mais pour détruire. Ils avaient envie de jeter leurs dossiers, et avec un bon réflexe, ils se disaient on ne peut pas les jeter n'importe où, on ne peut pas les mettre à la décharge, et quelqu'un a pensé pourquoi est-ce qu'on ne demanderait pas aux archives départementales où on peut les jeter de manière confidentielle. En les voyant arriver, on s'est dit c'est fort intéressant, en plus il y en a une bonne série, on ne peut pas les jeter. Eux n'étaient pas d'accord du tout, ils voulaient absolument les détruire partant de l'idée que les informations qui étaient dans les dossiers étaient confidentielles et qu'elles ne pouvaient pas être confiées à tout le monde. C'est là où l'on se rend compte que dans le grand public il y a une confusion entre archives publiques et communication. A partir du moment où on confie aux archives publiques, surtout pour les associations, et bien tout le monde va avoir le droit de voir. On a mis un certain temps à négocier avec l'association, tout d'abord en disant puisque vous nous les avez apportées, donnez-les-nous et on verra bien comment on va les détruire. Quand on les a eues, on a commencé à parlementer, ce n'était pas facile de les convaincre, et puis il y a eu, comme dans les associations un renouvellement d'équipe. Et on est revenu à la charge en disant que nous avions leurs archives que vous vouliez qu'on détruise mais nous on trouvait qu'il ne fallait pas. Donc on leur a expliqué pourquoi, l'intérêt historique et finalement on a pu signer un contrat de dépôt et même, je crois, enrichir encore le fonds. Là ça a été véritablement un apport inattendu mais très fort. Du coup après on s'est intéressé au champ de collecte en général des associations qui œuvrent autour de la

condition féminine. Donc le contact avec le planning familial était plus volontariste et les gens du planning familial naturellement plus réceptifs à nos propositions, plus informés. »

J.K. : « J'avais aussi une question au niveau de l'indexation des fonds, parce qu'au niveau des mots du thésaurus, on a seulement le mot femme donc je voulais savoir si vous aviez rajouté des termes libres pour marquer ce type de fonds. »

É.V. : « Là il faudrait demander à Lydia Dosso qui fait l'inventaire et l'indexation des fonds mais comme je vous l'ai dit pour moi la collecte « femme » n'est pas un champ de collecte c'est des choses qui arrivent qui concernent les femmes certes. Mais je mets sur le même plan les collectes comme celles de S.O.S femmes représentatives d'une certaine trajectoire de femme et le fonds d'archives de Roselyne Bachelot ou de Paul Jeanneteau dans lequel il y a beaucoup d'archives de Roselyne Bachelot parce qu'elles ont tenu la même permanence pendant un certain temps ou celles de Corinne Bouchoux qu'on va avoir prochainement (la sénatrice qui ne se représente pas). Ce sont des femmes mais en même temps ce sont des personnes qui ont une trajectoire politique. Est-ce que leur trajectoire politique sont définies par le fait qu'elles sont femmes ? A mon avis non. Le fait qu'elles sont femmes a sans doute influé dans la difficulté ou pas qu'elles ont rencontré à faire telle ou telle chose mais ce n'est pas comme femmes qu'elles sont entrées en politique, c'est comme personnages politiques. Je trouve qu'il faut se méfier quand on aborde la notion de femme à ne pas enfermer les femmes dans une catégorie qui en ferait des éléments à part de la société. Non, les femmes c'est cinquante pour cent de la société comme chacun sait. Elles font plein de choses. Elles sont dans plein de situations dans lesquelles la plupart du temps, enfin à mon sens, leur qualité de femme n'intervient pas du tout. »

J.K. : « C'était un peu pour ça que je vous posais la question parce que le marqueur est très vaste comme terme et il n'y a que ça pour désigner les fonds de femmes et ça peut regrouper. Il n'y a que ça pour "marquer" »

É.V. : « Mais on va se servir de plein de choses dans thésaurus. Politique si c'est de la politique, d'agriculture si c'est une agricultrice, de maire si c'est une femme qui a été maire. On va utiliser tous les mots de la création. Il y a des cas où la notion de femme intervient quand même en tant que telle ; vous parliez de féminisme officiel, c'est-à-dire des délégués à la condition féminine qui se sont succédés jusqu'à aujourd'hui et dont on a recueilli les archives, alors là oui, on est vraiment dans le soutien à la

condition féminine et on voit bien d'ailleurs que ces actions sont particulièrement ciblées sur des publics en difficulté, sur les questions de l'égalité homme/femme, notamment sur des actions d'encouragement aux jeunes femmes pour les métiers scientifiques, sur des actions de promotion d'un certain nombre de pratiques de vie quotidienne. Là on a vraiment presque une définition à travers ces fonds là des espaces dans lesquels actuellement la société essaie de faire des efforts pour promouvoir la condition des femmes. Ça, ça cible des choses précises. Mais en dehors de ça, il y a de multiples fonds où interviennent des femmes qui n'ont rien à voir avec ces sujets-là. »

J.K. : « Mon sujet porte vraiment sur le féminisme en tant que tel et vous parliez de déléguées départementales et vous me parliez de fonds qui étaient conservés là. J'avais interrogé votre collègue qui m'avait dit que vous n'aviez rien du tout. »

É.V. : « Il a mal cherché, c'est dans les fonds de la préfecture. »

J.K. : « Je le recontacterai. »

É.V. : « C'est inclus, soit dans le cabinet du préfet, soit dans les directions d'actions sociales départementales qui abritent les déléguées ».

J.K. : « Est-ce que vous connaissez d'autres services d'archives départementales qui mèneraient des activités à peu près similaires, qui organiseraient des journées d'études, des conférences sur le même sujet ».

É.V. : « Oui, il y en a des tas. Alors là sur les femmes... »

J.K. : « En plus, sur les femmes mais plus XX^e siècle. »

É.V. : « C'est une question à laquelle il est impossible de répondre. Il y a cent services d'archives, mes collègues sont tous assez actifs. Oui, je suis sûre que les archives du Nord, à travers notamment la Commission historique du Nord, ont dû s'intéresser à la condition des femmes dans le Nord. Il faudrait questionner globalement ou sur un forum. Chacun a sa surface culturelle fait des choses. Sur femmes dans la Grande guerre on est loin d'être les seuls à avoir traité cette question. »

J.K. : « Après, les sujets plus féministes, il n'y en a vraiment pas beaucoup. Vous pensez que c'est dû au fait que c'est politisé ? »

É.V. : « Non je ne pense pas ça. Tout dépend de la définition qu'on donne au féminisme. Si est féministe, tout ce qui s'intéresse aux femmes, les fonds il y en a des tas. C'est un petit peu l'orientation large du guide des sources. Après si on se dit que le féminisme, c'est le militantisme féminin, c'est beaucoup plus étroit et c'est en grande partie préempté par deux ou trois structures comme la bibliothèque Marguerite Durand et le CAF à Angers et il reste vraiment peu de choses pour la collecte. »

J.K. : « M'intéressant au sujet, j'ai l'impression qu'ils sont moins valorisés. Travaillant sur les fonds des délégations, je n'ai pas l'impression qu'ils soient beaucoup valorisés par le biais d'expositions ou de choses comme ça. Je ne sais pas si c'est le fait que ce sont des archives publiques ».

É.V. : « Pas du tout, c'est simplement une question de moyens. Nous, services publics on parle de tout, du IX^e siècle jusqu'au XXI^e, sur tous les champs d'activités possibles, l'éducation, la justice, l'économie, les finances, le social, etc. Et en tant que tel j'ai un agent pour faire du culturel et un pour faire de l'éducatif et pour parler de tout auprès de tout le monde. Si vous regarder le CAF, ils ont X personnes derrière leurs écrans qui nourrissent un site dédié plus des bénévoles qui... C'est toujours comme ça quand on prend une thématique et puis qu'on y injecte un certain nombre de moyens avec en plus un peu de passion et du bénévolat et qu'on le surexpose en quelque sorte, ce qui est leur objet mais pas le nôtre. Nous n'avons pas à surexposer un sujet plutôt qu'un autre. Nous, il va être traité à l'égal de tous les autres. De temps à autre mis en valeur parce qu'on fait une journée d'étude mais après on va passer à autre chose. On a eu une journée sur les artisans, il en aura une autre sur les assistants sociaux. On va passer d'une chose à l'autre. On est multi-sujets et eux sont mono sujet. C'est comme le musée de la chaussure à Cholet, nous on ne valorise pas particulièrement les fonds de la chaussure mais on en a quand même mais au Musée de la chaussure, ils n'ont que des fonds sur ce sujet. »

J.K. : « Et le fait que vous soyez membre des archives du féminisme et que le CAF soit implanté à Angers, c'est peut-être quand même une facilité pour organiser les journées d'étude, notamment sur la thématique... »

[L'enregistrement est interrompu en raison d'un appel téléphonique reçu par Élisabeth Verry]
2^{ème} enregistrement

[Reprise de la discussion]

J.K. : « Je vous interrogeais sur la présence du CAF à Angers et l'influence que ça pouvait avoir. C'est quand même quelque chose d'exceptionnel en France ».

É.V. : « C'est sûr que la présence du CAF sensibilise, peut-être plus que je ne l'aurais été si je m'étais trouvée ailleurs ou s'il était plus éloigné, etc. C'est sûr que lorsqu'on a une forte tendance universitaire qui porte vers un sujet dans notre champ de collecte, on a tendance à être plus vigilant parce qu'on connaît mieux. Ça a été le cas dans d'autres points de collecte qui ont correspondu à des préoccupations universitaires. Je pense par exemple à la justice. L'université d'Angers a été très impliquée à un moment donné à l'histoire de la justice particulièrement au XIX^e, XX^e siècles ; les prisons et ça nous a permis aussi d'investir ce champ. Il y a eu aussi le Canada assez curieusement. On est loin des femmes mais c'est pour dire que quand l'université a une implication et qu'en plus ça se traduit par un fonds qui se constitue sur le plan national avec donc des rencontres même si le CAF j'y participe certes mais c'est quand même assez ténu, c'est par l'intermédiaire du Comité de suivi, et ce n'est pas moi qui dirige du tout les opérations, ni même qui intervient pour diriger des classements ou des choses comme cela, mais enfin c'est sûr que c'est une présence qui sensibilise. Bien sûr, c'est une chance. »

J.K. : « Quel rôle avez-vous exactement au sein du CAF ? »

É.V. : « Je fais partie du Comité de suivi et donc une fois par an on se réunit pour savoir quels sont les nouveaux fonds qui sont entrés, quels sont les propositions de dons ou de dépôts. Et quelle est l'actualité du CAF, le site Internet. Je reçois les publications et au fil de l'année, je suis interrogée sur des points plus spécialement archivistiques parce que c'est vrai qu'il s'agit d'archives privées, il y a souvent des modes d'entrée ou de description qui sont assez spécifiques, assez atypique et donc on est interrogé là-dessus par la Responsable des fonds du CAF et de temps en temps, ce sont des questions pointues. C'est de l'appui archivistique et puis au sein du Comité de suivi on demande l'avis sur la façon dont est géré le Centre. »

J.K. : « Vous avez parlé de Christine Bard, et vous avez évoqué un peu Corinne Bouchoux. C'est que vous parliez de collecter ses archives, c'est cela ? »

É.V. : « Oui, on est toujours très attentifs à collecter les archives politiques, c'est un engagement qu'on a depuis longtemps qui est peut-être un peu atypique là pour le coup, presque plus que les fonds parlant des femmes. On s'est intéressé à l'expérience politique, aux archives politiques, et donc là comme on est devant de grandes échéances et qu'il y a un renouvellement de l'Assemblée, du Parlement, il y a des gens qui ne se représentent pas et il y en a qui nous ont sollicités spontanément parce qu'ils nous connaissent bien, c'est le cas du député Marc Laffineur, c'est le cas de la sénatrice Corinne Bouchoux. Et peut-être qu'il en a d'autres qui vont nous solliciter. Le but ce n'est pas de n'est pas d'avoir tout et tout le monde parce que c'est assez répétitif. Marc Laffineur c'est différent, il a été Vice-Président de l'Assemblée Nationale donc il a un fonds qui est certainement de premier plan. Mais un député, je dirai « de base », c'est beaucoup d'interventions pour des personnes, pour trouver un emploi, pour trouver un logement, pour tirer quelqu'un de difficultés. Donc là, on ne conserva pas l'ensemble de son activité mais bon on essaie d'avoir un bon reflet de la vie politique locale. »

J.K. : « Je sais, vous en avez parlé un peu, mais au niveau de la réorganisation administrative, est-ce que c'est quelque chose qui influence au niveau des archives publiques ? Qui influence les versements ? »

Mme V : « Ah oui ! Énormément. »

J.K. : « Comme il y a eu un changement au niveau des archives, des délégations départementales, vous pensez que ça correspond à une date de versement ? Parce que là je n'ai pas la date. »

É.V. : « Vous voulez dire du délégué au droit des femmes ? »

J.K. : « Oui »

É.V. : « Non là c'est incident parce qu'ils sont passés du Cabinet à la cohésion sociale. Ils ont moins de visibilité, c'est clair. Parce qu'auparavant la déléguée au droit des femmes par exemple participait au Collège des chefs de service de l'Etat en tant qu'assistante du Préfet mais maintenant elle est dans la

direction de la cohésion sociale et on ne la voit plus. Ça ne veut pas dire qu'elle ne continue pas à agir parce qu'elle a toujours ses domaines d'activité mais elle n'est plus très visible. Elle est devenue un peu un rouage, un fonctionnaire, et c'est un peu dommage à mon sens parce qu'il y a encore beaucoup à faire. Et de même, il m'est arrivé de participer, toujours à la demande du Préfet, à des actions pour le 8 mars sur la journée des femmes, et là maintenant on a l'impression que quand même il y a quelques petites choses qui sont faites mais c'est moins spectaculaire, c'est moins pris en charge par les pouvoirs publics qu'autrefois. Est-ce qu'on peut dire qu'on a déjà beaucoup fait, je n'en sais rien mais à mon avis, il reste quand même des choses à faire. »

J.K. : « Je ne vois pas vraiment d'autres questions. Je ne sais pas si vous avez d'autres points auxquels vous pensez spontanément ? »

É.V. : « Sur les femmes, non pas particulièrement. Je considère qu'au fond, le jour où on ne se posera plus la question de savoir si c'est une femme ou un homme qui fait ci ou qui fait ça, c'est là que la condition féminine aura beaucoup progressé mais il y a des signes positifs dans ce sens. Il y a encore des freins et c'est sur les freins qu'il faut agir. Donc je pense qu'il y a encore du travail à faire. Après comment on détecte ça à travers les archives, bien sûr il y a le champ de la collecte du féminisme, mais c'est pour ça que je pense qu'il faut que le champ de la collecte soit large : sur le social, le politique et le syndical parce que la cause des femmes n'est pas que dans le visible du féminisme. Elle est aussi dans plein d'autres champs de la collecte. »



Table des matières

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES ET SES ARCHIVES, UN ETAT DE LA RECHERCHE EN FRANCE ET DANS LE MONDE.....	13
1. État, féminisme et archives.....	13
1.1. Historique de la cause des femmes en France : le féminisme d'État et ses institutions.....	14
1.1.1. Un réseau territorial institutionnel.....	14
a) Les institutions nationales : entre délégations, secrétariats, ministère et instances consultatives.....	14
b) Les branches régionales et départementales : les délégations régionales et les missions départementales aux droits des femmes.....	20
1.1.2. Un lien fort avec le monde associatif.....	22
a) Le monde associatif comme levier de revendications	22
b) Un espace ouvert ?.....	24
1.2. Des archives spécifiques, très rarement étudiées par les universitaires	25
1.2.1. L'existence de ce type d'archives soulevée seulement dans de très rares cas.....	25
1.2.2. L'image de l'institutionnalisation : un rapport difficile au féminisme d'État	26
2. Les enjeux spécifiques des archives féministes	28
2.1. L'importance de la collecte et du don	29
2.1.1. La collecte et le don, sujets particulièrement étudiés pour les archives privées	30
a) En France	31
b) Dans les pays anglophones.....	32
2.1.2. L'idée derrière le don : la valorisation et le partage	34
2.2. La valorisation de ce type d'archives : une finalité ?	35
2.2.1. Une carence dans la valorisation de l'histoire des femmes : la France et son absence de musée dédié aux femmes.....	36
2.2.2. L'exemple de Muséa : des expositions virtuelles comme réponse à cette carence.....	37
2.3. La difficulté d'intégrer les archives du féminisme d'État comme des archives féministes ?	38
2.3.1. L'image du féminisme d'État dans l'imaginaire collectif et dans la recherche	38
2.3.2. Des archives féministes ayant plutôt tendance à être privées.....	39
2.3.3. Les archives du féminisme d'État, une majorité d'archives publiques.....	40
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	42
BIBLIOGRAPHIE	45
1. Féminisme et archives	45
2. Contexte historique.....	46
2.1. Le féminisme d'État.....	46
2.2. Historique des associations et institutions de « l'espace de la cause des femmes »	48
3. Valorisation des archives des femmes.....	49
4. Archivistique générale.....	49
5. Pratiques archivistiques.....	50
SOURCES	51

1. Recensement des sources collectées par les services d'archives	51
2. Sources en ligne.....	52
2.1. Répertoires numériques détaillés et livrets d'expositions.....	52
2.2. Rapports statistiques.....	52
2.3. Territoire, espace de la cause des femmes et archives.....	53
3. Entretien oral.....	54
DEUXIEME PARTIE : LE TRAITEMENT ARCHIVISTIQUE DES ARCHIVES DE L'ESPACE DE LA CAUSE DES FEMMES : DE LA COLLECTE A LA VALORISATION.....	55
1. Une répartition territoriale des archives liée au “réseau déconcentré” des institutions du féminisme d'État ?	57
1.1. Un nombre important d'archives émanant du réseau principal en comparaison avec le réseau départemental ?.....	58
1.1.1. Les archives de l'activité gouvernementale et du réseau national : un poids qui varie au cours de la période ?.....	59
1.1.2. Une importance globale de ces archives assez faible ?.....	62
1.2. Une répartition très hétérogène en département : le reflet de l'implication de certains acteurs ?	64
1.2.1. La géographie des archives de l'espace de la cause des femmes.....	64
1.2.2. Les thématiques privilégiées dans les services départementaux	66
1.2.3. Les raisons de ces zones de collecte	68
2. Les différentes étapes de la chaîne archivistique à l'épreuve de la diversité et de la spécificité des archives de l'espace de la cause des femmes.....	71
2.1. L'ambivalence entre archives publiques et archives privées : quelles raisons aux différents traitements archivistiques ?	72
2.1.1. Le contexte de la collecte des archives de l'espace de la cause des femmes.....	72
2.1.2. Un retrait militant vis-à-vis de l'État, résultant d'une demande d'intimité vis-à-vis de certaines questions	73
2.1.3. Une attache émotionnelle moins forte à l'égard des archives publiques	73
2.2. Du versement au classement : quels traitements pour les archives de l'espace de la cause des femmes ?	74
2.2.1. Vers une augmentation de la collecte dans le réseau départemental ?.....	74
2.2.2. Un classement de ces fonds assez classique ?.....	77
2.2.3. Le rapport des agents à la collecte : des archives de femmes collectées par des femmes	78
2.3. Une rare mise en valeur des archives de l'espace de la cause des femmes ?.....	79
2.3.1. De l'espace de la cause des femmes à la représentation des femmes dans les services d'archives départementaux : des initiatives diverses mais assez rares	80
2.3.2. Une majorité d'archives papiers aux sujets sensibles.....	83
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	85
CONCLUSION.....	87
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	89
TABLE DES ANNEXES	91
TABLE DES MATIERES	145

RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse aux archives « publiques » du féminisme d'État au sens large, c'est-à-dire de « l'espace de la cause des femmes », concept défini par la sociologue française Laure Bereni. Cette notion est dans sa définition moins réductrice que le féminisme, puisqu'elle inclut des champs plus vastes, notamment des associations, collectifs et institutions visant à la promotion de la cause des femmes.

L'étude proposée par ce mémoire tend à lever le voile sur la composition à la fois globale et unitaire de ces archives et à déterminer comment sont perçues les archives « publiques » de l'espace de la cause des femmes depuis leur collecte jusqu'à une éventuelle valorisation de celles-ci par les archivistes.

Le lecteur pourra être informé de l'état des fonds de cet espace par le biais de deux tableaux élaborés à la suite d'une enquête menée auprès des services d'archives départementaux et des différents services d'archives nationaux.

mots-clés : archives ; espace de la cause des femmes ; féminisme d'État ; pratiques archivistiques ; services d'archives départementaux.

ABSTRACT

This study is about state feminism archives' in a wider context. The sociological concept defined by French searcher Laure Bereni "*espace de la cause des femmes* (space of women's cause)" will be used in order to included others areas such as feminine associations whose purposes are to promote women's cause.

We will talk about the general and particular composition of these archives. In order to determine how are perceived the "public" archives' of the space of women's cause. The archivists' technics towards this type of archives will be examined from their collect to their potential promotion.

The reader will be aware of the archival *fonds'* condition of this space. Two tables have been made in this purpose. The tables are based on an inquiry lead to French department archival services and other French national archives services.

keywords : archive ; "space of women's cause" ; state feminism ; archival technics ; French department archival services.

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23
00





ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e)
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le / /

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes – BP 73532
49035 Angers cedex



université
angers

149

Les archives publiques de l'espace de la cause des femmes en France de 1974 à 2017 –

Julie Kergueris

